

Université de Montréal

Le chaos régulé :
Une approche épistémique de l'intervention humanitaire

par
Rose-Anne St-Paul

Études internationales
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en sciences
en Études internationales
(option mémoire)

Janvier, 2013

©, Rose-Anne St-Paul, 2013

Université de Montréal
Faculté Arts et Sciences

Ce mémoire intitulé :

Le chaos régulé :
Une approche épistémique de l'intervention humanitaire

Présenté par :

Rose-Anne St-Paul

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

.....
président-rapporteur

.....
directeur de recherche

.....
codirecteur (s'il y a lieu)

.....
membre du jury

.....
examineur externe

.....
représentant du doyen

Résumé

L'objectif de cette recherche est de comparer deux modes d'intervention internationale (étatique et non-étatique) qui ont une optique de maintien ou de rétablissement de l'ordre et de la paix, de développement économique et social, pour des raisons humanitaires. De fait, la frontière est aujourd'hui floue entre les interventions étatiques et non-étatiques. Pour éviter une confusion conceptuelle, l'objet de l'étude est la comparaison de trois moments historiques d'intervention américaine en Haïti. L'étude se déroule en deux temps. D'abord elle servira à comprendre la logique d'action de l'État américain lors des interventions passées et présente afin de relever les objectifs implicites et explicites de ces interventions. Dans un deuxième temps elle se concentrera sur la biopolitique dans l'intervention humanitaire et l'application de la théorie de régulation du chaos. Celle-ci impliquant des conditions variées, elle propose un modèle théorique qui vise à comprendre l'intervention contemporaine en tant que nouveau cadre épistémique d'action politique, celle du 'chaos régulé' ('Regulated Chaos': McFalls, Pandolfi, Nguyen). Cette recherche transpose donc l'emphase sur la nécessité effective de l'intervention vers les propriétés de l'intervention. Elle est une tentative de comprendre les expériences sociales de pouvoir dans une zone humanitaire comme Port-au-Prince.

Mots-clés : intervention, humanitaire, militaire, ONG, États-Unis, Amérique, domination, Haïti, Port-au-Prince, chaos.

Summary

The main goal of this study is to compare two modes of international interventions (state and non-state) that have the objective of maintaining or restoring order and peace, economical and social development, for humanitarian reasons. In fact, the limit between state and non-state interventions is blurry. To avoid such conceptual confusion, the object of study is an ensemble of three historical moments of American intervention in Haiti. The study is divided in two points. First, it will help comprehend the logic of action of the American state during past interventions in Haiti, and define the implicit and explicit goals of these interventions. Secondly this study focuses on biopolitics in humanitarian intervention and the application of the theory of regulated chaos. Because this theory implies various conditions, it proposes a theoretical model that wishes to explain contemporary intervention as a new epistemic framework of political action, one of the « regulated chaos » (McFalls; Pandolfi; Nguyen). This study shifts the emphasis on the effective necessity of the humanitarian intervention to its properties. It is therefore a tentative to understand social experiences of power in a humanitarian zone such as Port-au-Prince.

Key words : intervention, humanitarian, military, NGO, United States, America, domination, Haiti, Port-au-Prince, chaos.

Table des matières

| | |
|---|------|
| Liste des sigles et des abréviations | viii |
| Remerciements | x |
| Introduction | 1 |
| État de la question | 2 |
| Cadre théorique | 5 |
| Méthodologie | 12 |
| Origine coloniale des divisions de classe et de race en Haïti | 15 |
| Chapitre 1 : Les interventions du passé | 17 |
| Occupation américaine : 1915 -1934 | 17 |
| Acteur externe : l'État Américain comme puissance impériale | 18 |
| Une autorité locale contrôlée par les États-Unis | 20 |
| Un discours englobant sur l'intervention | 23 |
| Le rôle des élites et la collaboration | 27 |
| Le rôle du peuple dans la résistance | 29 |
| Le rôle de la société civile ³⁰ | |
| Intervention militaire américaine de 1993 à 1994 | 32 |
| Acteur externe : une intervention sur demande | 35 |
| Discours de transition : habillage démocratique | 38 |
| Rôle de l'État : organisme centralisateur | 40 |
| Rôle des élites : des intérêts économiques | 40 |
| Rôle du peuple : la volonté du changement | 41 |
| Quelle société civile? | 43 |
| Chapitre 2 : L'intervention humanitaire actuelle | 46 |

| | |
|--|-----|
| De nombreux acteurs externes | 47 |
| L'ONU et les experts internationaux | 48 |
| Les États-Unis et la communauté internationale | 50 |
| Les organisations non-gouvernementales | 53 |
| Autorité locale : quel État? | 57 |
| Discours englobant | 61 |
| Obama et le discours humanitaire | 63 |
| Les ONG et le discours humanitaire | 65 |
| Conséquences sur l'élite : une nouvelle classe privilégiée | 73 |
| Conséquence sur le peuple : de nouveaux défis | 74 |
| Conséquence du séisme sur la société civile : face aux ONG et au système de l'ONU | 76 |
| Chapitre 3 : Analyse | 78 |
| Distinction entre la logique de la dernière intervention et les logiques des interventions précédentes | 80 |
| De nombreux acteurs externes versus un seul acteur | 82 |
| Un État ignoré versus un État investi | 85 |
| Les impacts du discours humanitaire | 86 |
| L'élite traditionnelle, ou l'élite réinventée | 90 |
| Dépolitisation de la société civile | 92 |
| Population résiliente, non pas résistante | 93 |
| Les conséquences de la nouvelle rationalité politique | 95 |
| La radicalisation de la biopolitique | 95 |
| L'ultralibéralisme | 97 |
| Conclusion | 101 |
| Bibliographie | 107 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Livres | 107 |
| Rapports et documents | 108 |
| Articles | 109 |
| Sites internet | 111 |
| Discours | 113 |

Liste des sigles et des abréviations

| | |
|----------|---|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| BM | Banque mondiale |
| BIMI | Baptist International Missions, Inc. |
| CARICOM | Caribbean Community |
| CACOS | Comité des camps contre la corruption |
| CEPAJ | Centre de plaidoyer et d'assistance juridique |
| CHF | Cooperative Housing Foundation |
| CIRH | Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti |
| CPE | Conseil provisoire électoral |
| CRS | Catholic Relief Services |
| FMI | Fond monétaire international |
| FMN | Firme multinationale |
| FNCD | Front national pour le changement et la démocratie |
| FNUAP | Fond des Nations Unies pour la population |
| GPPI | Global Public Policy Institute |
| JACOS | Jeunes universitaires contre la corruption |
| MICIVIH | Mission civile internationale en Haïti |
| MINUHA | Mission des Nations Unies en Haïti |
| MINUSTAH | Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti |
| MPP | Mouvement paysan Papaye |
| NDI | National Democratic Institute |
| OEA | Organisations des États américains |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| ONG | Organisation non-gouvernemental |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PAC | Programmes d'approvisionnement en carburant |
| PADF | Pan American Development Foundation (ONG) |
| PAH | Programmes d'assistance humanitaire |
| PARDN | Plan d'action pour le relèvement et le développement National |
| PAS | Plan d'ajustement structurel |

| | |
|--------|--|
| PDT | Peace Divident Trust (ONG) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PPA | Parité de pouvoir d'achat |
| RDH | Régie pour le développement d'Haïti |
| SOFA | Status of Forces Agreement |
| STC | Save The Children (ONG) |
| UMCOR | United Methodist Committee on Relief |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| URD | Urgence réhabilitation développement |
| USAID | United States Agency for International Development |

Remerciements

D'abord, je tiens à remercier Laurence McFalls d'avoir dirigé ce mémoire, et d'avoir pu continuer à me conseiller à distance.

Je remercie toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder du temps pour partager leur expérience et pour répondre à mes questionnements.

Je remercie également les personnes qui m'ont accueilli et m'ont permis de trouver des repères en Haïti, durant l'été 2011: Auguste et Ketteline Daniel, Malherbe Daniel, Yva Samedy et Laurence Gauthier Pierre.

Introduction

L'objectif de cette recherche est de comparer deux modes d'intervention internationale (étatique et non-étatique) dans une optique de maintien ou de rétablissement de l'ordre et de la paix, de développement économique et social, et pour des raisons humanitaires. Les interventions interétatiques, sont généralement initiées par un État occidental dans un État non-occidental et elles se matérialisent sous diverses formes agressives (gouvernementale, militaire, politique) ou non-agressives (embargo, sanctions économiques, etc.). Une intervention non-étatique est une intervention faite par des acteurs non-étatiques – qui diffèrent de par leur taille, leur importance, et leur degré d'autonomie : de telles caractéristiques appartiennent à différents types d'entité (Reynolds, 1979). Cette étude veut définir une nouvelle forme d'action politique sur la scène internationale : l'intervention militaire-humanitaire. La conjoncture des années 90, et en particulier la chute du bloc de l'URSS, fit de ce nouvel interventionnisme un outil pour le libéralisme grâce auquel émergerait « un nouvel ordre mondial » de respect des droits universels de la personne et de paix entre les peuples. Les conflits ethniques yougoslaves et le génocide rwandais mirent rapidement fin à cet idéal, et on espérait désormais pouvoir au mieux « gérer le chaos global » (McFalls, 2010). McFalls souligne que finalement, « avec le déclenchement de la 'guerre globale contre le terrorisme' au lendemain du 11 septembre 2001 et encore plus avec l'effondrement de l'économie mondialisée en 2008, l'ordre international s'est plutôt avéré un désordre global de lutte pour la survie » (McFalls 2010). Le nouveau type d'intervention libérale implique donc l'action combinée de différents acteurs : des forces militaires sous commande nationale ou internationale, des agences (inter)gouvernementales, des ONG à teneur internationale¹ – auxquelles je m'intéresse spécialement dans cette étude – et différents experts (médecins,

¹ En anglais : international non-governmental organization (INGO)

ingénieurs, gestionnaires et consultants ‘sans frontières’ de tous genre). Il importe de souligner que ces organisations ont un discours, qui justifie leur intervention, en plus d’une doctrine de la « sécurité humaine » avec ses corollaires de la « responsabilité de protéger » et du droit ou du devoir d’ingérence.

État de la question

Ma problématique de recherche concerne la différence entre les logiques d’action et les visées des interventions étatiques et non étatiques. La frontière est aujourd’hui floue entre ces deux types d’intervention car les acteurs non-étatiques peuvent servir d’outils politiques pour des États, dans le cadre de leur politique de développement ou de *foreign aid* (Hattori, 2001). Les théories systémiques (réalisme, internationalisme libéral, théorie du système-monde) expliquent la nécessité effective des interventions mais réduisent leur compréhension en tant qu’instrument (Hattori, 2001). Comme ces théories mettent l’emphase sur les effets, les analyses antérieures ont généralement porté sur l’efficacité relative des interventions. Dans cette étude, je souhaite transposer l’emphase sur la nécessité effective de l’intervention, vers une analyse des propriétés de l’intervention. Trois interventions américaines en Haïti constitueront donc l’objet de mon étude. Je sélectionne trois moments historiques d’intervention car ils me permettront d’éviter une confusion conceptuelle. Pour contourner la difficulté de tracer une frontière entre ces deux types d’intervention, cette étude de cas me permet de classer la première comme étatique, et la troisième comme non-étatique.

Comme nous le verrons plus loin, la deuxième est une intervention multilatérale et représente une forme transitionnelle vers le nouveau type d’action politique. D’abord, l’occupation américaine en Haïti de 1915 à 1934 fut initiée par le président Woodrow Wilson sous couvert de vouloir « aider à maintenir la paix et l’ordre dans la République, amener le développement économique et la prospérité au peuple » (Wargny, 2004). Le deuxième moment historique

sélectionné est celui du début des années 90 qui a vu arriver le premier président démocratiquement élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide. Renversé par un coup d'État, ce dernier fut rétabli dans retourné à ses fonctions lors d'une intervention militaire lancée par Bill Clinton en 1994. La mission *Restore Democracy* avait comme objectif déclaré de rétablir le président dans ses fonctions, et de restaurer l'ordre constitutionnel (Étienne, 2007). Le troisième moment d'intervention est le plus récent : le séisme du 12 janvier 2010 marque un tournant de l'histoire haïtienne et permet l'avènement d'une intervention humanitaire cautionnée par la communauté internationale, sous la forme d'un corps composé d'acteurs aux origines diverses.

Si je me suis d'abord intéressée aux nombreuses ONG américaines, c'est parce que mon travail de terrain m'a permis d'observer ces acteurs et d'interagir avec certains. Après plus d'une année, les problèmes à régler sont urgents et les actions pour une restructuration profonde de la société sont reléguées au second plan. C'est ce changement en profondeur qui permettrait d'entrevoir à long terme une société nouvelle, mais je soutiens que la logique d'action des ONG ne supporte pas un tel changement. Je veux toutefois aller au-delà du constat de l'inefficacité à soutenir un changement structurel par des acteurs étatiques ou non étatiques pour enfin répondre à la question : Comment la logique d'action des ONG américaines en Haïti s'inscrit-telle dans une doctrine de régulation du chaos, plutôt que de rétablissement de l'ordre?

La littérature comporte certaines lacunes sur les études intégrant les ONG dans les théories de relations internationales, et notamment lorsqu'il s'agit de comparer leurs actions à celles des États, principaux acteurs de la structure internationale (Ahmed et Potter, 2006). L'intervention étatique est donc plus étudiée que l'intervention non-étatique. D'un côté, les études sur les interventions de l'État américain prouvent que l'idéologie à leur base, soit l'interventionnisme²

² Le terme 'interventionnisme' est ici employé sans biais négatif, mais comme traduction de l'appellation anglaise *foreign interventionism*.

– ou l'internationalisme – libéral, configure la politique étrangère des États-Unis depuis la doctrine Monroe. Outre ceux qui croient qu'Haïti est une cause perdue d'avance, les libéraux soutiennent que l'intervention est nécessaire au renforcement de la paix, de la coopération et des droits de la personne et y voient là une occasion de persévérer. La littérature foisonne également de données sur l'intervention interétatique car cette notion contredit le principe de non-ingérence qui garantit le respect de la souveraineté des États. D'un autre côté, le débat sur l'intervention non-étatique est celui qui s'articule généralement autour du modèle libéral et de ses critiques. Au niveau pratique et normatif, il existe des études sur l'intervention sous différents points de vue : ceux de la légalité, de l'éthique, de l'efficacité, du paternalisme, du néo-colonialisme, de l'humanitaire, de la démocratie, de l'autorité etc. À un niveau théorique, on pose les questions d'État et de société, des droits individuels et collectifs (McFalls, 2009).

Concrètement, l'intervention est un acte d'ingérence dans les affaires internes d'un autre pays ayant pour but de mettre fin à la souffrance physique causée par la désintégration ou l'autorité abusive d'un État, et d'aider à créer des conditions pour l'émergence d'une structure durable de l'autorité civile. Elle a donc pour but de créer la paix et l'ordre avec, prétendument, la coopération des parties concernées (Parekh, 1997). Même si cette définition suggère le désintérêt des intervenants, Parekh souligne que chaque intervenant a son idée de ce qui est bien pour le pays concerné. Une intervention va toujours impliquer quelques éléments d'imposition externe (Parekh, 1997). Les interventions humanitaires sont en effet entreprises pour des raisons idéologiques car (à moins de servir de prétexte pour des intérêts stratégiques) elles découlent d'une morale, celle du devoir d'intervenir pour aider des groupes et des populations victimes de catastrophe humaine ou naturelle dans un État qui n'a pas les moyens de rétablir l'ordre.

L'ingérence humanitaire trouve son fondement juridique dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Pour ses partisans, elle n'est cependant légitime que s'il y a violation massive des droits de l'Homme, si

les autorités locales s'avèrent incompétentes ou malveillantes et si l'intervention est encadrée par une organisation supranationale, tel que le Conseil de sécurité des Nations unies (Benthall, 1991). Vilipendées d'autre part par les critiques anti-impérialistes, ces interventions se sont finalement généralisées depuis la fin de la guerre froide comme étant de plus en plus nécessaires à la sécurisation du monde globalisé.

Cadre théorique

Parce que cela implique à la fois la présence de conditions non observables et d'événements observables, cette recherche adopte un modèle théorique qui vise à comprendre l'intervention contemporaine en tant que nouveau cadre épistémique d'action politique, celle du 'chaos régulé' (*'Regulated Chaos'*: McFalls). Cette piste d'analyse se penche de façon empirique et théorique sur les effets sociaux et politiques des interventions militaires-humanitaires. Le modèle théorique utilisé dans cette étude émerge en fait de la convergence des travaux du politicologue en études comparées Laurence McFalls – directeur du présent mémoire – et de deux anthropologues (Mariella Pandolfi et Vinh Kim Nguyen) dont les recherches sur les sites d'interventions qualifiées de militaire et de biomédicale examinent les effets de l'intervention militaro-humanitaire sur l'expérience locale et les relations de pouvoir. Leur approche microsociale s'appuie sur des notions de relations de pouvoir telles que définies par deux auteurs d'un autre domaine des sciences sociales : la sociologie de la domination de Weber, et le concept de biopolitique de Foucault.

Les relations sociales à l'intérieur d'une zone d'intervention humanitaire témoignent d'un type de domination qu'il convient ici d'expliquer dans les termes de Weber, repensés par McFalls. Si Weber identifie trois formes pures ou idéaltypiques de domination, McFalls en introduit une quatrième. Les formes wébériennes classiques sont la domination traditionnelle, charismatique et légal-

rationnelle. Chaque idéaltype de domination varie selon les caractéristiques suivantes : elle peut être soit détenue par une personne (forme personnelle) ou non (forme impersonnelle), ou peut émerger dans un régime de continuité (quotidienne) ou de rupture (extraordinaire).

McFalls associe aussi ces trois modes de légitimation à certains types abstraits de rationalité définis selon la typologie wébérienne à quatre dimensions. En effet, pour Weber il existe quatre déterminants de l'action sociale : la rationalité en finalité, la rationalité en valeur, l'affect et la coutume. Une action rationnelle en finalité est commise par un acteur qui détermine objectivement à la fois les moyens et les buts de son action. L'action rationnelle en valeur est commise par un acteur qui cherche à accomplir un acte dont la valeur absolue ne permet pas le calcul instrumental de l'adéquation des moyens, comme, par exemple, respecter un code d'honneur ou rechercher le salut de son âme. L'action affective est un type d'acte commis sous le coup d'une émotion. Enfin l'action traditionnelle correspond aux types d'actions mécaniques, qui sont le produit de l'habitude, et où la signification et le but de l'action ont disparu à cause d'une répétition finalement impensée.

Ainsi, la domination traditionnelle, tel que son nom l'indique, est incarnée chez une personne qui représente l'autorité traditionnelle, par héritage ou par désignation reconnue par 'tous'. Elle est personnelle et quotidienne et fait appel à la rationalité affective et coutumière. La domination charismatique survient lorsqu'une personne exerce une autorité grâce à son magnétisme de figure héroïque dans un cadre extraordinaire (McFalls donne l'exemple d'une rupture révolutionnaire de régime). Cette domination est donc personnelle et extraordinaire, caractérisée par une rationalité en valeur et affective. La domination légal-rationnelle existe dans un régime continu, dans lequel la norme est maintenue par un système institutionnel imposé à tous et à tout moment. Cette domination est impersonnelle et quotidienne et fait appel à une rationalité instrumentale et habituelle (coutumière).

La domination thérapeutique – cette quatrième forme que McFalls a associé à l'autorité scientifique – est celle qui survient lorsque le dominant exerce son autorité grâce à l'application d'une procédure impersonnelle et scientifiquement valide – un protocole de traitement, comme nous le verrons plus tard avec l'analyse de Pandolfi – dans un contexte extraordinaire de crise. Il s'agit du type de rationalité qui caractérise, de façon idéal-typique au moins, l'autorité des nouvelles formes d'institutions de normes néolibérales en contexte d'intervention (McFalls 2007, 2008 et 2010). Les ONG en particulier exercent ce mode de domination car elles détiennent une expertise sur les zones et les situations à risque, et les catastrophes humaines ou naturelles constituent des contextes clefs pour la mise en place de leurs normes.

La domination thérapeutique est **extraordinaire** car elle survient lors d'une rupture grave dans le quotidien d'une population : après une catastrophe naturelle comme le tremblement de terre en Haïti et le tsunami en Indonésie ou une catastrophe d'origine humaine comme une guerre civile ou un génocide. Devant l'urgence, l'aide internationale et ses acteurs sont précipités sur le terrain afin de réagir le plus rapidement possible et de sauver des vies. Puis, l'installation des acteurs dans la zone d'intervention se prolonge, et est justifiée par l'ampleur de la catastrophe. Ainsi leurs actions répondent à des besoins facilement identifiables : le soin des blessures, la distribution de nourriture et d'eau potable, jusqu'au soutien dans la reconstruction. Face à une catastrophe humanitaire, les actions des intervenants ne sont soumises à aucun contexte, si ce n'est celui de l'ici et maintenant, dépossédé alors de toutes dimensions temporelles, spatiales ou culturelles (McFalls 2008, 2009).

La domination thérapeutique est **impersonnelle** car dans un premier temps, l'urgence pousse différents acteurs de l'intervention à prendre des décisions et à agir sans se consulter selon un certain automatisme. Cette multiplicité d'acteurs est toutefois régie par un ensemble de codes et de savoirs, détenu par un corps d'experts internationaux et appliqué indifféremment à l'une ou l'autre des zones d'interventions. Pandolfi remarque que ce genre d'intervention provoque le

déplacement de ce corps d'experts civils et/ou militaires appartenant à une communauté internationale mouvante qui se déplace de localité en localité (ce que Pandolfi appelle 'souveraineté mouvante'). La présence des différents acteurs n'est ensuite visible que par la prolifération d'espaces qui leur sont réservés.

L'intervention se fait donc selon un procédé qui part du haut vers le bas (*top-down*), en s'articulant autour d'un discours qui n'est ni local, ni national, mais à la fois standardisé et universel, et qui élimine progressivement les spécificités historiques, culturelles et identitaires. Le discours de l'intervention humanitaire est divisée en catégories (la santé, la nutrition, l'éducation, la sécurité économique etc.) ou en secteurs (zone à risque de propagation de l'épidémie de choléra, zone de non-droit, zone violente etc.). Ainsi, les 'réfugiés' ou les 'victimes' ou les 'traumatisés' sont les mêmes qu'ils se trouvent en Haïti ou en Afghanistan : « l'expérience, l'histoire – collective ou individuelle -, précédemment vécues, se trouvent ainsi gommées au nom de procédures préétablies et de l'efficacité du projet; l'expérience traumatique et les stratégies de vies collectives et individuelles, se trouvent réduites, ici aussi, à une série de critères qui permettent un « catalogage » des êtres humains » (Pandolfi, 2002).

La domination thérapeutique est par conséquent **rationnelle en finalité**, car elle vise un but (le sauvetage de vies) en utilisant des moyens techniques pensés pour être efficaces. Ainsi, selon la théorie de la régulation du chaos, les ONG seraient capables de gérer les crises, non pas en réformant en profondeur, mais en intervenant directement auprès des populations à l'aide de différentes stratégies (distribution de nourriture, de médicaments, abris) et avec la légitimité de leurs connaissances et de leurs expertises (une nouvelle forme de savoir-pouvoir technocrate qui se trouve détaché des structures étatique). Enfin des termes comme la 'sécurité', le 'maintien de la paix', le 'droit à la vie' – et la catégorisation de population comme étant 'à risque', dangereuse, ou nécessaire (*in need*) réduisent les politiques d'intervention à des questions de survie.

En fait, selon la critique de Duffield (2005), l'intervention n'aurait pour but que de sécuriser et de circonscrire le Sud dans la survivance, afin de protéger

le Nord, notamment des flux migratoires. Ce processus de sécurisation utiliserait des techniques précises afin de créer une zone-tampon dans laquelle les personnes vivant dans les zones d'intervention, puissent être résilientes. Cette résilience constituerait ce *self-reliance* que l'on suppose aux peuples dits 'en développement', qui peuvent vivre avec peu de moyens, et subir une injustice somme toute globale, sans devenir menaçants pour le mode de vie du Nord. (Duffield, 2005). C'est aussi cette idée que transmet la théorie de la régulation du chaos, lorsqu'elle analyse l'humanitaire.

La domination thérapeutique est également **rationnelle en valeur** car elle est justifiée essentiellement au nom d'une "morale de l'urgence" de valeur absolue. La logique d'action des acteurs de l'intervention s'inscrirait donc dans un aveuglement normatif qui contribuerait à une situation de chaos régulé. Cela a pour conséquence que la domination est exercée de manière subtile, à la fois pour le dominant et le dominé, car elle tient un discours idéologique avec lequel il est impossible d'être en désaccord. Un bon nombre d'ONG se retrouve dans ce schéma alors que leurs motivations, aussi nobles qu'elles soient, éclipsent une vision d'ensemble, ou du moins la relèguent à un second plan. Ainsi leur but non avoué devient celui de réguler le chaos non pas dans son ensemble mais secteur par secteur, vie par vie, et c'est là que se situe le changement épistémique pour remplacer la logique qui comprend l'action politique comme une recherche de l'ordre.

L'impératif humanitaire d'aborder l'urgence, de soigner au cas par cas sans égard pour une cohérence globale a pour conséquence, entre autres, que la domination thérapeutique est caractérisée par une violence iatrogène, ou causée par l'intervenant. Pour mieux comprendre ce qu'est la violence iatrogène, McFalls propose l'analogie de la relation entre le docteur et le patient. La morbidité iatrogène réfère à la maladie ou la blessure produite par l'intervention médicale. On peut désigner ainsi la disruption sociale et la violence politique résultant d'une intervention étrangère (militaire et/ou humanitaire) dont l'objectif est de mettre fin ou de prévenir ce genre de violence. Autrement dit, le traitement est la cause de la

maladie qu'il est supposé guérir. Aussi, les cas de maladie et d'épidémies iatrogènes existent, avec des patients qui tombent malades à cause d'interventions médicales, bien qu'elles soient effectuées dans les règles de l'art et avec les meilleures intentions du monde. L'exemple médical probant serait celui d'une infection causée par une prescription exagérée d'antibiotiques qui affaiblissent le système immunitaire et génèrent des souches résistantes. Les maladies iatrogènes découlent donc typiquement soit d'un traitement valable mais circonscrit qui ne tient pas compte de la santé globale ou à long terme du patient, soit d'un traitement qui règle efficacement un problème sans tenir compte d'autres pathologies présentées par le patient.

McFalls nomme donc la violence iatrogène comme étant la « contrepartie logique à la domination thérapeutique » (McFalls 2008). Une fois identifié comme tel, le malade veut *a priori* être soigné tout comme le chômeur, le délinquant, le drogué, le pauvre, le vieux, le réfugié, le jeune enfant, etc., veulent voir leurs chances de survie s'améliorer. Si le patient refuse, ne se plie pas ou ne répond pas au traitement administré par son médecin, il est dès lors catégorisé comme 'récalcitrant'. Un malade qui refuse un traitement « nuit peut-être à lui-même, mais surtout donne raison à l'intervenant et à la validité de son protocole de traitement » (McFalls, 2008). Comme le patient résiste à un traitement qui lui est administré 'pour son bien', il nécessite automatiquement une autre intervention encore plus poussée et forcée. C'est la violence de cette résistance qui est iatrogène car elle est alors autodestructrice et futile. McFalls ajoute : « Soumis au regard de l'intervenant qui transforme son corps en objet, le sujet biopolitique ne peut se réapproprier son corps qu'en lui infligeant sa propre violence physique, devenant de nouveau et encore plus objet d'intervention biopolitique » (McFalls, 2008).

De même, on peut imaginer des cas de violence iatrogène pure (c'est-à-dire, qui ont lieu quand une intervention se fait dans le meilleur intérêt d'une société affligée selon des moyens techniques efficaces et appropriées, mais qui génèrent tout de même de la disruption sociale et de la violence). McFalls nomme

comme exemple le Kosovo, où l'intervention militaire a été suivie d'un effort multilatéral, à différents niveaux, coordonné et cohérent de reconstruction politique, économique, sociale et ethnique qui a tout de même échoué lors des violences interethniques à grande échelle de mars 2004. La violence iatrogène est inhérente à la structure formelle de l'intervention internationale, peu importent les moyens substantifs, les objectifs ou le contexte de l'intervention.

De façon analogue à la métaphore médicale anthropomorphe, cette forme de maladie iatrogène ne vient pas des qualifications ou des intentions du physicien traitant, ni du traitement et de ses effets secondaires potentiels, ni de la morphologie particulière et de la possible pathologie du patient, mais de la structure même de la relation entre le docteur et le patient (McFalls, 2010). Comme dans la relation du patient avec son médecin, la domination thérapeutique est une forme de pouvoir par le savoir tel que Foucault le définit. La création d'un savoir lié à l'échange d'informations, de la formation de normes et d'un discours commun dote les experts internationaux du pouvoir d'émettre des décisions et de fixer l'agenda des priorités.

Enfin, selon McFalls, il est finalement possible d'identifier des caractéristiques communes à l'interventionnisme contemporain, qui le distinguent, au moins de façon idéal-typique de la conquête et du colonialisme 'à l'ancienne'.

- 1 – L'intervention est provoquée par une demande pour, ou le consentement à, une intervention extérieure formulé(e) par un groupe significatif (souvent une minorité ethnique ou une autre catégorie de 'victime) ou par ses représentants dans le but de résoudre un problème social ou naturel qui dépasse la capacité ou la volonté des autorités locales (exemples : épidémie, insurrection armée, conflit ethnique, etc.).
2. L'intervention est faite avec la recherche d'une approbation légale ou normative de l'intervention demandée ou proposée, par un corps supranational reconnu comme compétent par une loi ou un traité international (les Nations Unies, ou des organisations régionales auxquelles le territoire d'intervention fait au moins nominalement partie)
3. L'intervention nécessite la participation de corps d'experts, en plus des acteurs étatiques comme les forces armées, organisés en hiérarchies

parallèles et transversales d'agences internationales multilatérales et d'ONG formellement autonomes (McFalls 2010).

Cette recherche souhaite vérifier si la logique de ce modèle de domination thérapeutique peut expliquer les pratiques et l'expérience sociales sur le site d'intervention choisi comme sujet d'étude, soit la capitale d'Haïti, Port-au-Prince. Cette logique, qui serait celle que l'on observe aujourd'hui en Haïti et ailleurs, n'adopterait pas une perspective stratégique pour atteindre des buts globaux (droits humains, démocratie libérale, société civile, économie de marché) mais ciblerait les populations en fonction de leur vulnérabilité. Cette logique est différente de l'ancienne logique d'intervention étatique qui était globale, et visait le concept d'ordre social et le principe de cohérence pratique et normative, de hiérarchie ou de réciprocité. Ainsi, les actions lors des interventions militaro-humanitaires visent à gérer les risques mais ne s'insèrent pas dans une perspective intégrée. Pour McFalls, c'est le cas en Haïti : « *inasmuch as resources and expertise have arrived, their providers see no need to think beyond their immediate mandates and expertise* » (McFalls, 2011).

Méthodologie

L'aide humanitaire en Haïti est un sujet qui m'intéresse depuis bien avant le 12 janvier 2010. Mon séjour de recherche a été une occasion de découvrir un pays que je n'avais jusqu'alors qu'imaginé. Il est étrange d'arpenter les rues de la capitale, semblables à des zones d'après-guerre... mais on finit par s'habituer à voir les tentes dans les places publiques et les parcs. Et cela est perturbant en soi. En tant qu'observatrice, mon analyse de l'engagement des travailleurs humanitaires a été limitée par mon statut d'étudiante non directement impliquée dans les projets, et enrichie par mon expérience de jeune montréalaise d'origine

haïtienne pouvant accéder aux points de vue d'Haïtiens travaillant dans le complexe humanitaire.

Le projet de recherche dans lequel s'inscrit cette recherche propose une méthodologie pour vérifier le modèle que j'adapte ici pour mon mémoire. Les interventions de l'État américain en Haïti visaient la réforme des institutions, et poursuivaient des objectifs tels que le rétablissement de l'ordre, d'un système démocratique et d'une économie libérale. Ainsi, j'ai choisi de chercher à comprendre la logique d'action des ONG américaines actuellement en Haïti, et de la comparer avec la logique d'action de l'État américain lors des interventions passées afin de relever les objectifs implicites et explicites de ces deux modes d'intervention. Est-ce que la visée implicite de l'intervention humanitaire récente ne serait pas, plutôt que de rétablir l'ordre, d'utiliser différents outils institutionnels qui intègrent de nouveaux acteurs (ONG) afin d'atteindre un objectif moins 'ambitieux', celui de maintenir le non-ordre en Haïti, pour 'réussir' à le circonscrire à l'intérieur des frontières du pays?

Mon hypothèse est que la logique d'action et le discours des ONG et des experts internationaux se situent toujours dans l'urgence. La théorie de la régulation du chaos stipule qu'il y a un glissement au niveau épistémique, et qu'une nouvelle forme d'action politique a émergé, une forme de gouvernementalité libérale, qui plutôt que d'essayer de tout contrôler (comme l'aurait fait la Raison d'État), oriente l'action sociale autour des intérêts des différents acteurs. Plus d'un an après la catastrophe, le constat est le même : la reconstruction tarde à commencer car d'un côté l'État a longuement tenté de se défaire d'un imbroglio politique (nomination d'un premier-ministre, et formation du gouvernement), et de l'autre, les ONG qui œuvrent sur le terrain ne sont pas coordonnées par une structure qu'un État fort aurait pu mettre sur pied. L'argent dépensé pour l'aide s'élève à une fraction des sommes promises et les besoins de la population sont toujours criants. Je mettrai en écho mes observations avec celles d'auteurs qui s'intéressent à la question de l'intervention militaro-humanitaire, des points de vue de l'anthropologie, de la sécurité, des conflits et du

développement (Duffield 2006, Pandolfi 2002). Cette description se transforme en analyse dans la quatrième partie avec la mise à l'épreuve de la théorie de la régulation du chaos dans la présente étude de cas.

Il y aurait donc une convergence des discours autour du rôle de l'État américain dans le maintien et le rétablissement de l'ordre, et de ceux des experts, de la société civile, des normes et des institutions universellement valides, notamment articulés autour des concepts de la sécurité et de la responsabilité de protéger. Pour vérifier cela, j'ai souhaité procéder à une analyse qualitative du contenu de discours scientifiques et techniques dont le sujet est l'intervention américaine (pour deux périodes : occupation américaine et intervention militaire). Il y aurait également une fragmentation du discours contemporain sur l'intervention humanitaire, autour de la gestion des diverses sphères sociales, zones géographiques et types de population (déplacés, population à risque etc.) ciblés. L'objectif est de vérifier que les interventions des ONG dans les zones de crises auprès des populations 'à risque', poursuivent les mêmes objectifs (déclarés), mais ont un comportement qui les empêche de les atteindre. Grâce à mon travail de terrain j'ai souhaité cerner la capacité des ONG à gérer les crises en intervenant directement auprès des populations à l'aide de technologies de communication et de stratégies élaborées. J'ai procédé à une observation directe sur le terrain de l'intervention humanitaire (en Haïti) auprès d'acteurs sélectionnés pour leur représentativité (des travailleurs humanitaires dans leur fonction). J'ai aussi tenté de faire une analyse qualitative de contenu de discours scientifiques et pratiques qui portent sur l'intervention humanitaire récente.

Enfin, la question de recherche infère plusieurs interrogations : Les logiques d'action des deux modes d'intervention s'inscrivent-elles dans une perspective globale? ou dans une perspective ciblée? Pourquoi certaines fonctions attribuées à l'État américain dans le passé, ont-elles été déléguées aux ONG dans le cadre de la dernière intervention humanitaire en Haïti? La lecture de la théorie de la régulation du chaos cherche à mettre en évidence les visées des interventions. Pour valider cette théorie, il faut comprendre les objectifs implicites et explicites

des acteurs de l'intervention, rétrospectivement dans le cas des interventions passées, et actuellement dans le cas de l'intervention humanitaire articulée par les ONG. Enfin la vérification de mes hypothèses ne signifie **pas** que la réglementation du chaos est devenue l'objectif principal de la politique étrangère américaine en Haïti **ni que** l'atteinte de cet objectif signifie qu'il y a préméditation de la part de l'État américain. La richesse des données mais aussi l'intérêt pratique et académique d'étudier ce phénomène motivent la recherche. Toutefois, avant de débiter une analyse des trois périodes sélectionnées, je veux distinguer l'origine des entités sociales en Haïti auprès desquelles il a été plus d'une fois jugé nécessaire d'intervenir.

Origine coloniale des divisions de classe et de race en Haïti

L'histoire tumultueuse d'Haïti après son indépendance mena à un effondrement de l'État dont l'occupation américaine fut une des conséquences (Étienne, 2007). L'organisation sociale de la société haïtienne se dessine cependant bien avant l'année 1804, année de l'indépendance du pays, alors que le système esclavagiste crée une classe dominante de colons français, et une classe dominée d'esclaves (majoritairement noirs descendants d'Afrique). Entre les deux se trouve une classe hybride, celle des affranchis. Leur liberté est acquise soit par la filiation (les enfants mulâtres étaient automatiquement affranchis) soit par le bon vouloir du maître qui décide d'affranchir un de ses esclaves. Cette classe de noirs et de mulâtres libres s'enrichit jusqu'à devenir aussi privilégiée que les colons. À la fin du 18^{ème} siècle, ceux-ci ont pour objectif de garder leur pouvoir alors que des révoltes éclatent en France et que le soutien de la métropole se fait plus distant. Mais ils vont se heurter à d'anciens esclaves, les marrons, qui se sont enfuis des plantations et ont établi une société dans les montagnes.

Le 22 août 1791, les esclaves commencent une grande révolte dans la partie nord de la colonie. Toussaint Louverture est celui qui mena la plus grande

offensive, organisa la rébellion et prit la tête du mouvement. Sa préoccupation principale était la libération des esclaves et la protection de cette liberté, en empêchant tout empiètement tant du côté des blancs que de celui des mulâtres qui souhaitaient maintenir leur avantage sur les esclaves noirs. Certains révolutionnaires français décidèrent donc de s'allier avec les masses d'esclaves rebelles pour freiner l'ambition à la fois des colons et de la classe des mulâtres. Toussaint saisit cette opportunité dans le but de garantir et de pousser la cause de la majorité. La nouvelle configuration sociale de la colonie bientôt souveraine oppose donc les anciens esclaves noirs alliés aux révolutionnaires de la métropole, aux colons français alliés aux mulâtres. La question des terres se pose assez rapidement : qui en aura la propriété? Les colons blancs, les nouveaux noirs libres, les mulâtres ou la masse? (Paquin, 1988).

Toussaint alors couvert d'honneurs fut le premier noir nommé Général de Division et plus tard, il fut promu Général en chef de l'Armée de St-Domingue. Mais dans le Sud, les mulâtres, avec à leur tête le Général Rigaud, n'acceptèrent pas que l'on permette à d'anciens esclaves noirs de diriger la colonie. Les deux camps s'affrontèrent et c'est celui de Toussaint qui l'emporta (Paquin, 1988). Suite à cette victoire, il s'autoproclama gouverneur à vie de la république en 1801, et il écrivit une constitution qu'il envoya à Napoléon. Celui-ci qui ne s'attendait pas à autant de zèle, prit la décision d'envoyer une offensive militaire pour mater cet homme qui voulait diriger la colonie à sa façon. Lorsque l'expédition française arriva, et que les noirs autant que les mulâtres prirent conscience que son but était de rétablir l'esclavage (d'ailleurs rétabli en 1803 dans les autres colonies), ils s'unirent pour la première fois jusqu'à la victoire. Après le départ des Français, Dessalines qui succéda à Toussaint Louverture capturé par la France en 1802 (il mourut au fort de Joux en 1803), provoqua aussitôt le massacre de la population blanche à quelques exceptions près : les prêtres, médecins, techniciens et quelques négrophiles furent épargnés. Il redonna à Saint-Domingue son nom indien d'Haïti (Ayiti) et proclama l'indépendance de la République le 1^{er} janvier 1804 aux Gonaïves (Girard, 2010).

Chapitre 1 : Les interventions du passé

Occupation américaine : 1915 -1934

Pendant 111 ans (de 1804 à 1915), les élites politiques haïtiennes ne parvinrent pas à doter le pays d'un État moderne. La fragilité de l'État haïtien s'aggrava à partir de la guerre civile de 1902 et le centenaire de l'indépendance passa inaperçu à cause de troubles sociopolitiques intenses, de l'instabilité chronique, et des crises économiques et financières de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Sur le plan interne, des tensions, des crises et conflits politiques aigus faisaient rage. Les structures archaïques du pays ne furent jamais modernisées malgré les avancées techniques et les innovations technologiques de l'époque, et ne purent s'adapter à la dynamique du système capitaliste mondial. Sur le plan externe, l'alliance entre la bourgeoisie nationale et des commerçants étrangers encouragea toutefois une forte pénétration du capital étranger. Il existait donc une concurrence entre capitaux anglais, français, américains et allemands. En 1914, les Allemands contrôlaient environ 80% du commerce en Haïti. Dès 1911, des troupes allemandes étaient présentes en Haïti pour protéger leurs biens et leurs ressortissants. La menace, suite au succès de l'Allemagne dans la première guerre mondiale et l'existence d'une communauté allemande puissante en Haïti inquiétait Washington. D'un point de vue stratégique, les États-Unis voulaient éviter l'établissement d'une base militaire par une autre puissance au Môle St-Nicolas, dans le nord-ouest d'Haïti (Étienne, 2007).

L'occupation militaire s'annonça d'abord par une domination économique et financière : le capital américain supplanta les autres, comme en témoigne rapidement la prolifération de plusieurs compagnies et banques américaines dans la capitale haïtienne. Le reste du pays était cependant dans un état de ruine et de désolation. La cohésion sociale étant absente, les masses furent écrasées par la pauvreté et la misère. Les paysans du Nord et du Nord-est devinrent les Cacos, ces paysans armés qui envahirent la capitale lors de journées

d'anarchie sanglante. C'est en prenant prétexte du chaos intérieur et avec le souci de protéger d'éventuels investissements et de moderniser le pays, que les États-Unis occupèrent militairement Haïti. En 1915, Woodrow Wilson ordonna l'occupation qui durera presque vingt ans (Wargny, 2004). L'année 1915 consacra donc la prise de possession du territoire haïtien, par l'État américain. L'occupation s'inscrivait dans le discours politique spécifique qui voulait que les États-Unis d'Amérique rendent le monde sûr pour la démocratie (*make the world safe for democracy*). L'occupation bouleversa l'ordre social en instaurant une nouvelle classe de dominants (les *Marines*) ce qui motiva une partie de la population, dont les Cacos, à se révolter. Elle fut un échec du point de vue social, même si elle permit de construire de nombreuses infrastructures, car celles-ci furent abandonnées dès le départ des américains qui n'avaient d'ailleurs donné aucune formation aux locaux afin qu'ils puissent les gérer eux-mêmes. De plus, elle laissa le souvenir d'une époque d'exclusion sociale, qui ne trouvait pas d'écho dans les notions démocratiques. Ce fut un succès partiel du point de vue stratégique pour les États-Unis, car elle permit notamment de garder le canal de Panama sous surveillance.

Acteur externe : l'État Américain comme puissance impériale

Les États-Unis d'Amérique, de par leur statut de première puissance exerçaient une influence régionale et internationale soutenue par une politique étrangère. En fait, depuis 1823, la doctrine Monroe faisait de l'Amérique Latine et des Caraïbes une zone réservée associant interventionnisme et isolationnisme. L'expansionnisme américain en Amérique latine et dans la Caraïbe mena à l'application d'un plan général de contrôle stratégique : la construction du canal de Panama, l'occupation de Cuba de 1898 à 1902; le contrôle sur Porto Rico depuis 1898; l'opération de police internationale au Nicaragua (1905); le contrôle de la République Dominicaine depuis 1907, du Honduras (1909). Cela se poursuivit avec l'occupation militaire du Nicaragua (1909-1933), du Mexique (1914), d'Haïti

(1915), de la République Dominicaine (1916) et des îles Vierges (1917) (Schmidt, 1971).

Selon Solarz qui écrit en préface du livre *the United States occupation of Haiti 1915-1934* de Hans Schmidt, l'occupation américaine avait pour objectif principal d'empêcher l'Allemagne d'établir une base navale en Haïti, car cela empêcherait les États-Unis d'utiliser le canal de Panama. La suspension des élections législatives haïtiennes quand le pouvoir législatif refusa de prendre des décisions dans l'intérêt des États-Unis, mena à la nomination d'un président de façade qui n'avait pas le soutien de la population (*democracy traduced*) (Schmidt, 1971). Cette intervention unilatérale basée sur la loi martiale américaine défiait la population haïtienne qui accueillit les troupes avec ressentiment. Le racisme institutionnel caractérisa en partie cette intervention car les têtes dirigeantes ne prirent pas la peine de connaître le vis-à-vis haïtien, dont l'expérience de discrimination systématique durant l'esclavage et après son abolition, lui faisait voir cette intervention avec un symbolisme particulier (Girard, 2010). Le déploiement des troupes américaines marqua le début de l'occupation américaine : ils ne rencontrèrent aucune résistance armée organisée. Les troupes, avec l'amiral Caperton en tête, s'emparèrent des points stratégiques et bâtiments symboliques : casernes, ports, bureaux des douanes et des contributions, palais présidentiel, locaux de ministères et tribunaux. Elles se postèrent également dans les villes portuaires du pays, participèrent au désarmement de la population et à la liquidation des restes de l'armée haïtienne. Le rôle de l'État américain dans cette intervention fut de gérer les affaires haïtiennes de façon centralisée (Schmidt, 1971).

Pour l'historien Philippe Girard, l'attitude critique face à l'occupation est en partie biaisée. Pour lui, les accusations portées contre les américains concernant le vol de richesses d'Haïti ne tiennent pas la route vu qu'il s'agissait d'un pays ruiné. Cependant le témoignage du Major Général Smedley D. Butler du corps des Marines à cette époque, et que cite Lyonel Paquin en 1988, laisse supposer le contraire :

« J'ai passé trente ans et quatre mois en service actif comme membre de la force militaire la plus agile de notre pays, les Marines. J'ai servi dans tous les grades, de second lieutenant à major général. Et durant cette période, j'ai passé le plus clair de mon temps comme homme de main de première classe au service des brasseurs d'affaires, de Wall Street et des banquiers. Bref, j'étais un gangster du capitalisme (...) Ainsi j'ai fait de Mexico, en particulier Tampico, un lieu sûr pour les pétroliers américains en 1914. J'ai aidé à faire un lieu acceptable d'Haïti et de Cuba pour que les banquiers de la National City Bank puissent aller y toucher leurs revenus (...) j'ai aidé à purifier le Nicaragua pour la banque internationale des Brown Brothers en 1909-1912. J'ai servi d'éclaireur aux usines sucrières américaines en République Dominicaine en 1916. [...] Durant ces années, comme diraient mes copains, j'avais un super racket. J'ai été récompensé avec des médailles d'honneur et des promotions. Quand je regarde derrière moi, je sens que j'aurais pu donner de bons petits conseils à Al Capone. Le mieux qu'il pouvait faire était d'opérer son racket dans trois petits districts urbains. Nous les Marines nous opérions sur trois continents »

Selon Mintz, l'occupation américaine a eu ses côtés positifs indéniables tels que la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'instituts d'agronomie, la formation de la police et de l'armée ainsi que la bonne gestion du budget national. L'occupation eut pour effet d'augmenter la centralisation du gouvernement et de le rendre plus efficace. Ces accomplissements étaient réels mais les conséquences les plus négatives l'ont été au niveau humain. L'occupation a favorisé systématiquement les Haïtiens qui comprenaient le langage du profit et de l'avancement économique, excluant ainsi l'homme Haïtien moyen. Cela a permis de perpétuer le pouvoir traditionnel même après le départ des américains. (Mintz, 1995).

Une autorité locale contrôlée par les États-Unis

La première procédure légale des États-Unis fut de proposer un traité haïtiano-américain qui permettait en somme de rendre légitime l'occupation et d'ouvrir la voie aux investissements américains (Schmidt, 1971). Ce traité ne fit pas l'unanimité puisque du côté haïtien, les hommes d'État se prononcèrent

ouvertement contre. Cela n'empêcha pas le gouvernement américain d'ignorer les critiques et la révolte des Cacos qui continuaient de faire rage. Dans le but de déjouer les accusations de loi coloniale, les États-Unis gardèrent les membres du Sénat en place et choisirent un Haïtien (Philippe Sudre Dartiguenave) comme président (Girard, 2010). Celui-ci fut remplacé par Louis Borno en 1922, qui resta au pouvoir jusqu'en 1930. Toutefois, le contrôle des américains sur le Trésor était tel qu'il empêchait toutes pensées indépendantes de leur part. L'amiral Caperton, l'officier Américain qui dirigea l'occupation, reçut un câble diplomatique de la part du secrétaire de la marine Joséphus Daniels où l'on peut lire :

I have the honour to inform the President of Haiti and the members of his cabinet that I am personally gratified that public sentiment continues favourable to the treaty: that there is a strong demand from all classes for immediate ratification and that treaty will be ratified Thursday. I am sure that you gentlemen will understand my sentiment in this matter, and I am confident that if the treaty fails of ratification that my government has the intention to retain control in Haiti until the desired end is accomplished, and that it will forthwith proceed to the complete pacification of Haiti so as to insure internal tranquillity necessary to such development of the country and its industry as will afford relief to the starving population now unemployed. Meanwhile the present government will be supported in the effort to secure stable conditions and lasting peace, whereas those offering opposition can only expect such treatment as their conduct merits. . . Rumors of bribery to defeat the treaty are rife but are not believed. However, should they prove true, those who accept or give bribes will be vigorously prosecuted (Laudun, 2008).

Face à la menace à peine voilée d'une conquête par la force des armes et un gouvernement entièrement américain, le traité fut ratifié dans la journée même de la réception de ce message. Le Sénat voulut toutefois formuler certaines réserves et reformulations avant sa signature. Sous ce traité, Haïti gardait un président, mais les États-Unis désignaient de façon unilatérale les officiels chargés de 5 secteurs clefs : la gendarmerie, les taxes, les finances, la santé publique et les infrastructures (Girard, 2010). Si le discours de l'État américain indiquait une collaboration générale des Haïtiens, le contrôle militaire était pourtant bien

présent. Derrière le palais présidentiel était posté un régiment de marines américains, et le Brigadier – général John H. Russell, nommé American High Commissioner, donnait les consignes à suivre. Un américain, Dr. W. W. Cumberland, nommé par le président des États-Unis, était le conseiller financier et préleveur de taxes (*Receiver of Customs* et *Financial Adviser*). En plus de collecter les taxes, il avait pour responsabilité de mettre sur pied le budget et de contrôler le développement économique. La gendarmerie haïtienne fut à la fois une force de police et une armée, dirigée par des officiers américains, et constamment sous la direction des États-Unis. Les Américains nommés par leur gouvernement étaient aussi en charge des services de travaux publics et de l'éducation agricole (Douglas, 1927). Dès cette époque des critiques de cette initiative se firent entendre. Montague écrit que « Tout le procédé était une farce, puisque l'électorat était appelé à voter pour une constitution basée sur le principe que, pour le moment du moins, il était incapable de choisir les représentants capables de débattre de telles décisions » (Paquin, 1983).

À titre d'exemple, lorsque les députés ne voulurent pas ratifier le traité de 1915, les autorités américaines saisirent leur salaire jusqu'à ce qu'ils adoptent une attitude plus conciliante (Paquin, 1983). Les objectifs de l'intervention étaient en quelques mots le rétablissement du monopole de la contrainte physique légitime. Cela signifiait faire régner l'ordre et la paix par la constitution d'un appareil répressif efficace, avec un effectif réparti sur toute l'étendue du territoire, à la fois centralisé et doté d'une chaîne de commandement pouvant assurer la coordination de ses activités sur le terrain. Il s'agissait aussi de la reconstruction et de la modernisation de l'administration publique. Les politiques allant dans ce sens donnèrent à l'État le monopole de la fiscalité : centralisation administrative qui culmina dans la promulgation, le 6 juin 1924, de la Loi créant l'Administration générale des Contributions. La perception des impôts permit la création et modernisation des infrastructures douanières, ainsi qu'une meilleure organisation et une meilleure gestion du commerce import-export, ce qui assura une augmentation substantielle des recettes fiscales à l'État (Étienne, 2007).

Le nouveau gouvernement remit à l'ordre du jour la 'corvée' instaurée par une loi haïtienne de 1863, qui faisait appel aux paysans pour maintenir les routes locales, en leur faisant payer une taxe, ou en participant au travail public sans recevoir de salaire. Cette loi avait été oubliée, quand elle fut revisitée par les autorités américaines afin d'améliorer le réseau de communication à moindre coût. Presque tous les paysans furent obligés de travailler, puisqu'ils n'avaient pas d'argent. Pour limiter le mécontentement, les travailleurs étaient bien traités au début. Ainsi, le nombre d'autoroutes augmenta de 3 miles en 1915 à 470 miles en 1918. Le potentiel d'abus, cependant, devint énorme : des soldats de la gendarmerie recouraient à la manière forte pour faire travailler les paysans, en les ligotant. Une telle image était symboliquement trop puissante et venait raviver un souvenir de domination violente de l'époque coloniale.

Un discours englobant sur l'intervention

Les discours de l'époque soulignent l'apport que souhaitent apporter les États-Unis à Haïti : aider à maintenir la paix et l'ordre dans la République, amener le développement économique et la prospérité au peuple. Ils articulent la logique de l'action en l'inscrivant dans la vision plus large de l'impérialisme nécessaire. L'idée de l'occupation américaine se base sur les trois piliers de la politique étrangère américaine au début du XXème siècle soit : la doctrine Monroe, le corollaire Roosevelt de la doctrine de Monroe et la diplomatie du dollar (*Dollar Diplomacy*) du président Wilson et de son secrétaire d'État, W. J. Bryan. L'occupation concilie trois types d'intérêts, stratégiques (en termes de sécurité nationale), économiques et politiques (Étienne, 2007). En voulant tout contrôler (Raison d'État), l'occupation américaine s'est faite dans une perspective globale et intégrée. Cette logique visait l'ordre social et le principe de cohérence pratique et normatif de hiérarchie ou de réciprocité. La doctrine Monroe est discursive, car elle a été énoncée par Monroe lors d'une adresse à la nation :

In the discussions to which this interest has given rise and in the arrangements by which they may terminate, the occasion has been judged proper for asserting, as a principle in which the rights and interests of the United States are involved, that the American continents, by the free and independent condition which they have assumed and maintain, are henceforth not to be considered as subjects for future colonization by any European powers.

The political system of the allied powers is essentially different in this respect from that of America. This difference proceeds from that which exists in their respective Governments; and to the defence of our own, which has been achieved by the loss of so much blood and treasure, and matured by the wisdom of their most enlightened citizens, and under which we have enjoyed unexampled felicity, this whole nation is devoted. We owe it, therefore, to candour and to the amicable relations existing between the United States and those powers to declare that we should consider any attempt on their part to extend their system to any portion of this hemisphere as dangerous to our peace and safety. With the existing colonies or dependencies of any European power we have not interfered and shall not interfere. But with the Governments who have declared their independence and maintained it, and whose independence we have, on great consideration and on just principles, acknowledged, we could not view any interposition for the purpose of oppressing them, or controlling in any other manner their destiny, by any European power in any other light than as the manifestation of an unfriendly disposition toward the United States.

Our policy in regard to Europe, which was adopted at an early stage of the wars which have so long agitated that quarter of the globe, nevertheless remains the same, which is, not to interfere in the internal concerns of any of its powers; to consider the government de facto as the legitimate government for us; to cultivate friendly relations with it, and to preserve those relations by a frank, firm and manly policy, meeting in all instances the just claims of every power, submitting to injuries from none. But in regard to those continents circumstances are eminently and conspicuously different. It is impossible that the allied powers should extend their political system to any portion of either continent without endangering our peace and happiness; nor can anyone believe that our southern brethren, if left to themselves, would adopt it of their own accord (MacCorkle, 1914).

Le corollaire de Roosevelt de la doctrine Monroe :

We must recognize the fact that in some South American countries there has been much suspicion lest we should interpret the Monroe Doctrine as in some way inimical to their interests, and we must try to convince all the other nations of the continent once and for all that no just and orderly government has anything to fear from us. There are certain republics to the south of us which have already reached such a point of stability, order, and prosperity that they themselves, though as yet hardly consciously, are among the guarantors of this Doctrine. These republics we now meet not only on a basis of entire equality, but in a spirit of frank and respectful friendship which we hope is mutual. If all the republics to the south of us will only grow as those to which I allude have already grown, all need for us to be the especial champions of the doctrine will disappear, for no stable and growing American republic wishes to see some great non-American military power acquire territory in its neighbourhood. All that this country desires is that the other republics on the continent shall be happy and prosperous; and they cannot be happy and prosperous unless they maintain order within their boundaries and behave with a just regard for their obligations toward outsiders. It must be understood that under no circumstances will the United States use the Monroe Doctrine as a cloak for territorial aggression. We desire peace with all the world, but perhaps most of all with the other peoples of the American continent. There are of course limits to the wrongs which any self-respecting nation can endure. It is always possible that wrong actions toward this nation, or towards citizens of this nation, in some state unable to keep order among its own people, unable to secure justice from outsiders, and un-willing to do justice to those outsiders who treat it well, may result in our having to take action to protect our rights; but such action will not be taken with a view to territorial aggression, and it will be taken at all only with extreme reluctance and when it has become evident that every other resource has been exhausted (MacCorkle, 1914).

Si cette doctrine ne fait partie d'aucun code internationale et n'est énoncée dans une aucune loi écrite des États-Unis, elle est fondamentale dans l'histoire de cette nation. Même si la Doctrine Monroe de 1823 n'a jamais été reconnue comme faisant partie du droit international, et qu'elle a été répudiée par plus d'un État latino-américain, elle fut le pilier de la politique Américaine durant un siècle et demi (Friedmann, 1968). Il était acquis que le bien-être des peuples passait par la prospérité, la productivité, la démocratie, et le respect des droits de l'homme. Pour les hégémonistes, les États-Unis devaient adopter une approche unilatéraliste pour contrôler le système international, maintenir et accroître leur

puissance (David et al., 2008). Parmi eux, les influents Robert Kagan et William Kristol tiennent des arguments étroitement associés aux idées reaganiennes soit « la promotion du libéralisme américain et l’affirmation de la puissance américaine dans les affaires internationales ». Pour eux, « la stratégie globale américaine (qui a cherché depuis Woodrow Wilson à promouvoir le libéralisme démocratique) doit permettre de renverser les régimes jugés néfastes pour les intérêts nationaux américains et pour la stabilité de l’ordre international, et non leur permettre de se maintenir en place » (David et al. 2008).

Cette doctrine a ainsi modelé la ‘vie’ des États à travers le monde, et surtout des pays avoisinants les États-Unis qui, malgré leur opposition, ont dû en assumer les conséquences. Elle permit d’apporter une justification pour un comportement extraordinaire dans l’environnement mondial des États supposément souverains. Elle permit notamment au politicien américain Henry L. Stimson de parler de politique isthmienne (*Isthmian Policy*) basée sur le principe d’autodétermination nationale :

“The national safety of our own country has, however, imposed upon us a peculiar interest in guarding from foreign influence the vital sea route through the Caribbean Sea and the Panama Canal, and therefore in seeing to it that no cause for foreign intervention may arise along the borders of that route” (Schmidt, 1971).

Adjoints à la constitution haïtiano-américaine, rédigée par Franklin Roosevelt et signée le 16 septembre 1915, ces principes ont permis d’organiser l’État haïtien sous le contrôle de l’État américain pendant 19 années. Cette même constitution déclare que « la République d’Haïti est une et indivisible, libre, souveraine et indépendante. Son territoire est inviolable et ne peut être altéré par aucun traité ou convention ». En réalité, un autre discours dénigrant et environnant fait la promotion de l’idée que la culture des Haïtiens – le vaudou en particulier – est la source des problèmes d’Haïti : ce que l’on désigne en tant que superstition

généralement, serait à la base de la culture de la violence qui fait obstacle au développement (Schuller, 2007).

À l'époque, le discours de l'occupant est décrié par des accusations d'impérialisme opportuniste, qui justifie son action illégale par des diversions stratégiques. Mais si le discours de l'opposition, en Haïti et ailleurs, accuse exactement ce que le gouvernement américain se défend de faire, il est tout de même partagé par la majorité. Il y a donc face à l'occupant, une manière commune de parler et de penser un 'ennemi' facilement identifiable. En 1929, Dantès Bellegarde écrit que les Haïtiens « ne sont point dupes de ces grands mots sous lesquels se dissimulent les ambitions et les convoitises les plus sordides ». Il souligne que si une bonne partie du peuple « croyait que les Américains étaient venus chez lui avec le dessein élevé et désintéressé de l'aider politiquement et économiquement, à atteindre à un plus haut niveau », sa confiance a vite été remplacée par « le désappointement et le désespoirs les plus amers ». Les États-Unis d'Amérique, « l'occupant yankee », puissance « impérialiste » montante, « font preuve d'un appétit et d'une agressivité grandissants ». Ils organisèrent une fois débarqués, « une mascarade électorale », qui permit de placer à la tête du pays, un fantoche, « un homme à leur entière dévotion ». Pour mater la résistance armée, les américains « redoublèrent de fureur et de sauvagerie dans la répression ». Ils se livrent à une « exploitation féroce » des masses populaires haïtienne, à du « pillage » de richesses, des exactions « innombrables » et des « immixtions grossières dans tous les domaines de la vie nationale ». En bref, « sous le couvert de cette légalité imposée à la pointe des baïonnettes et destinée à sauvegarder le mythe de leur mission civilisatrice, les Américains, tout en portant des coups décisifs à la présence économique de leurs rivaux européens en Haïti, se livrent à une exploitation forcenée des masses populaires haïtiennes et une dilapidation sans retenue [des] ressources d'Haïti » (Bellegarde, 1929).

Le rôle des élites et la collaboration

Le cadre institutionnel imposé par l'occupation donna une base légale à la collaboration d'une partie des élites politiques locales. Celles-ci étaient divisées entre noirs et mulâtres, et ces derniers avaient un avantage historique. Mais comme l'explique Paquin, « le retour de l'homme blanc après plus d'un siècle avait amené une nouvelle situation politique tout à fait nouvelle pour les élites ». Elles avaient pris l'habitude de se confronter entre elles, mais elles s'unirent à nouveau pour mieux se défendre des envahisseurs. Le sentiment nationaliste et de patriotisme devint ardent chez les Haïtiens de toutes couleurs et de toutes classes (Malfan, 1981). Cependant les Américains installèrent la fraction des mulâtres au pouvoir, ravivant du coup la division au sein de l'élite. Presque tout le personnel dans l'administration fut de l'élite mulâtre, avec au départ la nomination de Sudre Dartiguenave comme président. Mais « en dépit de la position de l'élite mulâtre dans le gouvernement, elle ne jouissait pas de suprématie politique et c'était là toute la différence. » (Paquin, 1988).

Les noirs qui étaient au gouvernement, ne se trouvaient pas au sommet à cause de ce favoritisme, car ils restaient inférieurs aux 'blancs américains' dans la hiérarchie. Cette pratique s'inscrivait dans l'idéologie manifeste des *Marines* qui provenaient du sud des États-Unis, et qui avaient été choisis pour leur habileté à mater les 'nègres'. « Ainsi mal renseignés, ils ne faisaient pas la distinction entre les teintes et les nuances de la peau, pas plus qu'entre les différences qui séparent l'élite des masses populaires » (Paquin, 1988). Ainsi menée, l'intervention fut une expérience de clashes entre des classes sociales qui se formèrent, et qui opposèrent non seulement un peuple dominé par une classe dirigeante dont les membres provenaient d'un autre État, mais également deux entités de 'races' différentes. Malgré tout, l'occupant bénéficia du soutien actif d'un fort secteur de la bourgeoisie commerçante, de la couche supérieure des fonctionnaires de l'État, du haut clergé catholique, des officiers de la gendarmerie qui y trouvèrent matière à satisfaire leurs ambitions personnelles.

Le rôle du peuple dans la résistance

La résistance ne tarda pas à s'organiser. Dans les milieux urbains, particulièrement à la capitale, des nationalistes, issus en grande partie des classes moyennes, commencèrent, dès le mois d'août 1915, à amorcer une campagne de dénonciation des forces d'occupation, à travers des journaux nouvellement fondés tels 'La Patrie' et 'Haïti Intégrale'. Georges Sylvain contribua à l'organisation de l'Union Patriotique, vaste mouvement destiné à mener une lutte de caractère pacifique contre l'occupant. Les groupes paysans se livrèrent aux combats les plus conséquents contre les forces d'agression américaines. Les gendarmes américains durent se mettre en campagne pour mettre fin à toute résistance et procéder au désarmement des Cacos. Ceux-ci agissaient surtout dans le nord du pays. Un personnage domina cette guerre de résistance à l'occupant: Charlemagne Péralte. Il fut commandant du district de Léogane, près de Port-au-Prince, quand les marines américains envahirent Haïti. Ayant refusé de livrer aux troupes d'occupation la localité qu'il commandait, il fut contraint d'abandonner l'armée. Arrêté et condamné aux travaux forcés, Charlemagne s'évada en septembre 1917. Réfugié dans les montagnes, il regroupa ses plus proches compagnons de résistance et forma le rassemblement des Cacos dispersés dans les campagnes du nord et du plateau central. En quelques mois, il mit sur pied une authentique armée de libération forte de plusieurs milliers de combattants et étroitement liée à la population paysanne. Sans perdre de temps, Péralte déclencha l'offensive contre les forces d'occupation.

Les Cacos parvinrent à occuper une partie de la ville mais durent battre en retraite, sous la pression d'une importante force combinée de marines et de gendarmes (corps indigène organisé par les américains et à leur solde), constituant une armée, numériquement supérieure à celle de Péralte, pourvue de mitrailleuses, de chars blindés, etc. Alors que selon James McCrokin officier supérieur de la marine américaine, « seulement 30% des bandits qui participèrent à cette attaque étaient armés de fusils, les autres n'avaient que des sabres, des machettes et des

piques ». Dans leurs écrits, les Américains et les Haïtiens qui collaborèrent à l'intervention, traitent les Cacos de 'bandits'. Mais pour de nombreux résistants, les soldats de Peralte étaient des Cacos de type nouveau. « Il ne s'agit ni de 'bandits' ni de mercenaires, ni d'une masse de chair à canon manipulée par de petits chefs féodaux. Les Cacos de Peralte savent pourquoi ils se battent et se sacrifient » (Malfan, 1981). Le mouvement de Charlemagne Peralte et Benoît Batrville s'était fixé, dès les premiers jours, un objectif précis à atteindre, celui de « rejeter les envahisseurs et de libérer le pays »... Ces paysans n'étaient armés que de machettes et de pistolets obsolètes, mais ils possédaient une grande mobilité tactique et étaient capables de disparaître dans les campagnes lorsqu'ils étaient poursuivis (Schmidt, 1971).

Henri Malfan soulève quelques points afin d'expliquer pourquoi la résistance des Cacos a échoué. Les forces de résistance latentes dans les régions situées en dehors de leur aire d'opération ne purent être canalisées dans le sud, et dans certaines parties de l'ouest et du nord. À partir de 1918, le mouvement semblait mettre l'accent sur la question de la corvée imposée par les américains, plus que sur la liaison entre les revendications spécifiques des paysans (liées aux problèmes de la terre) et la résistance à l'occupant. Deuxièmement, l'armée paysanne ne bénéficia pas « du soutien résolu des larges couches des masses opprimées des villes, particulièrement de la petite bourgeoisie urbaine dont la fraction nationaliste, même radicale, se cantonna, pour l'essentiel, dans une opposition purement légaliste à l'occupant » (Malfan, 1981). Ainsi, « l'absence d'une organisation ou front politique coordonnant les forces de la résistance rurale et urbaine, semble avoir été l'une des faiblesses de ce mouvement » (Malfan, 1981). Troisièmement, compte tenu des particularités de la situation internationale et nationale de l'époque, ce mouvement ne put obtenir le soutien agissant des forces progressistes et anti-impérialistes dans le monde (Malfan, 1981).

Le rôle de la société civile

Dès le 10 août 1915 l'Union Patriotique demanda la fin de la loi martiale, l'abrogation de la Convention de 1915 qui légalisait l'occupation, la mise sur pied d'une assemblée constituante et le retrait du pays, sur une courte période, des troupes américaines. Plus tard, les chefs des Cacos (dont Péralte) disparus, les américains consolidèrent leur intervention dans toutes les sphères de la société. Outre la résistance armée de la paysannerie, la lutte fut politique, intellectuelle et idéologique. En effet, les intellectuels de la petite bourgeoisie libérale se prononcèrent contre l'envahisseur. Aussi, le mouvement des étudiants haïtiens qui débuta en 1929 fut déterminant car il aboutit à l'isolement de la garde rapproché du président et au départ précipité de l'occupant. Les étudiants furent à l'origine du grand mouvement nationaliste qui porta au pouvoir Sténio Vincent, le 18 novembre 1930. Tout commença par un incident plutôt anodin, la diminution des bourses octroyées par l'école centrale d'agriculture de Damiens. Les étudiants protestèrent et demandèrent une entrevue au docteur Georges Freeman, directeur de l'école, qui refusa de les rencontrer. Ils déclenchèrent donc une grève et dénoncèrent les pseudo-experts recevant des salaires exorbitants, l'arrogance des occupants et les mesures vexatoires dont ils étaient victimes. Bien vite, ils furent rejoints par leurs camarades étudiants d'autres facultés ainsi que des élèves des écoles publiques et privées. ,

Pour enrayer le mouvement, le général Russel augmenta le taux des bourses accordées aux étudiants, mais le mouvement continua à se répandre. Les manifestations se succédèrent dans la capitale : le président Borno multiplia les gestes d'apaisement. Après avoir suspendu son ministre de l'agriculture, il rendit publique à la mi-novembre, une déclaration où il affirma renoncer à une nouvelle réélection. Cette puissante vague de grèves et de manifestations étudiantes joua un rôle de catalyseur du mouvement nationaliste et démocratique (Malfan, 1981).

La presse nationaliste en fit largement écho, appuyant sans réserve la cause des étudiants. La cause fit naître plusieurs journaux d'opposition, dans lesquelles les idées diffusées et l'attitude raciste de l'occupant étaient critiquées. Prenant conscience de l'ampleur du pouvoir de la lutte, diverses couches et classes

sociales touchées par le régime se joignirent au processus de constitution du vaste front politique : ils voyaient enfin la possibilité d'atteindre leurs propres objectifs économiques, politiques ou sociaux, en s'engageant désormais dans la lutte ouverte contre la domination américano-bornoïste. Malgré plusieurs offensives, les américains n'arrivèrent pas à mater les manifestants dont l'action eut l'allure d'un soulèvement général. Russel instaura le couvre-feu et la loi martiale, interdit la presse d'opposition... Jusqu'au massacre de Marchaterre, où les Marines ouvrirent le feu sur la foule, tuant des dizaines de personnes et faisant de nombreux blessés (Castor, 1987).

Cette situation ébranla d'abord l'opinion publique à l'étranger. Aux États-Unis même, des manifestations de masse se déroulèrent à New York et à Washington. Le président Herbert Hoover réclama un crédit pour envoyer une commission d'enquête en Haïti, bien que deux commissions y avaient déjà mis les pieds pour enquêter sur la situation : elles avaient toutes deux conclu à la nécessité de maintenir l'occupation américaine. Accueilli par 6000 manifestants armés de pancartes et de banderoles réclamant la fin de l'occupation, le directeur de la nouvelle commission conclut à la nécessité de mettre fin à l'occupation militaire américaine d'Haïti. Des élections législatives eurent lieu le 14 octobre 1930 et portèrent 49 mandataires élus sous la bannière nationaliste à l'Assemblée législative qui, ainsi constituée, procéda à l'élection de Sténio Vincent. Comme il n'y avait pas d'organisation révolutionnaire avant-gardiste, ni de courant patriotique bien organisé, les efforts de la masse furent récupérés par les représentants les plus authentiques des classes dominantes traditionnelles (Malfan, 1981). Les derniers contingents de marines américains quittèrent le sol haïtien en août 1934.

Intervention militaire américaine de 1993 à 1994

Quinze après 1934 François Duvalier fut élu président. Papa doc (surnom donné à cause de son statut de médecin) mit en place une dictature et un système pour se maintenir au pouvoir (des centres de détention, des forces de sécurité et milices pour réprimer la population, un système judiciaire inopérant). Durant sa présidence, des milliers d'Haïtiens furent tués, torturés, emprisonnés de manière arbitraire ou ont été victimes de disparition forcée. En 1971 il nomma à sa succession son fils Jean-Claude Duvalier, dit Bébé Doc, alors âgé 19 ans. Sous le nouveau « président à vie », la répression devint plus sélective, systématique et secrète, mais son gouvernement continua d'utiliser les mêmes méthodes, et dans une large mesure les mêmes acteurs. Plusieurs cas d'arrestation arbitraire, de torture, de mort en détention, de disparition et d'assassinat politique ont continué d'être signalés, et les autorités haïtiennes s'en prenaient particulièrement aux dirigeants politiques, aux journalistes, aux syndicalistes et aux opposants présumés du gouvernement. Jean-Claude Duvalier dut fuir en exil face à une insurrection populaire en 1986 (Rapport d'Amnistie Internationale, 2011).

Dès 1987, l'État post-duvaliériste est en pleine transformation et décomposition. On y constate l'inexistence de véritables institutions publiques, de partis politiques structurés et d'une société civile robuste. L'absence de classes moyennes urbaines suffisamment amples et actives pour promouvoir le processus de transition vers la démocratie a été l'une des principales causes du caractère sanglant et chaotique du processus de changement politique (Étienne, 2007). Les points de vue du peuple, de l'élite, de l'acteur extérieur (les États-Unis d'Amérique), et de l'autorité locale diffèrent. Il importe de souligner que l'État américain a été la puissance qui est intervenue une deuxième fois en Haïti, et que cela suppose plusieurs choses. L'intervention que je vais décrire dans les prochaines lignes est celle qui s'est déroulée entre octobre 1993 et octobre 1994, mais qui a été précédée par un embargo politique et économique. La mission *Restore Democracy*, qui ramena Jean-Bertrand Aristide au pouvoir avec l'assistance de 20 000 marines américains, était une intervention militaire. Ce sont les États-Unis qui ont eu le pouvoir et la légitimité d'intervenir et de rétablir

l'ordre en Haïti. Quelques mises en contexte sont nécessaires pour parler de cette intervention.

Quelques années après le départ de Jean-Claude Duvalier donc, émerge un nouveau leader. Le 7 février 1991, Jean-Bertrand Aristide devient officiellement le premier président démocratiquement élu de la république d'Haïti et s'installe au Palais national de Port-au-Prince. Avec un soutien populaire de 67 pour cent lors d'élections organisées sous la surveillance de la communauté internationale, Jean-Bertrand Aristide est le symbole du changement (Tardif, 1997). Une fois au pouvoir, Aristide fait face à des enjeux politiques et économiques familiers comme la pauvreté, et l'analphabétisme. Inspiré par la théologie de la libération et la version latino-américaine du communisme, que Ernesto 'Che' Guevara et Fidel Castro avaient mis en place à Cuba, il souhaite imposer des taxes élevés aux plus riches, nationaliser des industries clefs, créer des programmes d'assistance sociale généreux... Mais en réalité, ce style de gestion était impraticable en l'absence d'un appareil d'État fort.

Outre les critiques des riches déloyaux ayant bâti leur fortune à l'étranger, et les attaques envers ceux qu'il appelle les racketeurs internationaux (comme le FMI), on retiendra de son début de présidence l'application de politiques économiques modérées qui permirent de recevoir plus d'aide de donateurs étrangers. Le FNCD, une coalition de partis qui avaient choisi Aristide comme candidat à la présidence, aurait été un allié naturel. Mais Aristide fit le choix de placer ses plus proches collaborateurs au pouvoir, au lieu de composer un cabinet qui reflétait la majorité parlementaire. Il élimina les centres de pouvoir rivaux, et encouragea ses supporters des bidonvilles à former des gangs populaires (les chimères), pour créer une force armée qui lui soit loyale. Il remplaça le commandant en chef de l'armée Hérard Abraham, par Raoul Cédras, un officier junior qui renversera son pouvoir deux mois plus tard, avec dit-on, l'aide de la CIA (Robinson, 2007).

Le parlement contrôlé par le FNCD accusa Aristide de dérives autoritaires et appela un vote de non confiance contre le premier ministre René Préval. Mais

Aristide étant assez confiant de ses choix, commit une erreur stratégique : il effectua un voyage le 27 septembre 1991 à New-York (Girard, 2010). « Le 30 septembre 1991, Jean-Bertrand Aristide est chassé du pouvoir par un putsch militaire. Ce renversement de l'ordre constitutionnel suscite rapidement de vives réactions internationales. Convoqués en réunion extraordinaire le 8 octobre 1991, les États membres de l'Organisation des États américains (OÉA) refusent de reconnaître le régime militaire haïtien. Assumant son leadership régional, l'OÉA invite ses États membres à suspendre toutes relations économiques, financières et commerciales avec Haïti. Un premier embargo commercial et financier, de portée régionale, est adopté contre le régime *de facto*. La plupart des grandes instances internationales affirment aussi leur appui au gouvernement légitime du président Aristide et refusent de reconnaître les autorités *de facto*. La quasi-totalité des observateurs estime alors que le régime militaire cédera rapidement aux pressions internationales » (Tardif, 1997).

Acteur externe : une intervention sur demande

En 1994, la crise atteint son point culminant quand le président Aristide s'adresse finalement au Secrétaire général de l'ONU et demande à la communauté internationale d'engager des actions rapides et résolues pour assurer le retour à l'ordre constitutionnel. Comme l'impasse politique reste totale, il faudra une intervention militaire internationale pour qu'Aristide regagne enfin le palais présidentiel. Le 31 juillet, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution qui autorise le déploiement des forces armées étrangères en Haïti. Dès lors, les événements se précipitent. En août, l'état-major américain procède aux préparatifs militaires pendant que les autorités *de facto* cherchent à mobiliser la population contre l'occupation appréhendée. La tension monte, et les négociations sont un échec.

Mais rapidement l'ex-président Jimmy Carter, chargé de porter un ultimatum aux autorités *de facto*, réussira à obtenir le départ pacifique des responsables militaires et la coopération de l'armée haïtienne pour le déploiement des forces internationales. Finalement le 19 septembre, un contingent de 3000 soldats américains arrive en Haïti sans rencontrer de résistance et est accueilli par une foule en liesse. Au total, environ 20 000 militaires participeront à l'opération *Restore Democracy* (Tardif, 1997). Parmi eux des hommes et des femmes de couleur, dont certains sont des haïtiens-américains qui parlent le créole. L'intervention américaine a pour motif de restaurer un gouvernement démocratiquement élu en Haïti : il s'agit de remettre en place un président grandement aimé et élu dans la seule vraie élection libre du pays. Cette démocratie établie (*democracy established*) comme l'a nommée Solarz, est donc basée sur la loi haïtienne. Elle a un tel soutien de la population haïtienne que les soldats sont accueillis en héros et en libérateurs. L'intervention multilatérale avec un mandat de l'ONU est menée par des militaires américains (Schmidt, 1995). L'intervention est un succès car Aristide retourne au pouvoir, mais un échec du côté de l'établissement d'une structure de la démocratie à long terme. Cette intervention peut être qualifiée de néolibérale, car bien que la place du politique soit encore importante et qu'il y ait eu recherche d'une légitimité internationale, elle suggère un mode de transition entre l'intervention étatique et l'intervention non-étatique.

Durant trois ans, les autorités *de facto* résisteront à tout l'arsenal coercitif déployé par la communauté internationale. Même les sanctions globales adoptées par le Conseil de sécurité à partir de juin 1993 (embargo sur les livraisons d'armes et de carburant, gel généralisé des avoirs à l'étranger des responsables militaires et de leurs partisans, révocation des visas américains, suspension du trafic aérien à destination et en provenance d'Haïti, etc.) ne suffiront pas à les faire plier. En juin 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU prend acte de la dégradation des conditions de vie de la population et des lenteurs des négociations et adopte une nouvelle résolution qui prévoit le gel des avoirs du gouvernement haïtien à l'étranger et l'interdiction de séjour en territoire étranger des principaux dirigeants des forces armées haïtiennes, de leurs principaux alliés et de leurs familles. Cette résolution

impose aussi un embargo, universel et obligatoire, sur les armes et les produits pétroliers. Comme la situation continue de se dégrader, un groupe de pays, celui des pays amis du Secrétaire général pour Haïti (É-U, Canada, France, Venezuela – auxquels se joindra l'Argentine), prévient les autorités de facto qu'elles s'exposent à d'autres sanctions si elles ne s'exécutent pas. Les intéressés restent sourds à la menace. Constatant l'échec des pourparlers, le Conseil de sécurité adopte, en mai 1994, une résolution qui renforce les sanctions déjà imposées (les mesures adoptées visent personnellement les principaux chefs de l'armée et des forces de police dont les avoirs à l'étranger sont gelés). La résolution demande aussi l'interruption totale du trafic aérien et maritime en provenance et en direction d'Haïti. (Tardif, 1997)

À la fin septembre les sanctions contre Haïti sont levées et il est convenu que la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) prendra la relève des troupes américaines le 15 mars 1995. Après l'adoption de la loi d'amnistie par le parlement haïtien, il ne reste plus d'obstacle au retour du président constitutionnel. Le 15 octobre 1994, Aristide regagne le palais national. Ses premières déclarations seront des paroles d'apaisement (Tardif, 1999). Les six mois suivants, les actions de la Force multinationale dirigée par les États-Unis (FMN) sont destinées à la remise sur pied d'un gouvernement fragile, à la création d'un environnement sécurisé, l'élimination de cachettes d'armes, la restauration de l'électricité etc. Le 31 mars 1995, la FMN transfère les commandes à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Celles-ci restent jusqu'aux prochaines élections parlementaires et effectuent une sécurisation pour le rapatriement d'immigrants haïtiens de la baie de Guantanamo à Cuba. Elles préparent leur départ, lorsque le nouveau président René Préval – ancien premier-ministre – entre au pouvoir en février.

Le retour au pays d'Aristide s'est donc fait avec les conditions fixées par les États-Unis, soit l'application d'une politique approuvée par Washington. Alors que les États-Unis se sont chargés de restaurer la démocratie, les grandes institutions financières se sont occupées de la stabilité financière et du développement. À travers des plans d'ajustement structurel, la souveraineté

économique, politique et financière du pays est abandonnée à ses créanciers. Haïti est un État où le libre marché est résolument mis en place. Dès les premiers programmes d'ajustement structurel à la fin des années 1980, la libéralisation du commerce est une priorité. Haïti est prié d'ouvrir ses frontières aux produits étrangers. Le FMI a fortement influencé la libéralisation commerciale qui s'est accélérée pendant les années 1995-1996 avec l'aide de la Banque Mondiale et de l'OMC (Girard, 2010). En fait, l'imposition des trois derniers plans d'ajustement structurel du FMI y a réduit les droits de douane de 50% à 3% et privé l'État d'une des rares ressources à sa disposition. Cela a eu comme conséquences la destruction de la production agricole, la dépendance alimentaire du pays dont plus de 70% de ses revenus d'exportation servent à l'importation de biens alimentaires, soit 75% de ses besoins. Cela a également provoqué l'exode rural massif de dizaines de milliers de familles paysannes ruinées, vers les centres urbains et les bidonvilles de Port-au-Prince qui (Brutus et Chalmers, 2010; Buteau et. Al, 2010)

Discours de transition : habillage démocratique

Au début des années 90, la dynamique des changements survenus dans les rapports transnationaux de pouvoir est caractérisée par l'idéologie des droits humains et la promotion de la démocratie représentative dans la nouvelle orientation de la politique extérieure des États-Unis. Avec l'effondrement du bloc de l'Est, ces principes joints à ceux de l'économie de marché découlant du Nouvel ordre mondial, deviennent aussi de nouvelles normes régissant la conduite des organisations régionales et internationales telles que l'OEA et l'ONU. Comme corollaires de cette réalité, surgissent alors les notions de « droit d'ingérence humanitaire » et de « devoir d'assistance à peuples en danger » faisant des concepts d'État-Nation, de souveraineté et d'autodétermination des anachronismes et consacrant les pays du Nord comme maîtres incontestables du « monde globalisé » (Étienne, 2007). Tout de même, l'idéologie selon laquelle le bien-être des peuples passe par la prospérité, la productivité, la démocratie, et le respect des

droits de l'homme reste d'actualité. Si la démocratie est mise à l'avant plan, des mesures économiques libérales sont les exigences du retour d'Aristide. Dans son discours du 15 septembre 1994, le président américain William Clinton souligne l'importance de la démocratie dans ce pays :

There's no question that the Haitian people want to embrace democracy; we know it because they went to the ballot box and told the world. History has taught us that preserving democracy in our own hemisphere strengthens America's security and prosperity. Democracies here are more likely to keep the peace and to stabilize our region. They're more likely to create free markets and economic opportunity, and to become strong, reliable trading partners. And they're more likely to provide their own people with the opportunities that will encourage them to stay in their nation and to build their own futures. Restoring Haiti's democratic government will help lead to more stability and prosperity in our region, just as our actions in Panama and Grenada did (William (Bill) J Clinton, 1994).

Le sort des *boat people* ainsi que la position des États-Unis à l'endroit d'Haïti seront fréquemment évoqués durant la campagne présidentielle américaine de 1992. Compte tenu de l'influence considérable des États-Unis en Haïti, de nombreux observateurs estiment que toute solution à la crise doit passer par Washington. Malgré les espoirs de certains, l'élection de Bill Clinton à la présidence ne modifiera pas tout de suite les positions américaines. Le nouveau président réaffirme que les États-Unis ne sont pas disposés à intervenir militairement en Haïti et maintient une attitude très restrictive à l'égard des *boat people* haïtiens (Tardif, 1997). Mais en 1994, il fait différemment référence aux réfugiés, *boat people*, et à l'intérêt stratégique des États-Unis d'intervenir à la 'base' du problème afin de stopper ce flux migratoire :

Thousands of Haitians have already fled toward the United States, risking their lives to escape the reign of terror. As long as Cedras rules, Haitians will continue to seek sanctuary in our Nation. This year, in less than 2 months, more than 21,000 Haitians were rescued at sea by our Coast Guard and Navy. Today, more than 14,000 refugees are living at our naval base in Guantanamo. The American people have already expended almost \$200 million to support them, to maintain the economic embargo. And the prospect of millions and

millions more being spent every month for an indefinite period of time loom ahead unless we act (William (Bill) J Clinton, 1994).

Rôle de l'État : organisme centralisateur

Raoul Cédras est un personnage influent appartenant à la classe sociale privilégiée, également mulâtre. Sa famille avait supporté la famille Duvalier avec fidélité. Après le coup d'État contre Aristide, il devint chef de l'armée et dictateur d'Haïti bien que la junte nomma Joseph Nérette comme président et Jean-Jacques Honorat comme premier ministre. Le fonctionnement de la junte reposait sur des groupes paramilitaires appelé 'attachés' qui usaient de moyens violents pour assurer la répression (Girard, 2010). Le gouvernement militaire de Cédras est condamné vigoureusement au niveau international, mais les sanctions sont imposées avec une certaine mollesse. Adopté dès octobre 1991, l'embargo de l'OÉA est mal respecté. Comme l'embargo ne lie formellement que les pays des Amériques, le commerce et les échanges avec l'Europe, l'Afrique ou l'Asie se poursuivent plus ou moins normalement (Tardif, 1997).

Le gouvernement de Cédras est appuyé par l'élite économique traditionnelle qui s'oppose à un homme qui incarne la volonté du peuple mais qui tient des propos haineux envers l'élite. La répression frappe durement les secteurs populaires et entraîne de vastes mouvements de migrations internes et de passages à la semi-clandestinité. Des milliers d'habitants des bidonvilles choisissent d'aller se cacher dans les zones rurales, alors que les leaders populaires de ces mêmes régions viennent se réfugier dans l'anonymat relatif de la capitale.

Rôle des élites : des intérêts économiques

Lorsqu'Aristide arrive au pouvoir en 1991, il a le soutien des pauvres, de quelques étudiants et bourgeois libéraux. Parmi ses opposants se trouvaient : les extrémistes de droite, les entrepreneurs mulâtres conservateurs et la hiérarchie

catholique (Girard, 2010). Si la domination de classe est claire durant l'occupation américaine de 1915, entre l'élite bourgeoise qui s'est associée aux officiers américains pour dominer la masse populaire, l'intervention militaire de 1994 laisse paraître une dynamique plus complexe, et plus semblable aux rapports de pouvoir que nous étudierons dans l'intervention humanitaire post-séisme actuelle. Nous verrons que parallèlement à cette intervention, des plans d'assistance humanitaire ont été élaborés pour pallier aux conséquences négatives de l'embargo économique et politique envers le groupe militaire qui causa le coup d'État contre Aristide.

Ainsi, il y a une classe politique divisée, qui aurait en partie contribué au coup d'État contre la volonté populaire. Puis un revirement de situation fait que les États-Unis restituent Aristide au pouvoir avec l'appui de la communauté internationale et la reconnaissance du peuple. Cette dernière intervention a été bien accueillie par la population haïtienne, même si elle a, dans les coulisses, occasionné un débalancement du pouvoir au profit des États-Unis : Aristide a été restitué au pouvoir à la condition qu'il respecterait des engagements économiques et politiques (accords, ouverture des frontières à l'importation de produits agricoles américains) qui nuisent à long terme aux intérêts du peuple (bien-être, autodétermination). Enfin il est probable que les experts internationaux recrutés à cette époque aient commencé à former une classe à part de privilégiés.

Rôle du peuple : la volonté du changement

Le peuple subit l'héritage duvaliériste, et vit dans le pays le plus pauvre des Amériques, l'un des plus pauvres au monde. 80% du budget de développement du pays dépend de la coopération internationale. Le fossé entre riches et pauvres est gigantesque : plus de 80% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté absolue, alors que près de 50 pour cent de la richesse nationale est concentrée dans les mains d'une infime minorité – évaluée à environ 1 pour cent de la population –

qui contrôle tous les secteurs de la vie collective. Les taux de chômage augmentent, et les systèmes d'infrastructures – routes, téléphone, électricité – sont quasi inopérants. Le déboisement accéléré mène le pays vers la catastrophe écologique. Le taux d'analphabétisme augmente, la scolarisation est impossible, l'accroissement des disparités régionales s'accroît de par la concentration des richesses et des services dans la capitale. Aristide est confronté à une tâche colossale : remettre sur la voie du développement et de la démocratie un pays ravagé par la pauvreté, l'injustice et la détérioration générale des infrastructures socio-économiques (Tardif, 1997).

Même si les premiers mois du gouvernement Aristide ont été marqués par des difficultés de toutes sortes, la vaste majorité de la population continue de faire confiance à son gouvernement et lui apporte un soutien sans équivoque. Le peuple forme des petites communautés appelées *Ti Kominote Legliz*, s'inscrivant dans la démarche d'Aristide inspirée de la théologie de la libération qui met l'accent sur la justice sociale. Pendant le gouvernement de Cédras, la majorité démunie doit affronter répression, crise économique et inflation galopante. *Amnesty International* rapporte au moins 1500 assassinats de civils attribués aux forces armées et fait état de violations constantes des droits fondamentaux. Beaucoup pensent alors que l'exil est la seule solution. « Environ 40 000 Haïtiens braveront la mer sur des embarcations de fortune et tenteront de trouver refuge aux États-Unis. Plusieurs disparaîtront en mer. Des milliers d'autres seront interceptés par les garde-côtes américains et retournés en Haïti; d'autres encore seront conduits à la base américaine de Guantanamo (Cuba). Seule une petite minorité d'entre eux seront légalement acceptés comme réfugiés aux États-Unis » (Tardif, 1997).

Le licenciement de la majorité des ouvriers dans le secteur de la sous-traitance a un impact négatif important sur la population active. La diffusion d'informations alarmantes sur la progression du sida en Haïti et l'instabilité politique porte un coup fatal à l'industrie touristique, pilier de l'économie. Malgré les stratégies de palliation soulignées plus bas, il ne fait aucun doute que le peuple

haïtien a payé un très lourd tribut à cette longue crise qui l'a appauvri encore davantage.

Quelle société civile?

L'explosion des revendications dans les secteurs populaires urbains, dans le monde ouvrier et la paysannerie provoque la résurrection de la société civile. Elle se manifeste face à l'éclatement de troubles sociopolitiques, en mobilisations populaires et grèves sur fond d'intimidation, de violence verbale et d'agressions physiques qui agitent la capitale, certaines grandes villes de province et même des zones rurales. Mais ceux qui tentent de contrecarrer la régression socio-économique viennent de l'extérieur. Entre 1991 et 1994, l'OÉA et l'ONU coordonneront en Haïti leurs interventions d'une manière jusque-là inédite. En réponse aux demandes du président Aristide, les deux organisations procèdent à l'envoi d'observateurs de la situation des droits fondamentaux, regroupés au sein de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), ainsi qu'au déploiement de contingents militaires dans le cadre de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

Une nouvelle société civile commence à se façonner, car elle doit désormais prendre en compte ces acteurs non gouvernementaux et l'aide internationale massive. Par exemple, des experts sont chargés de mettre sur pied de « vastes programmes d'assistance humanitaire dans le domaine de la santé et de l'alimentation, pour contrecarrer l'impact négatif des sanctions sur les populations démunies » (Tardif, 1997). En décembre 1991, l'OÉA dépêche en Haïti une mission technique chargée d'évaluer l'impact des sanctions internationales sur les populations vulnérables et de définir la portée des mesures d'assistance humanitaire nécessaires.

« À l'annonce de cette mission, certains groupes populaires haïtiens expriment des réserves. Ils soutiennent que la solution de la crise,

comme la crise elle-même, ne peut être que politique et réclament une application stricte de l'embargo. Pour eux, d'éventuels programmes humanitaires risquent de 'normaliser l'inacceptable'. Certains membres du gouvernement constitutionnel partagent ces craintes. Après discussions avec les autorités légitimes, la mission de l'OÉA estime néanmoins nécessaire la mise en place de programmes d'assistance humanitaire dans les domaines de la santé et de l'alimentation » (Tardif, 1997)

En janvier 1994, l'exécution des opérations humanitaires apparaît encore une fois menacée par l'embargo et la pénurie de combustibles. Pour assurer la poursuite des Programmes d'Assistance Humanitaire (PAH), l'ONU et l'OÉA mettent en place un programme particulier d'approvisionnement en carburant (PAC) pour les activités humanitaires en Haïti.

« Ce projet, qui sera connu sous le nom de PAC-Humanitaire, est exceptionnel et comporte des risques considérables : on craint à la fois les réactions des autorités, les possibilités d'accidents et de graves difficultés de gestion. Comme aucune autre agence ne semble disposée à le faire, et même si cette opération ne relève pas directement de son mandat, l'Organisation Panaméricaine de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé (OPS/OMS) accepte d'assumer la gestion du programme, le jugeant essentiel au maintien des services de santé à la population. Le PAC-humanitaire débute ses opérations en janvier et jusqu'à la mise sous scellés de l'une de ses cargaisons par les autorités de facto, quelques semaines avant l'intervention militaire internationale, le PAC assurera aux agences d'exécution des PAH un approvisionnement constant en carburant » (Tardif, 1997).

Ainsi les PAH sont introduits en Haïti et trois ans plus tard, le chercheur haïtien Sauveur Pierre Étienne comptabilise près de 800 ONG dans son étude « Haïti : l'invasion des ONG ». Dans cette étude, l'hypothèse principale est que les activités des ONG sur le terrain s'avèrent inadaptées aux exigences de la lutte pour le développement. La concertation, la planification et la coordination entre elles (inter-ONG) sont indispensables pour obtenir un travail efficace. Et seule l'intégration des activités des ONG dans une politique globale conçue et appuyée par l'État leur permettra d'avoir un impact positif sur le développement du pays (hypothèses secondaires).

Étienne a administré un questionnaire à un échantillonnage de 28 ONG locales et étrangères. Ce questionnaire était soumis aux responsables de diverses ONG afin d'obtenir d'eux une auto-évaluation de leurs activités sur le terrain. Il en arriva à la conclusion que le secteur ONG avait ses faiblesses. Il ne constitue pas « un bloc monolithique ayant une vision commune du développement du pays » et les projets ONG de développement « présentent un grave défaut d'articulation, du fait qu'ils ne sont pas intégrés dans une politique globale de développement national ». Il fait une distinction entre certaines ONG, en fonction du type auquel elles appartiennent. Certaines entretiennent sur le terrain des activités qui pourraient être qualifiées 'd'anti-développement'. Ces ONG qui sont le fer de lance de la politique néolibérale de certains gouvernements occidentaux visant à affaiblir l'État dans les pays du Sud, travaillent au renforcement de la dépendance du pays par rapport aux grands pays capitalistes (Étienne, 1997).

Par ailleurs, Étienne souligne que les ONG réellement intéressées au développement d'Haïti sont peu nombreuses – ce qui est discutable - et disposent généralement de très peu de moyens pour matérialiser leurs bonnes intentions. Pour Étienne, c'est au niveau des groupes locaux et en termes de formation, d'organisation, de conscientisation et surtout en matière de défense des Droits de l'homme que ces ONG ont réalisé du bon travail. Cependant, même si en théorie ces ONG diffèrent des ONG au fonctionnement anti-développementaliste, dans la pratique les deux catégories d'ONG conduisent des activités presque identiques. En bref, Étienne est en faveur d'une réhabilitation de l'État haïtien dans un partenariat avec la société civile dans ce qu'il appelle « une politique globale conçue et appuyée par l'État, qui ne peut atteindre ses objectifs sans la participation active de la population » (Étienne, 1997). Il affirme que : « L'échec des activités des ONG dans le pays peut être facilement observé à travers les résultats insignifiants qu'ont obtenu les projets de développement intégré et les petits projets de développement communautaire. » (Étienne, 1997).

Chapitre 2 : L'intervention humanitaire actuelle

L'intervention humanitaire après le séisme de janvier 2010 s'est déroulée suivant un modèle d'intervention qui devait se déployer en trois temps : la phase d'urgence constituée de renforcement alimentaire, distribution de bâches et de tentes, approvisionnement en eau, gestion de l'assainissement, prestation des soins, *cash for work*, prévention et prise en charge de la violence sexuelle et séances de psychothérapie; la phase transitoire comprenant une relocalisation temporaire avec des tentes plus confortables en attendant la construction d'abris de transition; la phase de reconstruction devant s'échelonner sur une période de 5 à 10 ans (Buteau et al., 2010). Je me suis rendue sur le terrain du 4 juillet au 15 août 2011, durant ce que ce modèle humanitaire désignerait comme étant la deuxième phase, dite transitoire.

À l'été 2011, Port-au-Prince a toujours 40% de ses bâtiments complètement ou en partie effondrés, ses rues crevassées et ses places publiques converties en camps de déplacés. L'état des choses aggrave la circulation et cela peut prendre une heure pour faire une distance qui prendrait normalement quinze minutes, à cause de la quantité de voitures, de gens et de motos, du trafic et de l'état des routes. Les rues de cette ville étant en pentes, il est possible d'avoir une vue panoramique de la ville à partir de n'importe quel point. En arpentant les rues, on peut apercevoir quelques maisons luxueuses, derrières de grands murs gris et des portes de métal, de belles ambassades derrières des grillages ainsi que de magnifiques hôtels sur les flancs des montagnes. Mais presque tout le reste et surtout tout ce qui représente la sphère publique est fissuré ou disparu.

Et puis, la vie s'est organisée dans les tentes comme une nouvelle réalité. Les tentes en bord de routes sont transformées en marchés improvisés, en petits dépanneurs, en salons de barbiers etc. Il suffit de quitter Port-au-Prince pour se rendre compte à quel point ces éléments – poussières, détritrus, carcasses de bâtiments, routes écrasées – ne reflètent en rien le charme du reste du pays. Ce paysage de destruction est une conséquence du tremblement de terre qui, en

l'espace de 35 secondes, a fait plonger le pays dans le chaos. Le séisme a détruit près de 70% des infrastructures de la capitale et jusqu'à 90% dans des villes secondaires. Dans les 3 départements géographiques touchés, le nombre de personnes affectées a été estimé à 3 millions dont des pertes en vies humaines de l'ordre de 222 000, des blessés à plus de 300 000, des mutilés à plus de 45 000 tandis que les traumatisés psychologiques ne sont pas encore évalués.

Le séisme provoqua une panique puis une désorganisation sociale. Non seulement, on avait laissé construire des maisons – ou plutôt des cases dans les bidonvilles, qui se sont effondrées car elles n'avaient pas été construites suivant des normes antisismiques, mais l'État a lui-même subi des pertes importantes. À l'image du palais présidentiel effondré, l'affaiblissement de l'État était tel que le gouvernement a demandé que l'on prenne en charge ses fonctions, en commençant par la gestion des sites d'entrée aux pays (aéroports et ports). Les secouristes, les soldats et le personnel médical furent les premiers de nombreux acteurs à participer à l'intervention humanitaire. Quelques temps après le séisme, Port-au-Prince s'est transformé en plusieurs centaines de villes d'insécurité, suivant l'expression de Lody Auguste pour désigner les camps, qui selon lui constituent de véritables laboratoires d'expérimentation de l'humanitaire (Buteau et al, 2010).

De nombreux acteurs externes

Le séisme du 12 janvier a provoqué plusieurs phénomènes : une réponse massive de la communauté internationale, une réponse encore plus massive des États-Unis, et la venue d'un nombre important d'acteurs non-étatiques. Elle est apparue sous la forme d'équipes de secouristes, puis de levées de fonds de l'ONU, de dons reçus par les ONG pour s'établir en mission, de promesses d'aide des pays dits 'amis' etc. Dans la zone humanitaire qu'est devenue la ville de Port-au-Prince et ses alentours, la présence de nombreux acteurs externes est symbolisée par la

forteresse qui sert de base logistique (*UN logistics base*) pour la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) située sur la route de l'aéroport; par les nombreuses affiches qui montrent la direction à prendre pour accéder aux différents bureaux des ONG qui sont venus s'installer à travers la ville. Mon voyage commence au débarquement de l'avion en provenance de Montréal, alors que plusieurs Haïtiens portant des dossards identifiés par des logos d'ONG, tiennent des pancartes sur lesquelles sont inscrits les noms des coopérants qu'ils s'appêtent à accueillir. Je vais tenter ici de décrire le rôle des différents acteurs en Haïti et le discours humanitaire qui s'inscrit dans le contexte de l'après-séisme.

L'ONU et les experts internationaux

La MINUSTAH est depuis 2004 chargée d'utiliser ses ressources, avec l'aide de la police nationale, pour améliorer la sécurité et la protection durant les périodes électorales, et de porter assistance au maintien et à la restauration de la loi, de la sécurité publique et de l'ordre public en Haïti. Le siège de la MINUSTAH, d'où auraient pu partir des initiatives immédiates de premiers secours a été gravement touché par le séisme. Heidi Hannabi, alors chef de mission a péri dans la catastrophe. Elisabeth Byrs, porte-parole à Genève du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, a déclaré que cette catastrophe était « la pire que les Nations unies avaient dû vivre jusqu'ici » (Radio-Canada, 2010). Après le séisme, la maîtrise de la situation et de ses enjeux a laissé apparaître un vide, là où les structures de l'État, en déliquescence depuis 2004, étaient placées sous la tutelle de la MINUSTAH. L'ONU a donc envoyé des renforts, et aidé à mobiliser la communauté internationale. Bill Clinton, l'envoyé spécial de l'ONU et coordonnateur de l'aide humanitaire en Haïti, a présenté peu après les trois temps des interventions : « aide d'urgence, remise sur pied de l'État et reconstruction ».

Edmond Mulet, le nouveau représentant des Nations Unies en Haïti a aussi déclaré que : « La MINUSTAH y est pour au moins les 10 prochaines années ». En date du 30 septembre 2011, la MINUSTAH est composée de 12 294 membres : du personnel en uniforme (8 752 soldats et 3 542 policiers), du personnel civil (572 membres du personnel civil international et 1 357 membres du personnel civil local) et de 238 Volontaires des Nations Unies. Les soldats et les policiers qui composent la mission proviennent de plus d'une cinquantaine de pays (Site de la MINUSTAH, consulté en octobre 2011). Les corps internationaux d'experts s'installent dans la base de cette mission, communément appelée *log base* dans le jargon humanitaire. Durant mon séjour en Haïti, j'ai pu remarquer des chars blancs onusiens, et des casques bleus qui arpentent parfois la ville, autant près des camps que dans les quartiers moins touchés (Pétion-Ville). La base militaire est devenue l'épicentre de l'effort humanitaire international.

Les acteurs de l'humanitaire se déploient dans plusieurs zones avec une plus grande concentration dans la *logistic base* de l'ONU (que les travailleurs humanitaires appellent *log base*, même les non-anglophones), point central de l'intervention humanitaire en Haïti. C'est là qu'ont lieu les réunions des *clusters* (regroupements en anglais), ces tentatives de coordination des ONG. Selon plusieurs personnes rencontrées, et ce plus d'un an après l'établissement de ce système, les efforts des *clusters* ne sont pas concluants. L'approche de *cluster* en Haïti aurait été mise en œuvre à partir de 2009 par le mécanisme de coordination des Nations Unies, *Inter-Agency Standing Committee* (IASC), avec l'accord des autorités nationales et des partenaires de la communauté internationale. Il existe en Haïti une douzaine de *clusters* qui touchent aux secteurs suivants : l'agriculture, la coordination et la gestion des camps, l'aide d'urgence, l'éducation, les télécommunications d'urgence, l'alimentation, la santé, les logistiques, la nutrition, la protection en particulier celle des enfants, les abris et les items autres que la nourriture, la gestion de l'information, l'approvisionnement en eau, l'hygiène et le système sanitaire. Originellement, la coordination de chaque *cluster* est assurée par une grande ONG ou un organisme multilatéral.

Après la phase d'urgence, les ministères et organismes locaux étaient censés prendre la relève, afin de coordonner et éventuellement diriger les agences et les ONG internationales. Selon le site de l'Observatoire haïtien de l'aide internationale (<http://www.ayitikaleje.org/>), Jolanda van Dijk, une ancienne coordonnatrice d'*Inter-Cluster* en Haïti qui travaille pour le Bureau des Affaires Humanitaires (OCHA), explique qu'en Haïti cela n'a pas été le cas. Elle affirme que le système de *cluster* est complexe et que le gouvernement haïtien a été lent à intégrer le processus. Cela serait dû au fait qu'il n'y a souvent pas d'organisme haïtien spécifique qui puisse se charger du domaine auquel se consacre un *cluster*. Par exemple, le ministère des Affaires Sociales a un département qui s'occupe des petits logements, mais il n'y a pas de ministère du Logement au gouvernement. Il n'existe pas non plus de ministère spécifique qui pourrait intervenir dans le domaine de la coordination et de la gestion de camps. Mark Schuller, énonce que le système de *cluster* donne tous les pouvoirs aux Nations Unies et aux groupes alliés, en excluant le citoyen moyen et même le gouvernement haïtien (O'Connor, 2011). Les soldats de l'ONU restreignent également l'accès à la *log base* et les Haïtiens invités aux réunions auraient été régulièrement refoulés. La plupart des réunions sont tenues en français, d'autres en anglais, mais jamais en créole haïtien. Une autre forme de coordination, celle-là initiée par l'État haïtien (tables de gouvernance) n'a cependant pas été plus efficace.

Les États-Unis et la communauté internationale

La réponse des États-Unis a initialement été de déplacer, en plus des secouristes et intervenants médicaux, 20 000 marines, et de créer un fonds communs pour les dons amassés (la fondation Bush & Clinton). Ces efforts permirent de sauver quelques milliers de vies. C'est aussi Bill Clinton, ancien président américain qui fut nommé envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU en Haïti. J'ai effectivement souvent remarqué le logo de l'USAID sur des outils promotionnels de programmes de reconstruction, et j'en ai entendu parler lors des

entrevues menées. En se référant au site officiel de l'USAID on peut y lire que la mission de l'USAID reste inchangée après le séisme, et qu'il concerne toujours le développement économique, l'amélioration du système de santé, l'établissement de la sécurité, et la promotion de la gouvernance démocratique, mais en implantant des programmes tels que l'accès à l'eau et l'hygiène (WASH : *Water, Sanitation and Hygiene*), les abris et les camps, et le plan de transition et de contingence.

« USAID has been on the ground in Haiti and working to help the people of Haiti improve their social and economic wellbeing for almost 50 years.

Before the earthquake, USAID programs focused on furthering Haiti's economic development, improving its healthcare system, heightening its security, and promoting just and democratic governance. Just before the earthquake, many development experts believed that Haiti was finally beginning to turn the corner on the problems that had plagued it for so much of its history.

Our goals remain unchanged in the aftermath of the earthquake, but our efforts reflect the realities of post-earthquake Haiti. Below, you can read how our programs are helping Haiti and Haitians in several different areas: Health/Water, Sanitation, and Hygiene (WASH); Shelter and Settlements; Transition and Contingency Planning; Democracy and Governance; Protection; Economic Growth; and Education » (Site officiel de l'USAID, consulté en août 2011).

Burnet rappelle qu'Andrew S. Natsios, administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), a déclaré que les organismes de secours des ONG qui reçoivent le soutien financier des États-Unis sont un « bras du gouvernement des États-Unis ». Ce qui signifie pour l'auteur que « les organisations qui ne s'associeraient pas clairement à la politique étrangère de Washington ne laisseraient d'autre choix à USAID que de rompre leur contrat et de trouver d'autres partenaires » (Burnet, 2004; Bendana, 2006). Ce n'est pas le seul pays à avoir envoyé des équipes de secouristes ou des ONG en Haïti. La Chine et les pays des Amériques dont le Mexique et le Canada ont envoyé des délégations de secouristes. C'est en 2010, au lendemain d'un séisme sans

précédent qu'un président français fit pour la première fois une visite en Haïti. La visite du président Sarkozy, aura donc constitué une étape historique capitale. Pour certains observateurs « l'enjeu majeur est de se positionner dans un nouveau contexte redéfinissant les rapports de forces pour la défense d'intérêts divers. L'humanitaire d'État (ou la «stratégie des vautours») apparaît dans toute sa splendeur avec cette guerre diplomatique que livre la France aux États-Unis : elle dénonce pour ainsi dire la mainmise américaine et la volonté de ces derniers de mettre Haïti sous leur tutelle » (Brutus & Chalmers 2010, Buteau 2010).

La présence de la communauté internationale en Haïti est consolidée dès le 31 mars 2010 à New York, lorsque se déroule la conférence spéciale sur Haïti qui a donné naissance au « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti » rebaptisé « Plan stratégique pour la refondation d'Haïti ». Le document, adressé aux « partenaires de la Communauté Internationale » (c'est ainsi que débute le Plan, p. 3), se consacre aux quatre grands chantiers qui constituent le cadre de la reconstruction :

- « 1. La refondation territoriale, qui passe par l'identification, la planification et la gestion des nouveaux pôles de développement, la stimulation du développement local, la reconstruction des zones affectées, la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance (routes, énergie et communication), la gestion du foncier garantissant la protection de la propriété et facilitant l'avancement des grands projets.
2. La refondation économique, qui avec la valorisation des secteurs clés, doit viser la modernisation du secteur agricole dans ses composantes offrant un potentiel exportable comme les fruits et tubercules, l'élevage et la pêche avec comme objectif la sécurité alimentaire, le développement d'un secteur de la construction professionnelle, doté de lois et règlements antisismiques et anticycloniques et des structures d'application et de contrôle, la poursuite des activités de l'industrie manufacturière, l'organisation du développement touristique.
3. La refondation sociale priorisant en tout premier lieu un système éducatif garantissant l'accès à l'école à tous les enfants, offrant une éducation professionnelle et universitaire en adéquation avec l'exigence de modernisation de notre économie, un système de santé

assurant une couverture maximum sur tout le territoire, une protection sociale pour les salariés et les plus vulnérables.

4. La refondation institutionnelle qui immédiatement s'attaquera à la remise en fonctionnement des institutions étatiques en priorisant les fonctions les plus essentielles, la redéfinition de notre cadre légal et réglementaire pour mieux l'adapter à nos besoins, la mise en place de la structure qui aura le mandat de gérer la reconstruction, l'établissement d'une culture de transparence et de reddition de comptes qui rende la corruption impraticable sur notre territoire » (PARDN, 2010).

Les organisations non-gouvernementales

Bien que j'aie eu plus de mal que prévu à rencontrer des expatriés (des américains) et que la plupart de mes rencontres aient eu lieu avec des Haïtiens, j'ai certainement pu tâter le pouls de la communauté des ONG. Grâce à mes déplacements j'ai pu observer que les ONG occupent des espaces privés (tout comme les résidents, des Haïtiens plus nantis, les entreprises, et les institutions publiques) dans lesquelles il n'est pas facile de pénétrer. Aujourd'hui aucune donnée n'est exacte concernant le nombre d'ONG en Haïti, mais au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, on en estime le nombre à 15 000. Ces organisations internationales ont apporté une aide humanitaire massive à Haïti avec des contributions allant de la prise en charge de blessés, à l'application de programmes tels que 'Argent contre Travail' (*Cash for Work*) et la distribution de bâches et de tentes etc. McFalls souligne d'ailleurs ceci : *the (con)fusion of humanitarian relief, physical security and socio-economic development agendas is today total, as the chaotic amalgam of 15, 000 aid agencies in the US military-led relief effort in earthquake-ravaged Haiti testifies (McFalls, inédit).*

Si les ONG sont disséminées à travers la ville, chacune a un quartier général gardé par des agents de sécurité, dans lequel il n'est possible de pénétrer qu'avec une carte d'identité, et/ou un rendez-vous avec une personne qui y travaille. Des voitures de types SUV ou 4x4, avec le logos de l'ONG auxquelles

elles appartiennent, sillonnent également les rues avec des chauffeurs haïtiens la plupart du temps. Ces voitures sont visibles jusque sur les routes en dehors de la capitale, car quelques ONG ont établi leurs projets de développement en province. Ainsi elles ne sont pas concentrées dans un seul endroit, mais dans plusieurs bâtiments annoncés par de grosses affiches.

Je souhaite ici illustrer les différentes expériences que j'ai vécues avec les ONG à Port-au-Prince. J'avais contacté de Montréal une ONG qui travaille dans les domaines de la protection et de l'éducation des enfants. Une fois en Haïti, l'employé (nommée A.W.) avec qui j'avais établi un premier contact cessa de répondre à mes courriels. Dans une rue adjacente à la maison où je résidais durant le séjour, j'avais remarqué une grande pancarte indiquant l'emplacement du bureau de cette ONG. Puisque mon approche par courriel n'aboutissait à rien, je décidai de m'y rendre accompagnée d'une dame qui travaille pour l'UNICEF. Nous avons d'abord traversé des portes gardées par des agents de sécurité armés, deux hommes haïtiens, qui nous ont demandé (à la blague) si nous ne transportions pas d'armes dans nos sacs à mains. Ils ouvrirent les portes assez rapidement lorsque mon accompagnatrice leur a dit où elle travaillait. Une fois à l'intérieur nous nous sommes dirigées vers l'entrée du bâtiment où se tenaient des employés haïtiens de l'ONG assis à une table. Mon accompagnatrice demanda à rencontrer une employée qu'elle connaît de nom, mais avec qui nous n'avions pas de rendez-vous. Comme cette personne ne travaillait pas à cette succursale, j'ai exposé le cadre de ma recherche et j'ai insisté pour pouvoir rencontrer n'importe quelle personne qui aurait un peu de temps à m'accorder ou avec qui je pourrais prendre rendez-vous. Les employés nous ont laissé entrer, non sans avoir gardé la pièce d'identité de mon accompagnatrice au préalable.

Une fois à l'intérieur du bâtiment, nous avons attendu peu de temps avant qu'une première secrétaire (S1) s'enquière de la raison de notre présence. Nous étions assis à l'entrée devant le secrétariat derrière lequel il y avait un escalier. S1 nous demanda d'attendre et se dirigea vers une autre salle, puis une deuxième secrétaire (S2) descendit du premier étage, et nous expliqua qu'il était préférable

d'aller au bureau central de l'ONG, car c'est là qu'« ils gardent le plus de renseignements et d'archives sur les projets de l'organisation ». Clarifiant le fait que je souhaitais connaître l'expérience personnelle des travailleurs humanitaires, expatriés en particulier, et que ce bureau ou l'autre font tous les deux l'affaire, S2 me dit que « les expatriés ont des postes cadres, et [qu']ils sont très occupés. Il est assez difficile de les rencontrer, et d'obtenir un rendez-vous avec eux ». Il y avait dans cette ONG, une disparité entre les cadres (plus souvent des expatriés) et les employés 'de terrain' (des locaux). S2 remonta l'escalier avec l'intention de faire connaître ma requête à des employés susceptibles de pouvoir m'aider. S1 revint nous voir cette fois en me demandant si j'étais venue rencontrer 'Madame A.W.'

Une fois prévenue, A.W. m'invita à monter à son bureau, où nous avons discuté brièvement, car elle me laissa savoir qu'elle avait une réunion très bientôt. Je lui exposai à nouveau ma recherche et elle me demanda quel genre de questions j'aimerais poser aux personnes que je rencontrerai – ou plutôt quel genre d'information est-ce que je souhaitais trouver (*'What kind of information are you expecting to find out really?'*). Je lui parlai alors de mon intérêt envers 'ce qui motive les gens à venir travailler en Haïti', et elle me répondit que c'était une 'grosse' question (*'Oh...That is a BIG question!'*) sans toutefois me donner sa réponse. Elle me promit qu'elle allait parler à une de ses collègues qui devait me contacter afin de fixer une rencontre, et un moment pour visiter des cliniques de santé. Avant de conclure elle me dit être ravie que je l'aie trouvée (*'I'm happy that you tracked me down here'*) avant de me raccompagner à l'entrée, en me promettant un suivi. Était-elle en réalité assurée de ne plus jamais me croiser puisqu'elle connaissait la difficulté pour des agents extérieurs de pénétrer à l'intérieur de son ONG? AW ne m'a jamais réécrit. Même lorsque je la relançai moi-même, dans un courriel où je l'avertissais de mon absence de Port-au-Prince pour quelques jours et de mes disponibilités pour le reste de mon séjour.

Peu de temps après j'ai été référée à une dame qui tenait une *guest house* à Port-au-Prince, régi par l'Église méthodiste américaine. Celle-ci parla de ma

recherche à une de ses résidentes, une jeune femme américaine (LJ) qui travaillait dans une ONG à vocation religieuse chapeauté par cette même église, et qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de la reconstruction et de la santé. LJ et moi nous fixons un rendez-vous par courriel pour la semaine suivante. Deux jours après je me rendis à la *guest house* pour rencontrer sa gérante. Celle-ci est Haïtienne et s'implique personnellement dans cette Église depuis longtemps. Lorsque son Église a décidé de monter une mission en Haïti, elle a été chargée de s'occuper de la gestion de l'auberge qui accueille les employés et bénévoles américains qui viennent effectuer un séjour à Port-au-Prince. Là aussi, pour entrer dans l'enceinte de l'auberge, il faut passer sous l'œil d'agents de sécurité. La propriété est assez grande pour contenir la *guest house*, une école, plusieurs bureaux associés aux différentes sphères d'activité et une chapelle. Une fois là-bas, la gérante me dit qu'il se pouvait que je croise LJ qui ne travaillait pas ce jour-là.

Comme de fait, je fis sa rencontre pour la première fois. Étant donné qu'elle semblait pressée, je lui dis que je serai sans faute à notre rendez-vous de la semaine suivante. LJ me répondit alors qu'elle venait de m'écrire un courriel à ce propos, me disant que notre rencontre ne pourrait pas avoir lieu. Lorsque je lui en demande la raison, elle me dit (« *off the record* ») que sa superviseuse n'était pas à l'aise avec le fait que je souhaite la rencontrer et que le sujet de ma recherche était trop controversé. Elle finit par me demander de lui envoyer mes questions par courriel. Ce que je m'empressai de faire dès que j'eus accès à l'internet le jour suivant. Pour toute réponse, je reçus un paragraphe formel indiquant les activités de l'ONG en Haïti et une invitation à visiter leur site officiel.

J'ai également rencontré deux employés haïtiens de deux organisations différentes qui œuvraient dans le domaine de la construction. Leurs bureaux étaient situés dans un complexe immobilier qui regroupait plusieurs ONG. Le bâtiment et le parking étaient entourés de hautes barrières de métal. Avant d'entrer dans cette propriété j'ai dû parler à un agent de sécurité à travers les grillages pour lui dire la raison de ma présence. Une fois qu'il m'ouvrit la barrière, il me

demanda de laisser une pièce d'identité en échange d'un badge de 'visiteur' que je devais épingler sur mon vêtement le temps de ma visite. Ma première rencontre dans ce complexe était avec un employé qui m'avait été référé par une connaissance. Il travaillait pour *Peace Dividend Trust* (PDT) dont le projet en Haïti est financé par l'Agence Canadienne du Développement International (ACDI). Il m'emmena dans une autre partie de l'établissement lorsque je lui indiquai que je souhaitais aussi rencontrer des ONG américaines. C'est grâce à lui que j'ai donc obtenu un rendez-vous avec un employé de la *Pan American Development Foundation* (PADF), une ONG à but non lucratif dont les bureaux centraux sont situés à Washington.

Ces épisodes ont confirmé mon impression de la difficulté pour un outsider d'approcher les cadres des ONG américaines et de pénétrer dans l'enceinte humanitaire. Les ONG ont développé un système de reconnaissance, qui permet aux travailleurs humanitaires d'accéder plus facilement à l'intérieur des ONG où ils ne travaillent pas. La présence de mon accompagnatrice lorsque je n'avais pas de rendez-vous m'a permis de justifier ma requête aux employés d'une ONG, car seule j'aurais eu beaucoup plus de mal à entrer. Il y a souvent deux étapes à passer pour entrer dans une enceinte privée d'une ONG : les barrières qui donnent sur la rue, gardées par des agents, puis la porte d'entrée même de l'organisation. L'envoi de courriel n'a pas été des plus fructueux et c'est grâce à un réseau (de connaissances) que j'ai pu entrer directement en contact avec les individus que ma recherche ciblait. Enfin j'ai pu voir que les ONG sont éparpillées dans la ville, dans des complexes de bureau à plus ou moins grande échelle, gardés par des agents de sécurité plus ou moins stricts.

Autorité locale : quel État?

La description de l'État haïtien faite par la communauté internationale ne se démarque pas des catégories traditionnellement utilisées pour caractériser la situation du pays : État faible, entité chaotique ingouvernable, État en faillite, État corrompu, le pays le plus pauvre des Amériques qui de surcroît vient d'être ravagé par un violent séisme causant des dégâts estimés par la BID à 14 milliards de dollars US (Brutus et Chalmers 2010, Buteau 2010). C'est un fait que l'État haïtien a été ébranlé par une catastrophe venue anéantir un pays et une administration déjà chancelants. Selon la version de 2004 de la Carte de pauvreté d'Haïti, publié par le ministère de la planification et de la coopération externe du pays, les statistiques montrent que la pauvreté est répartie de façon inégale sur le territoire haïtien : « la grande majorité de la population rurale (82%) tombe en dessous de la ligne de 2 US\$ (PPA) par personne par jour, comparé à «seulement» 41% de la population en Aire Métropolitaine». Les problèmes d'inégalités sociales, de chômage et d'analphabétisme sont criants. Le sous-développement chronique de la société haïtienne contraste avec la présence massive des organisations non gouvernementales (ONG) dans ce pays depuis plus de vingt ans.

Au lendemain du séisme, le manque de leadership de l'État permet toutes les dérives. Le vide étatique n'est pas inventé, il est bien réel : comme l'État ne peut assurer son rôle de régulateur (sept des onze ministères se sont effondrés), les ONG remplissent le vide ainsi créé. Le peuple haïtien devra attendre des élections appuyées par la communauté internationale, la mise en place d'un gouvernement stable et l'adoption d'un plan national, conditions pour que les bailleurs de fonds débloquent les montants de l'aide promise. En attendant des structures sont mises sur pied pour gérer la reconstruction du pays. La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a pour mission d'assurer la coordination et le déploiement efficaces des ressources et de répondre aux préoccupations relatives à la responsabilisation et à la transparence afin de maximiser les appuis fournis par les bailleurs de fonds internationaux. Son mandat consiste à mettre en œuvre le Plan de Développement pour Haïti soumis par le Gouvernement. Elle donne son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité et de leur coordination avec le Plan de développement pour Haïti, elle élabore et

sollicite des projets compatibles avec les priorités du Plan de développement pour Haïti et décide de la recevabilité des soumissions externes.

À la fin de son mandat, les fonctions de la CIRH seront transférées à la Régie pour le Développement d'Haïti (RDH), laquelle aura pour tâche d'assurer la planification et la coordination à long terme requises pour la mise au point et la validation des stratégies de reconstruction, la préparation et l'évaluation des projets proposés aux fins de financement et de mise en œuvre, ainsi que de la coordination et du suivi de l'aide globale. Les missions, les attributions ainsi que la durée du mandat de la RDH seront établies par la loi. Les attributions de la CIRH seront exercées dans le cadre de l'état d'urgence. Elle dispose, en conséquence, des pouvoirs nécessaires en vue d'exercer efficacement sa mission. Le document mentionne aussi que pour être exécutoires, les décisions de la CIRH doivent être confirmées par le Président de la République. Le président de l'époque a donc un droit de regard sur les décisions prises à la CIRH. Voici la constitution complète de la CIRH :

« La CIRH est co-présidée par le Premier Ministre et une éminente personnalité étrangère impliquée dans l'effort de reconstruction. Ces derniers sont assistés d'un directeur exécutif chargé de la gestion quotidienne des opérations et supervisant un secrétariat. Les membres de la CIRH ayant droit de vote sont les suivants :

- i. Deux présidents (2),
- ii. Trois représentants du Gouvernement haïtien, à savoir deux personnes nommées respectivement par le pouvoir exécutif, le judiciaire et les autorités locales (6),
- iii. Un représentant nommé par le Sénat et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),
- iv. Un représentant nommé par la Chambre des Députés et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),
- v. Un représentant nommé par les syndicats et un représentant nommé par le monde des affaires
- vi. Un représentant de chacun des principaux bailleurs de fonds ayant choisi de siéger au Conseil et offert pour la reconstruction d'Haïti une contribution d'au moins 100 M\$ au titre de dons sur une période de

deux ans ou d'au moins 200 M\$ au titre d'allègement de la dette (à ce jour, cette liste de donateurs comprend : Canada, Brésil, Union européenne, France, États-Unis, Venezuela, BID, Nations Unies, Banque mondiale)

vii. Un représentant de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (1), et

viii. Un seul représentant, sur la base d'un roulement, des autres pays bailleurs de fonds.

La Commission inclura les membres suivants, n'ayant pas droit de vote :

i. Un représentant de l'Organisation des États américains (OEA) (1),

ii. Un représentant de la communauté des ONG haïtiennes (1),

iii. Un représentant de la Diaspora haïtienne (1) » (PARDN, 2010)

Rapidement, des nouvelles élections vont venir perturber la situation, alors que la stabilité politique est une des conditions de déblocage des fonds pour les bailleurs. En avril 2011, le Conseil Provisoire Électoral (CPE) confirme l'élection d'un nouveau président. Ce nouveau gouvernement est d'ailleurs en fonction lors de mon séjour. Le président Michel Martelly, au pouvoir depuis le 14 mai 2011, est un homme sans expérience politique et une star du Konpa (musique populaire) qui doit faire face aux défis de la reconstruction du pays, et apporter le changement que le peuple réclame. Il doit cependant composer avec un Parlement dont son parti ne détient pas la majorité. Il échoue notamment à obtenir l'investiture de Daniel-Gérard Rouzier et de Bernard Gousse comme premiers-ministres. Son gouvernement n'est complet que lorsqu'il nomme le 5 septembre 2011 un nouveau Premier-ministre en la personne de Garry Conille, médecin et fonctionnaire de l'ONU. Selon un ancien site officiel (www.garryconille.com) Garry Conille est depuis 2004 un onusien ayant travaillé notamment comme conseiller technique sous-régional au Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP), division Afrique/Éthiopie. En 2010, il devient un des collaborateurs immédiats de Bill Clinton. Conille occupait depuis le mois de juin 2011, le poste de Résident Coordonnateur du PNUD et Coordonnateur Humanitaire au Niger.

Conille n'est pas le seul membre de la sphère politique du pays qui gravite autour du réseau international. Ces deux mondes se complètent dans une sorte d'alliance hybride. Par exemple, Mme Becker qui représente la *Food for the poor* en Haïti, est également la fille d'un ex-candidat à la présidence : Charles Becker. Aussi, le 21 juillet 2011 l'ancien président des États-Unis d'Amérique Bill Clinton, co-président de la CIRH, a été décoré de l'ordre « Grand-Croix, Plaque Or, Honneur et Mérite » par le président Michel Martelly, pour son support à la cause du peuple haïtien (Roberson 2011). Le mois suivant, Conille est nommé Premier-Ministre par le président Martelly (ce choix fut ratifié par le parlement le 16 septembre 2011).

Plusieurs services devraient être assurés par l'État haïtien, mais il semble que les ONG se sont substituées à cet État. Ainsi, *Peace Divident Trust* est une organisation à but non lucratif qui a pour objectif d'appuyer le développement économique en Haïti en encourageant l'approvisionnement local et le développement du secteur privé. Leur projet consistait à faciliter les liens entre les acheteurs opérant en Haïti et les fournisseurs locaux. Cette ONG donne donc un service d'intermédiation acheteur / fournisseur, « totalement gratuit et unique en Haïti » (<http://www.buildingmarkets.org/>). Ce projet est financé par le gouvernement du Canada et agit par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international. L'organisation chapeaute l'inspection de milliers de maisons dans la capitale, afin d'évaluer le risque d'écroulement. Ce projet prévoit la réparation de maisons non-sécuritaires et l'étiquetage des zones à risque. PADF travaillerait en collaboration avec le ministère des Travaux Publics, mais est fondé par un bureau de l'USAID et la Banque mondiale.

Discours englobant

Nous venons d'analyser les conséquences du séisme de janvier 2010 sur l'État haïtien. Plusieurs ont vu une forme d'impérialisme dans l'intervention

américaine. De fait, cette intervention humanitaire s'inscrit dans l'histoire d'un pays qui a déjà connu deux interventions qui n'ont pas amené les résultats escomptés. Comment justifier une prise en charge quasi complète de l'État sans que cela ait l'air d'une occupation? Cette intervention est légitimée par un discours politique largement diffusé dans les médias : le discours politique d'Obama et celui plus technique des ONG sur le terrain, en sont des exemples.

Si nous souhaitons étudier le discours sur l'aide internationale, l'approche post-colonialiste d'Ilan Kapoor nous éclaire en établissant ceci : *Self-construction is [therefore] integral to the gift. In giving, the donor is fashioning his own identity and seeking recognition by others (i.e. the recipient, other donors, other recipients)*. Kapoor souligne que les termes de *foreign assistance* ou *aid* sont utilisés dans le sens de don, d'une offre unilatérale ou d'un pur acte de générosité. Le pays donateur est souvent occidental et il détient le statut privilégié qui lui permet d'agir avec bonté et générosité. Le pays ou la communauté récipiendaire est souvent vu comme étant pauvre, archaïque, et dépendant(e) de l'altruisme du donateur. Kapoor s'inspire de Derrida qui soutient que les dons (*gifts*) – sans attente de réciprocité – sont impossibles. L'aide internationale est effectivement conditionnelle. Elle crée une relation de pouvoir entre le donateur et le récipiendaire. Dans ses discours, le donateur se présente comme 'bienveillant' et 'fier' de sa philanthropie. Perpétuer le mythe de l'aide internationale participe à la construction d'un rapport de domination. Le nationalisme est aussi présent dans ce discours : cela se reflète dans l'usage du pronom 'nous' ('we') pour parler des programmes d'aide et de l'importance du caractère de la Nation.

Kapoor souligne que la non-réciprocité est impossible, et qu'il importe que le récipiendaire, et les autres pays donateurs ou r cipiendaires, reconnaissent les qualit s qui rendent la nation du donateur en particulier identifiable, voir m me unique. La reconnaissance et la gratitude sont alors des retours symboliques n cessaires et participatifs de la satisfaction de celui qui apporte l'aide. La gratification participe aussi du rapport de domination symbolique et de l' tablissement d'une sup riorit  du donateur vis- -vis du r cipiendaire. Mais dans

les discours politiques suite au séisme, le caractère du peuple haïtien est ambivalent, parfois victime et parfois héroïque (Kapoor, 2008). Nous verrons comment cette ambivalence est définie par la théorie de régulation du chaos qui soutient qu'il existe un nouveau discours accompagnant l'émergence d'une nouvelle logique d'action. Ce discours fait à la fois la promotion de l'autosuffisance du peuple haïtien et des intérêts néolibéraux d'ouverture de marché, de la bonne gouvernance de l'État et de la présence des ONG, de la nécessité d'agir afin d'assurer le bien-être de la population et de la grande résilience au drame de celle-ci.

Obama et le discours humanitaire

Suite au 12 janvier 2010, le président américain a prononcé près de cinq discours sur Haïti et un essai adressé à la nation. Les transcriptions des cinq discours sont accessibles sur le site Internet de la Maison Blanche. Barack Obama y fait un état de la situation en Haïti, le 13, 14 et 15 janvier 2010. Le 16 janvier 2010, il prononce un discours accompagné des anciens présidents américains George W. Bush et Bill Clinton. Le 10 mars 2010, il prononce un discours en compagnie de René G. Préal, alors président de la république haïtienne. L'essai intitulé *Why Haiti Matters* paru dans le Newsweek le 15 janvier 2010 fait également parti du nombre des adresses à la nation qui a été diffusé à travers un média écrit populaire. En janvier 2010, Obama s'adresse donc aux citoyens américains touchés de près ou de loin par la tragédie (qui ont des proches qui vivent, ou qui y travaillent) et au peuple haïtien. Quelques points sont à souligner. Tout d'abord, les discours justifient la présence des Américains sur le terrain par l'ampleur de l'urgence. *Why Haiti Matters* est un plaidoyer pour l'aide et l'action de l'Amérique en Haïti. S'il s'adresse aux Américains, il semble qu'Obama souhaite convaincre au-delà des frontières. En témoigne ce paragraphe qui fait l'apologie de la nature aidante de l'Amérique :

« But above all, we act for a very simple reason: in times of tragedy, the United States of America steps forward and helps. That is who we are. That is what we do. For decades, America's leadership has been founded in part on the fact that we do not use our power to subjugate others, we use it to lift them up—whether it was rebuilding our former adversaries after World War II, dropping food and water to the people of Berlin, or helping the people of Bosnia and Kosovo rebuild their lives and their nations ». (Obama, janvier 2010).

Obama souligne que les Américains devraient se sentir fiers que leur pays ait pu fournir de l'aide à la population haïtienne et faire preuve de générosité et de compassion. Il décrit notamment la rapidité avec laquelle l'intervention d'urgence s'est déroulée. Des adjectifs tels que *swift*, *coordinated*, *aggressive* sont utilisés pour décrire les efforts déployés. Il souligne le caractère de ceux qui se sont portés volontaires et qui représentent 'le véritable caractère des États-Unis' et qui projettent au monde le meilleur visage de l'Amérique. Le président ne veut pas donner l'impression d'une invasion américaine en rappelant les coopérations à venir avec le gouvernement haïtien d'abord, et la communauté internationale. Obama fait état de la situation des plus vulnérables (ex : les enfants), en décrivant certaines scènes de la dévastation. Ce discours, comme tous les énoncés humanitaires, a tendance à focaliser l'attention des auditeurs (ou lecteurs) sur le malheur de « bénéficiaires individualisés et dotés de caractéristiques susceptibles de provoquer l'émotion — les enfants, les femmes, les handicapés (les « victimes » en général)» (Juhem, 2001; Dauvin & Siméant, 2001). Pour Juhem, c'est en présentant des cas de détresse, exempts de tous détails susceptibles de retenir le don, que le discours humanitaire atteint sa plus grande efficacité (Juhem, 2001; Dauvin & Siméant, 2001).

«In the last week, we have been deeply moved by the heartbreaking images of the devastation in Haiti: parents searching through rubble for sons and daughters; children, frightened and alone, looking for their mothers and fathers. At this moment, entire parts of Port-au-Prince are in ruins, as families seek shelter in makeshift camps. It is a horrific scene of shattered lives in a poor nation that has already suffered so much» (Obama, janvier 2010)

Obama reconnaît aussi la force et la résilience du peuple haïtien, dont l'identité semble alterner entre deux extrêmes. La nature du peuple haïtien, en tant qu'objet du discours, n'est pas fixe. Ainsi le manque d'ambivalence que critique Kapoor dans le discours pour l'aide humanitaire est vérifié pour la construction du sujet (la nation Américaine), mais pas pour la construction de l'objet (le peuple haïtien). Les anciens présidents Clinton et Bush participent aussi à cette construction ambivalente du peuple haïtien (Bush : *an unbelievable spirit amongst the Haitian people* ; Clinton: *it is still one of the most remarkable, unique places I have ever been*). Enfin, ses discours, notamment celui où il est accompagné de George Bush et de Bill Clinton, sont clairement mis en avant pour un objectif pratique : la collecte de fonds. À travers son discours, Obama possède une rhétorique implacable pour convaincre de la nécessité d'agir. Ces arguments sont de l'ordre moral, humain mais également religieux. Ainsi on agit 'au nom des citoyens américains présents en Haïti, des Haïtiens eux-mêmes, au nom d'une commune humanité et par la grâce de Dieu...' (Discours du 14 janv. 2010).

Les ONG et le discours humanitaire

Les ONG elles, soutiennent la vision d'un humanitaire universaliste qui transcende les appartenances nationales et culturelles. Le lieu de référence est l'universel même lorsque l'on invoque des catégories sociales spécifiques, comme les femmes, les enfants et les vieillards, chacune étant d'ailleurs associée à d'autres catégories (droits des femmes, des enfants, des personnes âgées) (Saillant et al, 2005). Pour étudier le discours des ONG sur Haïti, il faut le replacer dans le contexte post-séisme de reconstruction et le comprendre à partir du rôle qui leur a été donné. Si on revient au document du PARDN, on apprend à la page 51 que les « ONG sont des opérateurs essentiels à la mise en œuvre du PARDN ».

Les ONG américaines soutiennent donc ces objectifs et certaines opèrent en partenariat avec l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), présente en Haïti depuis presque 50 ans. Parmi les partenaires de l'USAID on compte des ONG, des instituts de recherches, des fondations et des groupes régionaux, qui œuvrent dans les cinq domaines principaux : *Peace and Security, Governing justly and democratically, Investing in people, Economic growth, Humanitarian Assistance*, selon le site de l'USAID en Haïti (haiti.usaid.gov/). À titre d'exemple je citerai le discours officiel de quelques ONG, tiré de leur site web officiel et/ou des entrevues que j'ai eu avec un de leurs employés ou bénévoles :

À *Cooperative Housing Foundation* (CHF) International, présent en Haïti depuis 2006, travaille en partenariat avec les communautés haïtiennes pour les aider à se relever des effets dévastateurs du désastre et des défis auxquels elles doivent faire face depuis. Sur leur site il est écrit qu'en janvier 2011, ils ont effectué la construction de 4500 abris transitionnels, et permis l'hébergement de 22500 Haïtiens « dans des conditions sanitaires et sécuritaires », procédé au déblaiement de débris et employé près de 15 000 Haïtiens dans les programmes *Cash-for-work* procéder au déblaiement de 136 écoles et d'autres sites clés comme des routes, des canaux, des édifices publiques afin de faciliter la reconstruction. CHF International se targue d'adopter une approche basée sur la communauté («*vision of community-based development*»), en répondant aux besoins immédiats et en pensant au développement durable à long terme.

When the needs in Haiti disappear from the front pages and the headlines, the Haitian people will still need help. We will still be there to provide it and to partner with the communities to help them direct their lives and livelihoods. (Site officiel de la CHF, consulté en août 2011)

Chez CARE, on ne nourrit pas seulement les 'affamés' (*feeds the hungry*), on aide aussi à éradiquer les causes de la pauvreté afin que les personnes deviennent auto-suffisantes (*self-sufficient*). En reconnaissant que les femmes et

les enfants souffrent de façon disproportionnée de la pauvreté, CARE met l'accent sur les femmes afin de « créer un changement social permanent ». En Haïti, CARE souhaite reconstruire notamment avant la saison des ouragans. CARE se concentre sur la construction d'abris transitionnels, la distribution de kit de renforcement des abris à 20000 familles, qui contiennent des matériaux pour rendre leurs maisons plus résistantes aux ouragans et aux désastres naturels, et la distribution de brochures en créole portant sur les façons de renforcer un abri. Pour prévenir la recrudescence du choléra lors de la saison des pluies, CARE a mis sur pied 96 postes de réhydratation orale, où sont stockés des matériaux de soutien sanitaire de base (*basic sanitations facilities*). Les centaines de bénévoles de CARE sont formés pour mener des campagnes d'information et pour promouvoir la bonne hygiène. Il est intéressant de noter que CARE s'est associé avec 37 stations de radio communautaires en standby pour faire diffuser de l'information aux populations de l'Artibonite, du Nord-ouest, et de la Grande Anse. En plus de la construction de latrines permanentes dans les camps, les quartiers, et les écoles qui reçoivent des familles déplacées, CARE souhaite mener ses actions avec l'appui des Haïtiens qui composent 95% de ses employés, et la majeure partie des volontaires.

CARE not only feeds the hungry, we also help tackle underlying causes of poverty so that people can become self-sufficient. Recognizing that women and children suffer disproportionately from poverty, CARE places special emphasis on working with women to create permanent social change. (Site officiel de CARE, consulté en août 2011)

Plan International met l'accent sur le droit des enfants en se focalisant sur huit secteurs : l'éducation, la santé, l'eau et l'hygiène, la protection, la sécurité économique, les urgences, la participation des enfants dans le développement des communautés, la santé sexuelle (incluant le sida). Présent en Haïti depuis 1973, Plan dit travailler en partenariat avec les communautés haïtiennes pour améliorer la vie des enfants et de leur famille. Plan travaille dans 4 sphères clés, qui « prennent racine dans les droits de l'enfant » : la santé et la nutrition de base, l'éducation de qualité pour les garçons et les filles, la sécurité économique des

ménages, le leadership des jeunes et des communautés. Pour l'épidémie de choléra, Plan a mis sur pied une équipe d'experts appelée GO TEAM, composée de spécialistes du domaine médical et de la santé publique, de l'eau et de l'hygiène.

Our programmes strengthen education, healthcare, livelihoods, disaster risk reduction initiatives, and the participation of children and young people in child rights campaigns (Site officiel de Plan International, consulté en août 2011)

À Save the Children (STC) on met de l'avant la protection des 'enfants vulnérables' en Haïti, en soutenant des centres d'accueil pour les enfants de la rue qui fournissent de la nourriture, un abri, des programmes de santé et d'éducation et des opportunités pour conseiller ou jouer. STC met en place des programmes d'éducation dans les communautés rurales, le gouvernement et les écoles religieuses. L'organisation valorise notamment le réseau d'écoles communautaires et la préparation scolaire des enfants d'âge préscolaire, les activités de nutrition et de soins dans les écoles et les programmes d'apprentissage par la radio. Elle permet le *sponsorship* (parrainage) des enfants, et les sponsors constituent une de leurs plus grandes ressources (Site officiel de Save the Children, consulté en août 2011).

Lorsque l'on analyse le discours des ONG à vocation religieuse il est intéressant de noter un lien entre le néolibéralisme et le fondamentalisme religieux. Un certain évangélisme est présent dans un contexte de domination qui place des intervenants en position de force par rapport à la population ciblée. Food For The Poor sert la population haïtienne grâce aux dons de biens, avec le souci de refléter « l'amour inconditionnel de Dieu pour tous les peuples ».

Our hope is that this ministry reflects God's unconditional love, which surrenders all, inspires trust and faith, and embraces all people regardless of race, status or creed. We believe that Christ is alive, and that we can best serve Him by being of assistance to those in greatest need (Matthew 25:31-40). Finally, we stress the need for regular prayer to guide and maintain the purity of our mission, to link the church of the First World with the church of the Third World in a

manner that helps both the materially poor and the poor in spirit.
(Site officiel de Food for the Poor, consulté en août 2011)

Parmi les biens que l'organisation distribue il existe des items qui servent aux besoins de base, aussi bien que de la nourriture, des soins de santé, et du matériel éducatif. Présent en Haïti depuis 1986, l'organisation a répondu rapidement après le 12 janvier 2010 et suite à l'épidémie de choléra. Elle soutient 121 projets incluant l'aquaculture, le développement agricole, les projets de soutien aux orphelins, l'hébergement, l'amélioration de la qualité de l'eau (*water improvement*), l'introduction à l'énergie alternative, l'amélioration des soins médicaux (*medical improvement*) etc. Un des gros projets de Food for the Poor est de construire des maisons : elle compte à son actif la construction de 14 812 maisons depuis 1986, et 2000 maisons en béton depuis le séisme.

Le *United Methodist Committee on Relief* (UMCOR) quant à elle est une organisation d'aide humanitaire qui se base sur les enseignements de Jésus pour délivrer des souffrances humaines (*Our mission, grounded in the teachings of Jesus, is to alleviate human suffering—whether caused by war, conflict or natural disaster, with open hearts and minds to all people*). Cette organisation souhaite répondre aux désastres civils ou naturels et aider les communautés qui ont du mal à se remettre sur pied par elles-mêmes. Les quatre domaines d'intérêt pour 2009-2012 de l'Église Méthodiste Unie sont : s'engager dans un ministère religieux auprès des pauvres; éradiquer les maladies mortelles infligées par la pauvreté en améliorant la santé mondiale; faire du recrutement et renouveler les congrégations existantes; développer des leaders chrétiens pour l'Église et pour le monde.

All people have God-given dignity and worth. The most essential partner in UMCOR's work is the beneficiary, the ultimate end-user of our service. There are no "victims" in our vocabulary. There are only survivors whose courage, along with a humanitarian helping hand, can transform communities (Site officiel UMCOR, consulté en août 2011).

La mission de World Vision International est basée sur six valeurs « primordiales » qui déterminent et orientent l'action de l'organisation : la chrétienté (« Nous nous efforçons d'imiter Jésus-Christ dans son identification avec les pauvres et les opprimés et dans son intérêt spécial pour les enfants), l'engagement envers les pauvres (« Nous servons les populations nécessiteuses et nous faisons la promotion de la transformation de leurs conditions de vie»), la valorisation des gens (« Nous considérons l'être humain, créé et aimé de Dieu, comme plus important que l'argent, les structures, les systèmes et autres types de mécanisme institutionnel »), le partenariat (« Nous nous associons aux pauvres et aux donateurs à travers un ministère commun; nous faisons preuve de coopération à l'égard des autres organisations humanitaires »); l'intendance (« Nous sommes transparents dans nos relations avec les donateurs, les communautés, les gouvernements et le public en général »), la sensibilité (« Face aux urgences menaçant la vie humaine et face aux carences sociales et économiques complexes qui exigent un développement à long terme ») (Site officiel de World Vision International, consulté en août 2011).

Chez Catholic Relief Services (CRS), on dit voir l'aide d'urgence et le développement à long-terme de façon holistique, pour s'assurer que l'ensemble de la population, surtout les plus pauvres et les plus vulnérables, puisse participer aux changements –accès aux nécessités de base, aux soins de santé et à l'éducation – dans des communautés justes et paisibles. Pour cela, CRS se consacre à 6 questions : les urgences, la faim, l'éducation, la santé, la paix et l'aide domestique. À CRS on sert les pauvres et les plus vulnérables comme on sert l'Église.

CRS serves the poor and vulnerable overseas. Here at home, we work to help American Catholics put their faith into action, encouraging them to advocate for changes that uproot the unjust structures that constrain the lives of the poor and perpetuate poverty, conflict and inequality. Programs educate Catholics at home about the causes of hunger, help them foster economic justice through conscientious consumerism, and build peace and justice in the world by raising their voices in the halls of U.S. and international governing bodies (Site officiel de CRS, consulté en août 2011).

Chez God's Littlest Angels (GLA), une ONG enregistrée aux États-Unis qui a ouvert un orphelinat pour les enfants prématurés ou souffrant de malnutrition à Pétionville, on travaille aussi selon des principes chrétiens. J'ai pu y interviewer la fondatrice de l'ONG et quatre bénévoles qui provenaient d'horizons divers (personnes à la retraite, travailleurs sociaux, professeurs, étudiantes) dont la fille de la fondatrice. Ils m'ont tous affirmé avoir reçu un appel du destin (ou de Dieu) pour s'engager en Haïti (un *calling*, en anglais réfère implicitement à la vocation religieuse). Lorsque je suis arrivée à l'orphelinat, des bénévoles étaient d'ailleurs en train de suivre une étude biblique. La propriétaire me dit que ces études ont lieu chaque mercredi, autant pour les bénévoles et les employés. Les bénévoles expatriés sont souvent recrutés dans les paroisses baptistes américaines, grâce au bouche à oreille. Selon les bénévoles cette organisation jouit d'une bonne réputation. Sur la propriété de GLA on trouve aussi un centre de nutrition, une chapelle, des salles de classe et des dortoirs pour les bénévoles et les employés. Les employés nationaux sont jeunes, car beaucoup sont âgés entre 15 et 26 ans.

Lorsque la propriétaire me parle plus en profondeur de l'assistance médicale auprès des enfants, et du *sponsorship* (parrainage) pour envoyer des enfants à l'école, elle me mentionne également son association avec la mission de l'Église Baptiste depuis trois ans. Elle précise que ses employés et ses bénévoles sont chrétiens et que les services de GLA sont accessibles uniquement aux familles chrétiennes. Dans un pays où une proportion non-négligeable de la population pratique le Vodou, il s'agit là d'une approche visant non seulement à dévaloriser une religion face à une autre, mais à l'éradiquer. Ne servir que des familles chrétiennes incite à l'exclusion, ou à la conversion de personnes qui sont à la recherche de services parfois vitaux.

C'est une approche effectivement prônée par la Mission Baptiste Internationale Inc. (BIMI), qui soutient que pour contrer ce « terrible problème » qu'est la vie dans « la noirceur » et la présence du démon, la solution c'est l'évangélisme. Ainsi le travail humanitaire est à la fois un travail de missionnaire

qui implique la propagation de la ‘parole du Seigneur’, et la lutte contre un ennemi qui est à la fois le Vodou, le diable, la misère et le chaos politique. Sur le site officiel de la BIMI, on diffuse l’idée que les Haïtiens pour la plupart veulent croire en Jésus le Christ, mais qu’ils en sont empêchés souvent par les prêtres Vodou et les esprits qu’ils invoquent. Ces esprits exauceraient leurs vœux en échange de la promesse d’un sacrifice ou d’un don. Le rôle des missionnaires est donc de délivrer les vodouisants de ce fardeau et de leur montrer le chemin vers la liberté. Les bénévoles en mission sont prévenus : ce chemin est long et difficile, mais la réussite en est une récompense grandiose. Ils n’accordent donc pas de place aux doutes, lorsque leur évangélisation rencontre une certaine résistance.

Cet esprit missionnaire n’est pas sans rappeler l’esprit de l’époque de l’occupation américaine de 1915 à 1934, sous laquelle a d’ailleurs commencé la diabolisation du Vodou et l’affirmation que cette pratique empêchait le développement économique du pays et des conditions de vie de la population haïtienne. Le discours des ONG à vocation religieuse est le parfait exemple des acteurs bien intentionnés, mais qui à cause d’un aveuglement normatif, ne réalisent pas qu’ils participent à la régulation du chaos. Brutus et Chalmers soulignent que l’intervention est justifiée par une morale qui repose sur la perception de ce que Roland Barthes appelle les *dramatis personae*, « c’est-à-dire sur le dénuement, la misère et la pauvreté du peuple haïtien victime, de surcroît, d’un séisme destructeur, la conscience et la générosité des peuples du monde entier n’ont pas fléchi : il faut apporter une aide d’urgence et une assistance aux sinistrés » (Buteau et al., 2010).

Les conditions infrahumaines dans lesquelles vivent les populations défavorisées justifient ainsi les activités caritatives des ONG. Les puissants moyens dont elles disposent et qui proviennent presque exclusivement d’agences bilatérales et parfois multilatérales, font d’elles de véritables États dans l’État. Pour Étienne, elles n’ont par ailleurs aucun intérêt dans la construction d’un État responsable capable de concevoir et d’exécuter, en collaboration avec l’ensemble des secteurs de la société haïtienne, une politique globale de développement

susceptible de freiner le sous-développement chronique, d'améliorer les conditions de vie de l'immense majorité des Haïtiens, et des jeunes en particulier (Étienne, 1997).

Conséquences sur l'élite : une nouvelle classe privilégiée

Il est dit que le séisme a été démocratique, car il a frappé tout le monde, sans distinction de classes ou de couleur. Cependant ceux qui avaient le plus de moyens avant le séisme ont pu se remettre sur pied plus rapidement. Si certains ont quitté le pays, d'autres ont pu reprendre leurs activités économiques, et participent encore à la reconstruction. Les Haïtiens qui travaillaient déjà au développement du pays se sont reconvertis en travailleurs humanitaires de l'urgence.

Durant mon séjour de recherche j'ai rencontré MD, une femme haïtienne qui a un poste de cadre à l'USAID (l'Agence des États-Unis pour le développement international) à Port-au-Prince. L'éducation est son expertise, car elle a travaillé comme professeure en Haïti durant 20 ans. Elle a ensuite intégré le National Democratic Institute (NDI) une organisation sans but lucratif, non partisane qui travaille pour le support et le renforcement des institutions démocratiques à travers le monde à travers la participation, l'ouverture et la responsabilisation du gouvernement (<http://www.ndi.org/>). Au sein de l'USAID elle fait partie du *Governance Office* et s'occupe de la gestion des programmes avec la société civile haïtienne. La raison qui motive MD à travailler à l'USAID, est la même qui la motivait dans ses anciens postes, soit le désir de servir son pays.

Il s'agit là du portrait presque typique d'une personne appartenant à la classe dominante (en termes de pouvoir) de la société haïtienne : celui des travailleurs de l'humanitaire qui travaillaient jadis à l'application des projets de développement, et sont désormais impliqués en plus dans les lignes directrices du PARDN. Ils ont des privilèges auxquels la masse rendue encore plus défavorisée

encore après le séisme n'a pas accès. Cette classe moyenne est impliquée de près ou de loin auprès de l'ONU, d'agences de développement comme l'USAID, et d'ONG qui multiplient les projets sur place. En fait, ces emplois absorbent toutes ces personnes formées en Haïti, qui sont attirées par un meilleur salaire et une certaine sécurité sociale.

Ces Haïtiens qui autrement pourraient être des leaders de mouvements sociaux, font maintenant partie d'un organisme international, en dehors duquel il leur est difficile d'agir. Ces élites locales, intégrées dans le circuit international, sont promues au rôle de négociateurs reconnus par la scène internationale (Pandolfi, 2002). Dans cette classe, se côtoient également les employés expatriés (non bénévoles), qui s'installent en Haïti pour des contrats de quelques semaines, de plusieurs mois à un an, et qui y travaillent comme cadres. Leur background se situe souvent dans les sciences humaines et sociales, et ils ont déjà travaillé dans d'autres zones humanitaire, au sein d'autres ONG ou de l'ONU. Cette classe sociale met aussi "hors-jeu" l'État qui a aussi été fragilisé par le tremblement de terre.

Il y a effectivement un manque de communication entre les ONG, ainsi qu'entre elles, l'État haïtien et la société civile. Une autre dame faisant partie de la société civile haïtienne, m'a fait part des difficultés qu'elle avait à intégrer les réunions de groupes organisées par la communauté internationale en Haïti. Elle ne recevait pas d'invitation, et quand elle y allait quand même, le temps de parole alloué aux Haïtiens était trop court. La société civile est une entité à la dérive dans la mesure où elle subit les conséquences de l'arrivée d'acteurs externes, qui ont les mêmes visés qu'elle. En effet, le complexe humanitaire attire un bon nombre d'Haïtiens formés, qui pourraient être des leaders de la société civile et mener des mouvements de résistance comme ceux qui ont existés dans le passé d'Haïti.

Conséquence sur le peuple : de nouveaux défis

La masse représentée par les habitants de bidonvilles a subi d'énormes pertes et dommages. Un gigantesque mouvement de population a suivi le séisme de Port-au-Prince : déplacements de population (500 000 vers les provinces), déstabilisation du tissu social (deuil et désolation, orphelins, ruptures familiales, départs à l'étranger, pertes de revenus et de richesses accumulées, litiges et contentieux potentiels) et désorganisation de l'habitat (250 000 maisons détruites). La grande majorité de la population est restée la partie marginalisée d'un système qui les oublie. Cette marginalisation ne date pas d'hier. Jean Ziegler (rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU pour le droit à l'alimentation) reconnaît qu'avant 2010, Haïti était déjà en état de catastrophe « non naturelle », compte tenu comme on l'a vu des plans d'ajustement structurels qui a provoqué l'exode rural vers les bidonvilles de Port-au-Prince. C'est dans ces mêmes bidonvilles que l'on a dénombré le plus grand nombre de décès suite au séisme. Les constructions précaires de béton se sont effondrées emportant avec elle des vies. La majorité de la population n'a plus de perspective politique, et devient sujet biopolitique réduit à sa capacité d'auto-organisation de survie ou alors objet de manipulation.

L'entrevue avec MD m'apprend en plus que les ONG ont canalisé l'action de plusieurs bénévoles dans les premiers mois, mais que la plupart de leurs actions (distribution de nourriture et d'eau) se sont centralisées dans la capitale. Si de nombreuses personnes victimes du séisme sont retournées en province pour fuir le chaos dans les jours qui ont suivi le séisme, elles sont revenues, parfois avec leurs familles de la province, à cause du manque d'accès aux ressources. À cause de ce phénomène il serait possible qu'il y ait plus de personne à Port-au-Prince maintenant (plus d'un an et demie après le séisme) qu'avant le 12 janvier 2010. La masse populaire du pays est face à un choix illusoire : une fois que les ressources en campagne sont épuisées, elle doit se tourner vers une capitale détruite à 40 % où la capacité de gestion et d'administration est encore plus instable qu'avant.

Ce sont les promesses de dons de maisons provisoires et la distribution d'aliments qui ont incité beaucoup de personnes à s'installer dans les camps où la

situation ne s'améliore pas. Les personnes qui résident dans ces camps ont développé une certaine résilience à l'anormalité, devenue partie intégrante du quotidien. Autrement dit, les gens se trouvent sur une ligne mince entre le 'juste assez pour la survie mais pas assez pour se prendre en charge'. Ainsi une nouvelle classe de 'réfugiés', s'est formée suite aux tremblements de terre, désignée comme telle par le circuit international, se rajoutant à l'ensemble de la 'population à risque'

Conséquence du séisme sur la société civile : face aux ONG et au système de l'ONU

La société civile traditionnelle a elle-même moins d'impact maintenant que les ONG et organisations internationales, à cause du financement public moins important, et du peu de soutien technique. Selon un rapport de *Refugees International*, les groupes de la société civile haïtienne n'essaient pas de se coordonner au système car ils jugent qu'il est déconnecté de la réalité en dehors des enceintes onusiennes :

Haitian civil society leadership has been trying to gain access to the various cluster meetings at the UN compound far out by the airport. With access still difficult, many of those who have been able to participate in cluster meetings felt that their voices and perspectives were not sufficiently valued. Others believed that cluster meetings were not leading to action and were too disconnected from the reality outside of the UN compound. Many civil society leaders have now given up on coordination attempts with international humanitarian and government actors, and are focusing on their work with communities and camp members, where they possess the knowledge and history of effective community action, but none of the material resources to implement community plans (Refugees International, octobre 2010)

Les organisations de la société civile haïtienne ont de la difficulté à se faire entendre par l'État et la communauté internationale. Prenons comme exemple

la fondation Héritage, fondée par Marilyn Allien en 1998. Marilyn Allien a mis sur pied ce chapitre local de l'organisation *Transparency International*, et a fait de la corruption son cheval de bataille. Selon elle, le retour d'Aristide en 1994 suscitait beaucoup d'espoir, mais n'a finalement rien changé : misère et inégalités sociales, corruption et climat d'impunité sont restés. Son besoin de changement l'a emmené à fonder Héritage, qui aujourd'hui donne de la formation et fait de l'externalisation (*outsourcing*) de connaissances. La fondation Héritage mène des études sur l'État de la corruption en Haïti. Elle a notamment joué un rôle de consultant pour le Conseil provisoire électoral (CPE) lors des élections du 28 novembre 2010.

La fondation Héritage met l'accent également sur l'aide internationale et demande des éclaircissements sur la dépense des 7 millions de dollars investis par l'État haïtien (l'argent des contribuables). La création de comités de camps contre la corruptions (CACOS) et leur petits frères, les Jeunes universitaires contre la corruption (JACOS) ont permis la formation d'une coalition et d'un forum contre la corruption. Connue de la population grâce à la presse écrite et à la radio, à travers notamment un feuillet radio, Héritage tient à sensibiliser la population sur l'impact de la corruption, et sur les manières de l'éviter. Elle fournit un accompagnement à travers le Centre de plaidoyers et d'assistance juridique (CEPAJ) aux personnes qui subissent des pressions pour céder à la corruption (payer des pots de vin, ou se faire extorquer de l'argent) et souhaitent porter plainte. Mais si la fondatrice peut affirmer qu'elle arrive à faire fonctionner sa fondation tant bien que mal, c'est surtout grâce au soutien financier de l'USAID, et non pas de son propre gouvernement.

Chapitre 3 : Analyse

Malgré les débats persistants autour de leur légitimité, les interventions humanitaires se basent également sur des critères d'efficacité ou d'adéquation technique ou encore morale entre les moyens appliqués et les buts visés. Je soutiens toutefois que l'intervention humanitaire ne devrait plus être comprise en termes d'efficacité, mais en termes de cohérence. Quels que soient les obstacles et la complexité des problèmes qu'elle souhaite résoudre, l'intervention souffre d'une contradiction logique interne : elle a mis en place une forme de domination « thérapeutique » qui paradoxalement, normalise et pérennise une situation extraordinaire à laquelle elle est censée mettre fin (McFalls 2010). Alors qu'elle prétend rétablir et maintenir l'ordre, elle adopte une nouvelle logique d'action politique tactique et fragmentaire, qui abandonne une vision d'ensemble et, par ce fait même, toute ambition d'ordre cohérent (McFalls 2011).

Cette théorie du « chaos régulé » proposée par McFalls part de la prémisse que la logique des interventions humanitaires est distincte de la logique des interventions étatiques. Une nouvelle logique d'action politique implique de nouvelles formes d'autorité et de nouvelles justifications de cette autorité (ou de nouveaux critères de légitimité), s'inscrit dans des configurations sociales et techniques différentes, et a des conséquences qu'il importe de découvrir. Elle se base sur des observations politiques, sociologiques et anthropologiques du phénomène de l'intervention militaro-humanitaire dans les relations internationales. Dans l'analyse comparée des interventions internationales en Haïti qui suit, nous essayerons de dégager les traits de cette nouvelle logique qui semble s'imposer de plus en plus depuis la dernière intervention humanitaire suite au tremblement de terre de janvier 2010.

Les interventions internationales initiées en Haïti résultent toutes d'une conjoncture sociopolitique particulière, mais elles sont largement conditionnées par la politique étrangère américaine. Leur comparaison permet néanmoins de retracer la source et le développement de la politique internationale

contemporaine. Je veux suggérer que la plus récente intervention humanitaire en Haïti, dont les résultats sont souvent qualifiés en terme normatif (négatif ou positif) selon des termes d'efficacité, est une réussite – non selon le point de vue et les intentions (sans doute pour la plupart très bonnes) des intervenants, notamment américains, mais seulement selon la logique de la réglementation du chaos qu'elle implique. À l'insu même de ceux qui l'appliquent, cette logique signale qu'une rupture épistémique a eu lieu à travers les pratiques, les techniques et l'organisation institutionnelle de l'intervention humanitaire. La théorie de la régulation du chaos me permet d'analyser les différences entre la dernière intervention en Haïti et les deux précédentes, car cette dernière intervention a concrètement réalisé ce changement épistémique fondamental.

Afin d'illustrer comment l'intervention humanitaire en Haïti s'inscrit désormais dans le cadre de cette nouvelle rationalité politique, j'exposerai les éléments soulevés par la théorie du chaos régulé présents sur le terrain étudié, notamment : la domination thérapeutique exercée dans le mode de fonctionnement des acteurs externes, le discours humanitaire et les conséquences sur les rapports de classe. Enfin, je montrerai que cette nouvelle rationalité politique s'inscrit dans un phénomène plus large d'ultra-libéralisation.

Ainsi McFalls introduit la notion de domination thérapeutique qui serait caractéristique des relations de pouvoir observées sur des terrains d'interventions militaires et humanitaires dans des zones de crises médicales et politiques, dans lesquelles des corps internationaux d'experts s'installent avec une panoplie de procédures d'opération standardisées (*standard operating procedures*) pour normaliser des conditions pathologiques physiques et sociales³, ou des situations

³ McFalls écrit dans son projet de recherche : Anologous to patient non-compliance or refusal of treatment, iatrogenic resistance further pathologizes the targets of expert intervention in a self-perpetuating cycle so that intervention begets more intervention as the provision of food and shelter, for example, quickly necessitates not only the establishment of physical infrastructures but

extraordinaires de catastrophe humanitaire. Dans chacune des zones d'interventions où les tenants du 'chaos régulé' sont allés, ils ont remarqué la présence de ce genre de procédures, administrées par la communauté d'aide internationale qui produisaient un ordre social idéal typique de domination légitime. C'est pour des raisons empiriques et théoriques, qu'ils ont préféré parler non d'ordre social (qui implique des pratiques et des normes cohérentes, une hiérarchie, ou une réciprocité) mais de non-ordre qui ne peut qu'être défini par des concepts aux formulations ambivalentes. Voyons comment l'intervention humanitaire qui a fait suite au 12 janvier 2010 en Haïti possède ces caractéristiques.

Distinction entre la logique de la dernière intervention et les logiques des interventions précédentes

Décrire précédemment les trois types d'intervention américaine (ou de la communauté internationale) en Haïti, a permis de mettre en lumière le changement épistémique du mode d'intervention en tant qu'action politique. Si j'ai rappelé les détails de ces trois interventions, c'est pour montrer qu'elles ont chacune eu des objectifs explicites comme le rétablissement de l'ordre social ou de la démocratie et des objectifs implicites tels que la satisfaction d'intérêts économiques et géopolitiques américains. En 1915, les États-Unis interviennent dans un pays divisé avec pour objectif de rétablir l'ordre dans une société aux prises avec de l'instabilité politique et sociale, des affrontements entre groupes civils. Mais cette intervention unilatérale des États-Unis d'Amérique et l'occupation du territoire haïtien permit aussi d'assurer leurs intérêts nationaux.

ultimately legal, political, economic, social and cultural reforms to make life-saving measures effective and efficient (McFalls, 2010).

En 1993, le gouvernement américain intervient pour rétablir l'ordre constitutionnel menacé par le coup d'État de 1991 contre Aristide. L'intervention militaire américaine de 1993 se déroule alors même que le concept de 'mondialisation' se popularise en dehors du cadre académique et économique. Cette intervention est multilatérale, et a lieu avec l'aval d'une communauté internationale représentée par l'ONU. Elle est jumelée à des sanctions économiques et à des pressions politiques et permet l'assistance humanitaire (Tardif, 1997). *Restore democracy* est pourtant une mission américaine qui a pour objectif explicite de promouvoir la démocratie, et encore une fois le rétablissement de l'ordre. Si c'est encore l'État américain qui intervient en Haïti par la force armée, celui-ci procède notamment pour redonner le pouvoir à Aristide, sous condition que s'enclenche le processus de libéralisation d'Haïti. L'embargo a permis l'entrée de plus d'ONG et d'agents de l'aide humanitaire sur le territoire pour pallier à ses conséquences économiques et sociales néfastes (Tardif, 1997).

La présence d'ONG et de la MINUSTAH s'est également accentuée en 2004 après le deuxième coup d'État contre le président Aristide, alors réélu pour un deuxième mandat. La présente étude jette finalement un regard sur l'intervention humanitaire au lendemain du 12 janvier 2010, avec la présence continue et amplifiée de la MINUSTAH, d'ONG et d'autres acteurs internationaux identifiés précédemment. Cette fois le but explicite des *marines* américains, et des soldats de la MINUSTAH est de canaliser l'aide internationale et de favoriser l'accès au terrain des secouristes et des ONG. Cette visée, plutôt immédiate, technique et minimaliste, témoigne déjà d'un changement par rapport aux interventions précédentes justifiées en termes notamment d'ordre constitutionnel. De quelles autres façons pouvons-nous comparer la dernière intervention aux deux premières?

De nombreux acteurs externes versus un seul acteur

Comme on l'a vu, de nombreux experts sont présents en Haïti et les ONG tout comme la MINUSTAH s'avèrent être les structures institutionnelles qui mettent en œuvre « une série sans fin de biopolitiques » (McFalls 2008). Comme pressentie par la théorie du chaos régulé, ces travailleurs ont souvent déjà été dans d'autres zones humanitaires, au sein d'autres ONG ou de l'ONU. Selon les dires d'un ancien employé de *Save the Children*, certains étaient même prêts au lendemain du séisme au Chili, à tout laisser tomber pour se rendre sur un nouveau lieu d'intervention. La plupart des experts internationaux sont hautement éduqués, mobiles et privilégiés. Cependant une quantité de bénévoles de tous les horizons sociaux ont été enrôlés pour participer aux missions d'ONG dévouées à une cause particulièrement normative : sauver le peuple haïtien, l'aider à se remettre sur pied. Les acteurs de ce type d'intervention prétendent tous répondre aux besoins immédiats des populations en péril, s'appuyant idéologiquement et moralement sur le caractère supposément universel et indivisible des droits fondamentaux. Leur rationalité en valeur leur permet de rendre légitimes leurs actions, puisqu'elles correspondent à un idéal respectable : celui de la solidarité des peuples et de l'universalité des droits.

Cependant chaque acteur a un intérêt qui lui est propre, soit satisfaire aux demandes de bailleurs de fond, favoriser l'approche de leur ONG plutôt qu'une autre, ou accomplir des objectifs de carrière. D'ailleurs, Mariella Pandolfi affirme que « la présence et le pouvoir des ONG internationales ne constituent pas un phénomène figé; leur impact sur les stratégies locales change continuellement. En effet elles peuvent devenir des acteurs compétitifs et complémentaires, qui sapent la position centrale des États en formant une nouvelle société civile transnationale et globale » (Pandolfi, 2002). C'est le cas en Haïti où le nombre exact inconnu d'ONG favorise le travail en silos. Ainsi, une organisation 'spécialisée' est responsable de son seul domaine d'actions, et travaille sans tenir

compte des besoins réels et globaux. Cela s'accompagne surtout d'un manque de coordination entre les différentes initiatives, ce qui peut créer des doublons.

Toutefois, la base logistique de l'ONU est une zone de rencontre, équipée comme toutes les bases militaires, autosuffisante (avec entrepôts de nourriture et d'eau) et sécuritaire. Ainsi pendant que la population la plus 'vulnérable' reste sous les tentes, les membres de la MINUSTAH et les employés de l'ONU cherchent une façon de gérer l'aide internationale et les programmes humanitaires adressés à cette même population, à l'intérieur de zones sécurisées inaccessibles pour quiconque ne faisant pas partie des 'gestionnaires'. Cette observation est renforcée par celle du Dr. Matthew Bolton qui, ayant travaillé pour une ONG américaine, a rencontré des difficultés pour pénétrer dans cette base. À ce sujet il écrit :

The LogBase is surrounded by high walls, tight security and is distinctly unwelcoming to Haitians not working for the UN system. For the first few months after the earthquake, the rules about who was able to enter the base, and what clearances they required, changed several times, making it a challenge for smaller NGOs and Haitian organizations to attend meetings with UN agencies. At times I had to go through multiple checks to get past the front gate, at other times, bluster and a flimsy homemade ID card was enough to be waved through. Within LogBase there are enclaves within enclaves. Even when I had appointments with specific officials, I occasionally had difficulty persuading the receptionists and security guards at UNICEF's section of the base to let me visit the appropriate office (Bolton 2011).

Lorsque l'on note que les réunions se tiennent entre experts internationaux, et qu'elles sont d'accès limité pour les locaux des points de vue géographique (espaces reculés) et linguistique (en anglais ou en français, mais jamais en créole) on peut dire que cette dynamique de différenciation doit aussi influencer les décisions prises concernant la vie des populations. Duffield affirme que cette façon de voir découle du constat que les intervenants du Nord s'installent dans des bunkers sécuritaires, en se coupant ainsi de l'extérieur où ils pourraient devenir à leur tour 'vulnérables' (2005, Bolton). Une réflexion s'est imposée parmi

les acteurs de l'intervention et dans les médias en ce qui concerne notamment « les limites à fixer aux pratiques des souverainetés migrantes, qui en définitive échappent à tout contrôle éthique et politique, mais surtout qui recourent à une négociation fragmentaire et quasi inexistante à l'égard des communautés locales dans les territoires où elles agissent » (Pandolfi, 2006).

En Haïti, les ONG ont également des moyens qui leur permettent de se déplacer, d'intervenir et de choisir leurs cibles d'intervention. Sur le terrain les travailleurs sont des représentants de l'ONG pour laquelle ils travaillent. L'action est donc impersonnelle car elle est faite à chaque fois au nom d'une organisation qui se tient effectivement à distance de la population. En conséquence, les ONG ont leurs logos, leurs badges et leurs drapeaux témoignant de leur souveraineté (mouvante) qui rappelle celle d'un État qui s'identifie par un drapeau, un hymne ou un emblème, sauf qu'ils ne détiennent pas la responsabilité que la territorialité et la pérennité confèrent aux États.

Ainsi, la privatisation des espaces en Haïti s'amplifie et on dit que l'industrie de la sécurité est la plus florissante. Elle sert à protéger les uns et les autres des troubles civils, des kidnappings, de l'épidémie de choléra, en résumé de ce que Duffield appelle la terreur environnementale. Ce sont des bunkers sécuritaires ou encore des archipels de l'aide comme les appelle Duffield, qui servent d'enclaves défendables dans lesquels se protègent les élites nationales et maintenant les acteurs de l'intervention (Duffield, 2011). Enfin, cette souveraineté mouvante permet que les lois dans les zones internationales ne soient pas les mêmes que celles du pays, et induit par le fait même un enjeu de transparence. Par exemple, le *Final Report of the Independent Panel of Experts on the Cholera Outbreak in Haiti* présente des preuves solides concernant l'hypothèse selon laquelle des Casques bleus népalais installés dans une base de l'ONU à Mirebalais ont transporté le choléra en Haïti. La bactérie s'est ensuite répandue dans les affluents de la rivière Artibonite et ailleurs dans le pays faisant jusqu'à aujourd'hui près de 7000 morts. En été 2011, à Port-Salut une petite municipalité du Sud-est, un adolescent aurait été violé par des soldats uruguayens de la MINUSTAH. Une

vidéo montre des images de quatre soldats Uruguayens plaquant un Haïtien de 18 ans contre un matelas et qui, apparemment, l'agressent sexuellement. Bien que le président Martelly ait affirmé que les coupables de ce qu'il a décrit comme « un viol collectif » ne demeureraient pas impunis, les quatre soldats ont été rapatriés dans leur pays d'origine après avoir été placés en garde à vue à Port-au-Prince.

Ces deux événements ont eu lieu sur le campement de soldats, qui ont été rapatriés dans leur pays respectifs sans que des procédures judiciaires soient entamées en Haïti. En fait, si on souhaite se renseigner sur les possibilités qu'ont les Haïtiens de porter plainte, on peut apprendre qu'en 2004, le gouvernement haïtien a signé avec l'ONU l'accord pour le statut des forces (*Status of Forces Agreement* ou SOFA) qui donne à la MINUSTAH l'immunité de juridiction pour préjudices corporels, maladies ou décès imputables aux impératifs opérationnels de la MINUSTAH. La clause d'impératif opérationnel comprend la nécessité d'agir dans le cadre des fonctions des soldats et protège donc le personnel de la MINUSTAH. L'ONU n'a pas non plus établi la Commission permanente des réclamations chargée de recevoir les plaintes comme cela est requis par le SOFA. Selon cet accord la commission est le seul organe ayant juridiction pour statuer sur les plaintes de tiers lésés par les actions de la MINUSTAH. L'ONU n'a toujours pas mis en place cette commission, empêchant que justice soit rendue aux victimes et qu'elles obtiennent des réparations (Bureaux des Avocats Internationaux, novembre 2011). Les victimes du choléra et la présumée victime du viol collectif n'obtiendront vraisemblablement pas d'enquêtes judiciaires ni de procès. Ainsi, des forces dites de l'ordre déchiquètent-elles le peu qui reste de l'ordre juridico-territorial de l'État haïtien.

Un État ignoré versus un État investi

Le descriptif de cette période nous a permis de voir qu'après le séisme, les structures et l'organisation de l'État haïtien n'ont pas pris en charge la

population ou assuré la sécurité des citoyens. Dans le cas d'Haïti, l'intervention avait le consentement du gouvernement qui s'est retrouvé démuni face à la catastrophe. Cela est d'ailleurs la première caractéristique des interventions contemporaines motivées par une volonté interne à la zone d'intervention. En ce sens, Haïti a perdu une partie de sa souveraineté le 12 janvier 2010. En terme de droit international, il n'a plus le pouvoir illimité et inconditionné de déterminer sa propre compétence, sur son territoire, ni de contrôler son propre destin. Le questionnement d'Étienne sur « la capacité effective des ONG, de plus en plus nombreuses, à contribuer au développement du pays » en 1997 reste le même d'autant plus qu'il concerne maintenant la reconstruction (Étienne, 1997).

Cela est encore plus vrai alors que l'État haïtien est toujours dans une période de passation de pouvoir, quelques mois après l'élection du président Martelly. Il a fallu près de cinq mois pour que le premier ministre Garry Conille soit nommé. Il démissionnera quatre mois après sa nomination plongeant le pays dans une nouvelle réorganisation. Lorsque Laurent Lamothe est nommé premier ministre en avril, aucun plan d'action global pour la reconstruction n'a été émis par le gouvernement. Après le séisme, les structures humanitaires comme l'ONU, dont l'OCHOA (*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*) et les ONG, se sont substitué aux structures étatiques : le gouvernement tout comme les administrations d'État n'ont presque aucune emprise sur ce qui se décide (Brutus & Chalmers, 2010). En effet, les multiples acteurs du complexe humanitaire détiennent la capacité de décider, de fournir des services publics et de gérer la sécurité, du moins en créant des espaces sécuritaires. En d'autres termes, les ONG remplissent et forment le nouveau filet social, tandis que les entreprises flairent les occasions dans une Haïti parallèlement ouverte aux investissements '*open to business*'.

Les impacts du discours humanitaire

Il est important de souligner que dans leur discours, les ONG mettent l'emphase sur certaines catégories de personne (les femmes et les enfants sont par exemple visés par les programmes qui concernent la violence sexuelle, car ils sont les plus vulnérables dans les camps). On peut très bien observer les effets de perpétuation de la crise humanitaire produits par la pratique discursive de catégorisation thérapeutique à travers l'exemple de l'épidémie du choléra en Haïti. Les strates de la population à risque d'attraper le choléra sont catégorisées géographiquement (telle zone est plus 'infectée' qu'une autre). L'épidémie de choléra a d'ailleurs fait retomber les ONG dans une logique d'action d'urgence. Une nouvelle catégorie s'est rajoutée afin d'obtenir une réponse de l'aide internationale envers une nouvelle population cible. Cela ne veut pas dire que la réponse est inadaptée, mais seulement que peu de discours des ONG ont remis en contexte l'épidémie de choléra, sa provenance et la responsabilité (questionnée et prouvée des soldats de la MINUSTAH) dans l'introduction de la bactérie en Haïti.

À vrai dire, l'état de dégradation du système d'adduction d'eau potable combiné avec la multiplication de camps où sont entassés des hommes et des femmes depuis le mois de janvier 2010 créent des conditions d'insalubrité propices à la prolifération d'une telle épidémie. Donc cette catégorisation des populations et les manières d'agir auprès d'elles s'accompagnent d'une approche *top-down*, qui, bien qu'elle soit adressée aux besoins de la population, repose sur des décisions prises par des experts et appliquées aux groupes cibles, sans égard au contexte historico-social d'inégalités des classes, ni à la mémoire collective. Le discours est alors réducteur car il ne tient pas compte du fait que le choléra n'a jamais existé en Haïti, et qu'il se peut que le rapport à cette maladie en soit modifié. Les mesures de prévention contre le choléra sont alors minimisées par la population, qui doit adopter de nouveaux comportements pour y faire face (bouillir l'eau, se laver les mains souvent).

Les effets iatrogènes du discours thérapeutique « prêt-à-porter » appliqué par la communauté humanitaire se voient partout sur le terrain en Haïti. Ma rencontre avec MD (employée à l'USAID) m'a permis d'obtenir un point de vue

interne sur l'aide humanitaire, ainsi que sur l'aide au développement au sein même de son lieu de travail (son point de vue est partagé par une bonne partie des Haïtiens travaillant dans le domaine). Elle fait référence à des formules 'déjà toutes faites' qu'elle doit utiliser dans le cadre de son travail. Si elle reçoit un formulaire, ou une fiche pays, elle peut y lire des formules déjà utilisées pour un pays d'Afrique : on y a uniquement remplacé le nom de ce pays par 'République d'Haïti'. Si MD est d'accord pour qu'il y ait des normes internationales applicables, elle revendique toutefois les « sensibilités culturelles » de son pays :

Ici nous n'avons pas affaire à deux clans qui se sont affrontés dans une guerre civile. Nous avons affaire à des bandits, qui à cause d'un système judiciaire déficient, n'ont pas été jugés et n'encourent pas de peine. Le séisme a aggravé les choses, donc ce n'est pas la même conjoncture (extrait du témoignage de MD)

MD affirme réécrire ces rapports pour les adapter du mieux qu'elle peut à la réalité du terrain. Cela suggère que les décisions sont prises en dehors du terrain, et qu'elles sont administrées avec l'assurance du savoir. La référence à ces formules 'déjà toutes faites' suggère une troublante normalisation de la situation extraordinaire en Haïti et l'utilisation de procédures d'opération standardisées. Cet exemple semble indiquer qu'une fois que l'on a catégorisé le terrain de 'violent', les cadres de l'USAID n'hésitent pas à appliquer automatiquement une approche post-conflit. Cela rappelle l'observation de Pandolfi qui remarque que « dans le jargon des rapports confidentiels et des protocoles des organismes internationaux, le réfugié est une catégorie complètement exportable et échangeable d'un contexte à un autre » (Pandolfi, 2002). Les protocoles d'intervention des organismes internationaux effacent toute stratégie d'intervention « culturellement » ciblée (Pandolfi 2002).

De même que le diagnostic du médecin, cette catégorisation permet de faciliter le choix du traitement à administrer. Elle permet donc de choisir le traitement mais également de « lancer des procédures auprès des bailleurs de fonds, d'amorcer des protocoles pré-rédigés et des projets d'intervention 'clefs en

main' » (Pandolfi 2002). Revenons à l'analogie du médecin qui a la légitimité nécessaire pour intervenir, car il a la connaissance scientifique qui lui procure l'avantage de 'savoir' ce qui est bon pour son patient. Le savoir humanitaire justifie un pouvoir, et ce pouvoir met en action le savoir et tout un dispositif de lois, de droits, de règlements et de pratiques institutionnalisés (Veyne, 2008).

Cette catégorisation de la population haïtienne est aussi flagrante dans les discours des ONG religieuses. Les missionnaires qui viennent en Haïti diffusent l'idée que le vodou est la source de tous les maux d'Haïti. Cette pratique religieuse et culturelle devient une pathologie sociale (et spirituelle...) dont le remède est ici l'évangélisation pratiquée en toute bonne conscience et avec un certain sentiment de bravoure et de fierté. L'impact qu'une telle vision peut avoir sur le comportement de certains missionnaires et sur celui de la population n'est pas tout à fait clair. Le vodou est au sein de la population haïtienne la source de nombreux désaccords parfois violents. Il connaît moins de détracteurs depuis mai 2003, alors que sous la deuxième présidence de Jean-Bertrand Aristide, le vodou a été reconnu comme une religion à part entière. Au lendemain du séisme, des hougans (prêtres vodou) ont été tués par des gens qui rejetaient la responsabilité de la catastrophe sur les vodouisants considérés comme pêcheurs.

Il est clair que cette vision des choses est facilitée par les missions évangéliques de l'étranger d'autant plus que la pratique religieuse du vodou n'est pas encore totalement acceptée au même titre que les autres religions. L'absence de clarification sur le sujet permet de donner cours à toutes sortes de rumeurs. Certaines organisations, tel que l'orphelinat que j'ai visité, ont une approche discriminatoire pour desservir la population (en faisant une distinction entre chrétiens et vodouisants). Le pouvoir de choisir qui mérite des soins ou pas est alors biaisé par la subjectivité des intervenants. Ceux-ci détiennent les ressources qu'ils souhaitent mettre à profit des Haïtiens, mais seulement à certaines conditions. Le discours sert alors d'outil de domination, car il incite les personnes qui reçoivent l'aide à se conformer à des croyances comme mentionné

précédemment, mais aussi à des normes, des décisions et des priorités établies de ‘l’extérieur’.

L’élite traditionnelle, ou l’élite réinventée

L’approche *top-down* des ONG renforce des inégalités sociales qui étaient déjà présentes en Haïti. Comme on ne catégorise pas les Haïtiens privilégiés comme des ‘nécessiteux’ de l’intervention, ce discours continue d’accentuer les inégalités entre ceux qui ont facilement accès à des îlots de sécurité (leurs maisons, leurs lieux de travail, les maisons mères des ONG, ou le bunker de l’ONU) et ceux qui vivent en dehors de toute enclave dans les zones d’insécurité latente. On perpétue ainsi insidieusement la division des classes, telle que vécue par la société haïtienne depuis les temps coloniaux. Ce *clash* est souligné dans le livre d’essais intitulé *Refonder Haïti*, dans lequel des citoyens haïtiens s’interrogent sur les structures et les pratiques sociales qui font obstacle au développement du pays. Le professeur Jean Hénold Buteau rappelle que si l’extrême pauvreté est une des caractéristiques d’Haïti, ce pays détient « également le record de la répartition des richesses la plus inégale du continent, avec un score de Gini de 0,66 suivi du Brésil avec 0, 60 » (Buteau et al. 2010, 51).

Les rappels historiques ont permis de souligner que ces écarts datent de longtemps et que le comportement de l’élite a changé dans chaque type d’intervention. Dans le cas d’Haïti, l’instauration de l’ordre thérapeutique de domination est assurée car les élites locales ont déjà une logique de domination sociale et économique et s’inscrivent désormais dans la logique de la domination thérapeutique en servant d’intermédiaires locaux de ce pouvoir externe extraordinaire. Le professeur Jean-Marie Bourjolly nous emmène à nous demander quelle part de la culture de mépris des plus humbles a joué ou n’a pas joué dans l’organisation, décriée par de nombreux observateurs, de certains camps de réfugiés à la suite du séisme du 12 janvier 2010 (Buteau et al. 2010). Et comme

l'écrivain haïtien Faubert Bolivar le mentionne justement, en Haïti « ce n'est pas l'organisation sociale qui produit les inégalités et les exclusions, ce sont les inégalités et les exclusions qui produisent l'organisation sociale » (Buteau et al. 2010).

Les élites d'Haïti vivent aujourd'hui dans des espaces où, même si l'on parle créole, la maîtrise du français est de mise. Elles sont cosmopolites et leurs enfants vont souvent étudier à l'étranger, majoritairement aux États-Unis où elles acquièrent la connaissance d'une troisième langue. Cette maîtrise de l'anglais, qui est d'ailleurs la langue parlée par les experts internationaux, permet néanmoins d'adopter le discours humanitaire sur Haïti, et de pouvoir y répondre. Si elles n'appliquent pas de politiques au reste de la population, elles vivent cependant dans des espaces clos et inaccessibles où elles sont protégées de la 'terreur environnementale' ou de ce que les Haïtiens nomment *ensekirite* (insécurité).

Ces élites ont d'ailleurs contribué à cette insécurité, simplement en menant une existence parallèle à celle de la masse pauvre. Leur train de vie leur permet de laisser la misère à leur porte, de s'isoler dans leurs demeures bardées de dispositifs de sécurité et de recourir à du personnel domestique. Ceci ne signifie pas que les élites sont un groupe homogène de gens qui n'ont pas à cœur le développement du pays. De plus, se départir de ses avantages est autodestructeur et futile, surtout sans la présence d'un État régulateur. En réalité, le visage de Port-au-Prince change depuis que son centre-ville est détruit, les rues de sa riche banlieue Pétion-ville se remplissent de plus en plus de *ti machann* (marchandes) et les parcs de cette ville historiquement bourgeoise (devenue quartier de la capitale avec l'expansion de celle-ci) sont remplis de tentes. 'L'insécurité' semble s'être déplacée, et être 'montée' dans cette ville située plus en hauteur. Ainsi ceux qui en ont les moyens choisissent parfois de construire des maisons encore un peu plus haut, à flanc de montagne, pour s'éloigner à la fois de la masse, et de l'insécurité. C'est en cela que l'élite est porteuse sociale de la logique politique de la domination thérapeutique. Cet amalgame entre masse et insécurité est une des

pathologisations dans le discours haïtien sur lui-même : ce qui vient de la masse est forcément dangereux.

De plus, la domination de l'élite est renforcée par la logique d'action même des ONG car cette élite ne correspond pas à une des catégories ciblées par l'humanitaire ou à une 'pathologie' sociale quelconque. Elle est précisément la seule faction de la société qui n'est pas visée par l'intervention mais qui en profite grandement : elle loue ses maisons, ses voitures aux internationaux, tient des restaurants et des hôtels fréquentés par ces travailleurs venus d'ailleurs. Les élites politiques et économiques peuvent se prétendre porteuses de valeurs libérales de démocratie et de droits de l'homme, mais elles sont surtout dominantes par rapport à ceux-là mêmes auprès desquelles les ONG interviennent. En fait la logique d'action des ONG porteuses de cette idéologie libérale, ne cherche pas à 'normaliser' l'élite et ne lui trouve donc pas de pathologie. Une ONG qui se donnerait comme mission d'intervenir auprès des élites se heurterait à une absence d'appui de la part des bailleurs de fonds, et à une résistance des élites elles-mêmes qui sauraient comment 'refuser' une intervention. Cela n'est pas sans rappeler d'autres moments historiques durant lesquels l'élite a pu survivre en partie grâce à l'adoption du discours d'agents externes.

Dépolitisation de la société civile

La superclasse composée de l'élite haïtienne et des 'internationaux' ont accès à des privilèges qui les éloignent du même coup de la majorité pauvre. Il est difficile de mesurer à quel point ce phénomène détruit le tissu social. En effet, le mouvement vers les carrières de l'humanitaire ou du développement de plusieurs Haïtiens valide en quelque sorte la domination thérapeutique. En choisissant d'adhérer aux programmes humanitaires, de les administrer ou de les adapter au contexte haïtien, les agents locaux s'insèrent dans la logique d'action des acteurs de l'intervention. Ils acceptent alors l'expertise humanitaire comme savoir de

référence, au nom d'un idéal de reconstruction, mais également de besoins et d'intérêts personnels. Ces agents sont généralement bien formés, et pourraient faire partie de la société civile. Celle-ci, fragilisée, doit se faire porte-parole de la population auprès d'une quantité incommensurable d'acteurs humanitaires. Alors que l'intérêt public se privatise, la société civile se dépolitise. Les services sociaux qu'elle réclame sont assurés par les ONG et répondent à tous les besoins de la population. Mais comme elle reste par essence un rempart de la société contre les abus de pouvoir, elle ne peut que veiller au grain en dénonçant notamment les dérives des intervenants humanitaires et les limites de l'aide.

Population résiliente, non pas résistante

Qui est donc responsable du sort de la population sinon elle-même? Pour Duffield, on attend des populations du Sud qu'elles soient capables de vivre dans les limites de ses propres pouvoirs de résilience. Cette capacité de résilience a d'ailleurs été louangée dans les discours des acteurs de l'intervention et dans les médias. Et comme on l'a vu dans la description de l'intervention humanitaire, les Haïtiens qui vivent dans les camps de déplacés finissent par développer une certaine résilience à l'anormalité, devenue partie intégrante du quotidien. Autrement dit, les gens se trouvent sur une ligne mince entre le 'juste assez pour la survie mais pas assez pour se prendre en charge'. Le rapport de forces s'installe alors entre les intervenants et la population cible, car celle-ci perçoit sa situation anormale (contexte extraordinaire) de plus en plus comme étant la normalité. La résilience est donc la capacité de s'adapter constamment à l'incertitude.

Duffield définit la résilience comme étant la réponse officielle à la terreur environnementale induite par le mode vie émergent et interconnecté que le libéralisme a créé (Duffield, 2011). Dans cette situation, les hommes et les femmes qui sont étiquetés, relégués à l'extérieur de zones sécurisées et sujets à intervention ne peuvent qu'être résilients dans la mesure où ils n'ont pas accès à un des outils

de pouvoir (le gouvernement, l'argent). La masse d'Haïti a les caractéristiques précises de sous-développement et de *self-reliance* des populations chez lesquels on intervient, caractéristiques soulignées par Duffield. On pourrait également avancer que la population haïtienne doit apprendre à vivre dans les limites de sa capacité à s'auto-suffire, pendant que la classe dominante à l'échelle mondiale continue de consommer au-dessus de ses moyens (Duffield 2005).

L'association sécurité-développement est devenue commune car elle se base sur cette idée qu'on se fait des populations. Port-au-Prince s'est transformée en zone de crise humanitaire dans laquelle se trouvent des relations de pouvoir à la fois du côté militaire (présence des casques bleus de la MINUSTAH) et humanitaire. La MINUSTAH joue le rôle de force de l'ordre, avec pour mandat de faciliter le déroulement de l'intervention. Là aussi, « la nécessité de l'ingérence humanitaire se confond avec la présence de l'intervention militaire pour devenir une intervention humanitaire aux ramifications multiples, pour construire une forme de domination de l'espace politique et social local » (Pandolfi, 2002).

Ainsi l'enjeu humanitaire devient aussi un enjeu de sécurisation à la fois pour les intervenants sur le terrain, et pour les pays du Nord. Avec la MINUSTAH, l'intervention se fait à l'aide de technologies militaires pour assurer 'la sécurité' des zones réservées et l'endiguement de la zone-tampon où vit la population. Cette confusion entre deux domaines participe aussi à ce changement de paradigme puisque l'un contribue au maintien de l'autre par son unique force de dissuasion (symbolisée par le port d'armes des soldats). Selon des observations sur le terrain, les rapports de domination qui ont sclérosé la société haïtienne et bloqué son expression et sa marche vers la construction d'un modèle fondé sur l'humain continuent de se manifester sous plusieurs aspects dans l'intervention humanitaire.

Les conséquences de la nouvelle rationalité politique

Haïti a été un laboratoire de la politique étrangère américaine, de l'impérialisme au néolibéralisme jusqu'à ce qu'à ce que l'on peut appeler aujourd'hui l'ultralibéralisme. Cette section nous permettra d'aborder la notion de 'gouvernement de la vie' que Foucault appelle la biopolitique. Est-il possible d'inclure cette nouvelle rationalité politique dans ce que l'on pourrait appeler de l'ultralibéralisme? La quantité d'acteurs non gouvernementaux participe à l'ultralibéralisation du pays au même titre que la privatisation des espaces et le retrait de l'État. La théorie de la régulation du chaos souligne que la logique du dispositif humanitaire prétend apporter des réponses dans des contextes spécifiques, mais se déploie en utilisant des procédures standardisées et suivant un modèle unique qui correspond à une idéologie unique (secours aux victimes, défense des droits humains, imposition et maintien de la paix, etc.). La visée implicite de l'intervention humanitaire récente en Haïti est, plutôt que de rétablir l'ordre, d'utiliser différents outils institutionnels qui intègrent de nouveaux acteurs (ONG) afin d'atteindre un objectif moins 'ambitieux', celui de maintenir le non-ordre en Haïti et de le circonscrire à l'intérieur de ses frontières. Nous verrons que cela s'inscrit dans un phénomène plus large du changement de la modalité politique de l'État et du maintien de l'ordre.

La radicalisation de la biopolitique

L'intervention étatique, ou aujourd'hui militaro-humanitaire, est taxée par les uns d'impérialisme, alors que l'interventionnisme libéral est aussi une politique étrangère qui soutient que les États libéraux devraient intervenir dans d'autres États souverains dans le but de poursuivre des objectifs libéraux. Comme nous le montre le rappel historique, les politiques de Wilson, de Clinton et d'Obama soutiennent que l'intervention est nécessaire au renforcement de la paix, de la

coopération et des droits de la personne. Leurs interventions ont été accompagnées d'un discours politique et d'un savoir essentiellement libéral : la croissance économique, le développement démocratique et la liberté des individus. Foucault trace l'émergence de techniques biopolitiques des rapports de domination (savoir-pouvoir) qui définissent et contrôlent des populations et des individus à partir du début de l'État disciplinaire moderne, jusqu'à l'expansion des États libéraux et néolibéraux.

À partir de 1978, Foucault étudie la rupture entre la fin du 16^{ème} siècle et le début du 17^{ème} siècle, qui marque « le passage d'un art de gouverner hérité du Moyen Âge, dont les principes reprennent les vertus morales traditionnelles (sagesse, justice, respect de Dieu) et l'idéal de mesure (prudence, réflexion), à un art de gouverner dont la rationalité a pour principe et champ d'application le fonctionnement de l'État : la 'gouvernementalité' rationnelle de l'État » (Foucault, 1975). Celui-ci opère sa souveraineté telle que comprise par Foucault comme le droit légitime de disposer de la vie et de la mort sur un territoire donné. L'État-nation est l'ultime arbitre des relations sociales, mais la mondialisation remet en question cet État providence de type Keynésien. Ainsi l'État n'a plus le rôle de gérer sa population ni sa souveraineté comme 'droit légitime de disposer de la vie et de la mort'.

En même temps, le discours qui soutient que les pays dits sous-développés devraient passer par plusieurs étapes pour devenir des pays dits développés est délaissé. On sort alors des conceptions que la modernisation est dirigée par l'État, et qu'elle doit passer par l'industrialisation et la croissance économique. Le développement durable et les approches axées sur l'individu ou la communauté sont valorisés. Dans le cas de pays fragiles comme Haïti, l'ouverture des frontières permet l'arrivée de multiples acteurs sans égard à sa souveraineté et qui assument plusieurs des fonctions de l'État haïtien. Ce sont les ONG qui offrent des services aux membres de la société en cherchant notamment à organiser la population. Elles sont les nouveaux possesseurs de l'intérêt public et sont vues comme les représentantes des intérêts du peuple. Les ONG ont remplacé d'autres

organisations politiques bien établies comme les unions d'échange, les associations sociales et religieuses qui représentent les intérêts de différentes composantes de la société.

De plus, les ONG peuvent se targuer de servir les intérêts de la majeure partie de la population, constituée des pauvres et des non privilégiés de la société, qui n'a aucune structure de représentation dans les affaires publiques; elle n'a que le droit de voter durant les élections. Mais les ONG ne sont pas des organisations représentatives car le personnel qui gère ces ONG n'est pas élu. Néanmoins, elles sont vues comme étant des représentants légitimes de la volonté du peuple car le succès de leur travail dépend de l'engagement de leur cible spécifique souvent dans des régions limitées géographiquement (Kamat, 2004).

L'ultralibéralisme

Il existe donc une dérive de l'intervention telle que définie par le libéralisme. La fonction d'intervenir est remise à des agents non-étatiques, dans une logique de déréglementation des marchés, et du retrait de l'État. Ainsi les pays industrialisés, par l'intermédiaire de leurs agences d'aide au développement, ont alloué aux ONG du Sud des enveloppes budgétaires correspondant à l'aide bilatérale (et parfois la dépassant) que reçoit le gouvernement du pays dans lequel elles évoluent, dans le but de réduire considérablement le rôle de l'État (Étienne, 1997). À ce sujet, le chercheur Sauveur Pierre Étienne explique dans son étude *Haïti : l'invasion des ONG* que les ONG sont devenues une arme à double tranchant :

«Dans les pays du Nord, elles peuvent servir d'instruments efficaces dans l'application de la politique de «développement» de leur gouvernement envers les pays du Tiers Monde. Elles arrivent même parfois à influencer la politique de coopération externe de leur pays d'origine vis-à-vis des pays du Sud. [...] Dans le Sud, elles peuvent, dans certains cas, travailler au renforcement des structures archaïques et constituent, de ce fait, un obstacle au développement; dans d'autres

cas, elles peuvent mener à une prise de conscience réelle du drame du sous-développement et de ses causes, et jouent le rôle, à ce moment-là, de catalyseur de développement» (Étienne, 1997).

Les ONG locales (basées dans la communauté ou encore *grassroots organizations*) sont aussi redevables à ceux qui les subventionnent, qui sont souvent les grands bailleurs de fonds internationaux. Ainsi elles doivent adopter le modèle d'intervention néolibérale qui cible la population avec les mêmes catégories standardisées au niveau international (Kamat, 2004). Chavarochette dit que les États ont fait appel à certaines ONG comme experts ad hoc dans la procédure et l'élaboration de conventions internationales. Les ressources « économiques, intellectuelles » et « leur gestion de l'information » ont permis à certaines ONG d'avoir l'autorité nécessaire pour prendre la place de la responsabilité et de l'administration des institutions étatiques.

Dans une logique néolibérale, les États-nations et les institutions publiques ont permis l'amplification progressive du rôle des ONG. Elles ont mis au point une stratégie de flexibilité, de mobilité et d'expertise transnationale qui leur permet en même temps d'être présentes en très peu de temps aux quatre coins du monde, d'avoir un réseau de communication transnationale et, enfin, d'être en mesure de produire des témoignages (Pandolfi, 2002). De même, selon la logique de régulation du chaos, la logique d'action des ONG s'inscrit dans une nouvelle gouvernamentalité qui ne permet pas d'atteindre les buts explicites de l'intervention. Or, en travaillant pour ces ONG, les employés locaux sont d'une certaine manière en train d'abdiquer et de cautionner la nouvelle modalité de gouvernance.

Le néolibéralisme critique généralement le développement d'un État-providence important dans les pays développés après 1945 et l'accroissement des interventions publiques dans l'économie. Il défend au contraire l'importance du marché selon des considérations qui vont de l'efficacité économique du marché à la liberté de l'individu, et recommande de fortement restreindre les interventions

étatiques dans l'activité économique. Le néolibéralisme est donc une théorie des pratiques économique et politique qui soutient que le bien-être de l'humanité peut être atteint par la maximisation des libertés entrepreneuriales dans un modèle institutionnel caractérisé par les droits de propriété, la liberté individuelle, les marchés sans entraves et le libre-échange. Le rôle de l'État est de créer et de préserver le modèle institutionnel approprié à ces pratiques. Son rôle est de veiller à la qualité et l'intégrité de l'argent, assurer des fonctions militaires, de défense, de police et judiciaire pour sécuriser les droits de propriété et supporter ces marchés (Harvey, 2007).

Le néolibéralisme s'est diffusé dans le monde et est devenu une règle générale : les règles d'engagement sont établies à travers l'OMC qui gouverne les échanges internationaux et le FMI qui gouverne la finance internationale. Ce système néolibéral a entraîné la destruction à la fois des anciens modèles de pouvoirs institutionnels (comme la souveraineté de l'État sur les affaires politico économiques) mais aussi la modification de la division du travail, des relations sociales, des provisions des fonds sociaux, des mélanges technologiques, des styles de vie, l'attachement à la terre, les désirs, les façons de penser et les préférences (Harvey, 2007). La définition néo-foucauldienne du néolibéralisme est celle d'une radicalisation de la biopolitique dans laquelle le sujet est entrepreneur de lui-même (McFalls, 2008). Il est virtuellement impossible d'inclure une forme de gouvernement dans une société ultra-libéralisée, dans laquelle les individus se gouvernent eux-mêmes. La théorie de la régulation du chaos souligne donc que l'intervention n'adopte pas une perspective stratégique pour atteindre des buts globaux (droits humains, démocratie libérale, société civile, économie de marché) mais cible les populations en fonction de leur vulnérabilité.

Comme tous les systèmes de pensées dominants, le néolibéralisme requiert une articulation de concepts fondamentaux pour être réellement ancré dans la pensée commune de ce qui est pris pour acquis. Harvey montre que cet appareil conceptuel est construit de sorte qu'il apparaît le plus naturel à nos intuitions et nos instincts, à nos valeurs et à nos désirs. Ainsi la base de la pensée

libérale est la liberté individuelle comme une valeur centrale. On défend alors cette valeur qui est menacée, selon le temps, par le fascisme, les dictatures, le communisme mais aussi par toutes les formes d'intervention étatique qui substituent les jugements collectifs à ceux des individus alors libres de choisir (Harvey 2007).

Mais dans la logique foucauldienne, cette moralité libérale (ou ultralibérale) cherche à rendre naturel un système dans lequel un sujet discipliné peut estimer de bonne foi qu'il suit son intérêt personnel et par conséquent qu'il agit librement. De ce fait la théorie de la régulation du chaos soutient que la logique d'action de l'intervention permettrait aux populations visées de devenir résilientes (dans le sens de Duffield) sans toutefois leur permettre de prendre part à une transformation plus systémique de la société. Le peuple est donc influencé par ces pratiques biopolitiques au quotidien. Il doit ainsi vivre une nouvelle forme de gouvernance, en apparence non autoritaire, dont l'existence est la conséquence même d'une décentralisation du pouvoir.

Conclusion

Comme nous l'avons vu dans ce mémoire, les deux dernières interventions n'ont pas donné de résultats concluants. Tant que l'État et la société civile seront dépossédés de leurs rôles, la société haïtienne restera au bord de la crise. Elle n'atteindra jamais les objectifs de 'bonne gouvernance' ou de stabilité politique et économique et nécessitera à nouveau une intervention. Et la fragilité du tissu social créée par l'intervention humanitaire ne laisse pas en entrevoir la fin. Dans le cas d'Haïti, la théorie de la régulation du chaos est validée. L'intervention ne vise plus le rétablissement de l'ordre mais la régulation du chaos comme nouvelle action politique, servant les intérêts des mêmes acteurs privilégiés dans les interventions précédentes et ce, de façon redoutable.

Il y a effectivement une convergence des discours autour du rôle de l'État américain dans le maintien et le rétablissement de l'ordre, et de ceux des experts, de la société civile, des normes et des institutions universellement valides, notamment articulés autour des concepts de la sécurité et de la responsabilité de protéger. Aujourd'hui les effets économiques de l'intervention humanitaire se font sentir de différentes façons : les effets négatifs des dons se reflètent dans la faillite des marchandes de nourriture; la corruption dans les systèmes de petits emplois (*cash for work*), la concentration de l'argent aux mains des entrepreneurs déjà bien établis ou des nouveaux entrepreneurs venus de l'étranger (et non pas des haïtiens).

Mais quels sont les effets sociaux de l'intervention? Si la théorie impliquait que les actions n'étaient soumises à aucun contexte, et qu'elles étaient dépossédées de toutes dimensions temporelles, spatiales ou culturelles, les observations en Haïti ont indiqué que cela est difficile à prouver. Bien qu'il y ait l'application de procédures standardisées dans les ONG et les agences de développement, le tout semble s'inscrire en prenant compte de certains éléments historiques et caractéristiques du milieu. À la lumière de l'occupation américaine notamment, le discours de coopération est fait dans le but de ne pas *froisser* les

sensibilités, et de souligner la souveraineté de l'État haïtien. Ainsi la mise sous tutelle, s'il y en a une, n'est pas nommée comme telle. Ce discours se poursuit ensuite dans les ONG qui à leur tour s'investissent dans le quotidien des populations.

Alors, est-ce que l'arrêt de l'intervention humanitaire est nécessaire au risque de laisser des 'groupes à risque' en danger? Déjà en 1997, Étienne soutient que les ONG sont « de par leur nombre, la part très substantielle de l'aide à Haïti passant par leur canal, le fait qu'elles interviennent sur l'ensemble du territoire national et cela dans presque tous les domaines » des acteurs indispensables à la transformation des structures économique-socio-politiques d'Haïti. Elles sont d'autant plus indispensables aujourd'hui car elles interviennent directement auprès de populations cibles, et leur retrait signifierait l'abandon de plusieurs personnes vulnérables. Comment penser à l'autosuffisance d'un pays si l'on ne peut concevoir ce même pays sans les ONG? En effet si Étienne a donné le surnom de « République des ONG » à Haïti, c'est que le gouvernement s'est désinvesti de la vie de la nation. Selon un employé d'une ONG interviewé, sur des milliers d'ONG en Haïti une centaine est enregistrée auprès de l'État haïtien. Si on n'en trouve pas facilement le chiffre exact pour corroborer ces dires, il est un fait que l'impression générale qui se dégage est que le pouvoir change de main.

Selon Pandolfi, l'impact de la présence et du pouvoir des ONG internationales sur les stratégies locales change continuellement. « En effet, elles peuvent devenir des acteurs compétitifs et complémentaires, qui sapent la position centrale des États en formant une nouvelle société civile transnationale et globale » (Pandolfi 2002). C'est le cas en Haïti où le nombre (inconnu) d'ONG favorise l'organisation en silo : une ou plusieurs personnes sont responsables de certaines tâches ou un ensemble de personnes agissent dans des directions différentes. Cette organisation se reflète dans le système de *cluster* qui ne permet pas d'inclure l'ensemble des organisations nationales et internationales. De façon récurrente, ses critiques et celles d'autres personnes interviewées, concernent le fait que les ONG

ont chacune « leur propre agenda », manquent trop souvent de transparence et fonctionnent selon un système de coordination peu fiable.

Passé de quelques centaines, à des milliers d'ONG après le séisme, le nombre d'ONG a de quoi décourager n'importe quelle vue d'ensemble. Surtout lorsque l'État suite au séisme n'a pas su en gérer l'arrivée et coordonner leurs actions. Un rapport paru 3 mois après le séisme du groupe Urgence Réhabilitation Développement et de *Global Public Policy Institute* (GPPI) révèle :

Malgré une mobilisation impressionnante de la communauté internationale, la qualité des résultats a été fortement affectée par des contraintes très considérables, liées à l'amplitude du désastre, au flux non contrôlable d'ONG souvent non expérimentées, à la nouveauté du contexte urbain et aux faiblesses du leadership global. De facto, l'ETR considère que de nombreuses occasions de transformer l'importante mobilisation de l'aide (en personnel, financière, en nature et sous la forme d'appui logistique apportée par les militaires) et la mise en place rapide de la coordination sectorielle (Cluster) en résultats significatifs, ont été manquées (Rapport de François Grünwald (Groupe URD); Andrea Binder (GPPI) Avec la collaboration d'Yvio Georges (Consultant national), 14 juin 2010)

Mais si les ONG étaient totalement absentes, la population se retournerait-elle vers l'État? L'État pourrait soit se remettre sur pied, soit continuer à représenter une classe d'intouchables qui maintiennent leur domination économique. Le syndrome Duvalier est un bon exemple de la perception des Haïtiens de l'importance d'un État fort. Duvalier est bien sûr cet ancien dictateur qui a provoqué un certain émoi lors de son retour en janvier 2011 en Haïti. Les gens sur les lignes ouvertes se sont mis à ressasser le souvenir collectif d'une époque où les rues étaient propres, et où il n'y avait 'pas' d'insécurité. Les crimes contre l'humanité commis par ce régime ne sont soulignés que par les victimes ou les proches des victimes. Cependant l'idée d'un État régulateur – même dans sa forme la plus extrême – est présente chez les Haïtiens de toutes les couches de la société, et de tous les âges, des plus vieux aux plus jeunes moins au fait de la politique répressive des Duvalier.

Ce besoin réaffirmé par le nouveau président de rétablir l'armée haïtienne est symptomatique. L'État n'a pas les moyens pour remettre sur pied l'institution abolie en 1992, mais la réceptivité de cette nouvelle laisse apparaître le clash entre l'ancienne et la nouvelle gouvernamentalité de l'État. Dans son étude de 1997, Étienne est d'ailleurs en faveur d'une réhabilitation de l'État haïtien dans un partenariat avec la société civile dans ce qu'il appelle « une politique globale conçue et appuyée par l'État, qui ne peut atteindre ses objectifs sans la participation active de la population ». La diminution de la mainmise des ONG nécessite en parallèle le renforcement du système étatique. Mais cela ne passe pas par les critères internationaux, mais par la réaffirmation des changements déjà formulés il y a plus de trente ans.

Les résultats que Sauveur Pierre Étienne trouvait dans son étude de 1997 restent actuels. Il concluait que « les ONG procèdent généralement au coup par coup et, malgré un certain effort de concertation et de coordination, n'arrivent pas à éviter la duplication » et que les projets des ONG « présentent un grave défaut d'articulation, du fait qu'ils ne sont pas intégrés dans une politique globale de développement nationale » (Sauveur, 1997). Cependant cette étude de la vérification de l'application de la théorie du chaos régulé permet de nommer d'autres conséquences négatives de l'intervention humanitaire récente : l'accentuation de l'écart entre les dominés de la société haïtienne et les dominants (ceux qui possèdent le plus de moyens techniques et intellectuels); l'affaiblissement de la capacité étatique de gestion du territoire et de la population; l'ouverture accentuée et trop hâtive d'Haïti aux capitaux étrangers dans les domaines de la construction principalement; l'augmentation de la dépendance au complexe humanitaire et l'augmentation du risque de crises sociales et politiques dès le retrait des acteurs de l'intervention (ONG et ONU).

Le fait pour les ONG de devoir rendre des comptes aux bailleurs de fonds et non pas à la population et pour cette dernière de ne rien attendre de l'État haïtien évincé a des conséquences. Il devient difficile de rendre imputable quelque acteur que ce soit pour les résultats des interventions. Si l'intervention humanitaire

se dirige vers un échec, les seuls acteurs qui pourront en être tenus responsables sont la population et l'État haïtien. En ce sens, nous avons pu vérifier que l'intervention des ONG américaines pourrait bénéficier à l'État américain pour plusieurs raisons. Premièrement, il n'est plus responsable des résultats de l'intervention, comme ce fut le cas lors des interventions passées. De plus, une fois 'régulée', la situation chaotique en Haïti ne constitue plus un problème de gouvernance. L'intervention se situe donc dans un cadre discursif qui évacue l'implantation d'une action globale. Enfin, la logique d'action des ONG menant à une régulation du chaos en Haïti, est 'bénéfique' pour l'État américain, ne serait-ce que du point de vue de la stabilisation de la région (une zone de crise dans laquelle vit une population vulnérable 'non-normalisée' pourrait générer une autre crise). Selon la théorie de la régulation du chaos, cette dernière intervention n'est donc pas un échec du point de vue politique.

Comme elle crée de nouvelles inégalités entre la 'super-classe' de travailleurs qui gravitent autour de l'humanitaire et la population qui est sensée bénéficier de ce travail, elle ne permet pas le changement que les penseurs haïtiens prônent au niveau de l'État ni les réformes souhaitées dans le domaine de l'éducation. Pour Mintz, Haïti ne peut être changé structurellement sans que les privilégiés cèdent un peu de leur pouvoir (Mintz, 1995). Aujourd'hui ces privilégiés sont les mêmes, mais ils ont également le visage de gens bien intentionnés, qui vont en Haïti dans le but d'aider. Comme la stigmatisation dans le discours n'est pas flagrante (autant que le racisme colonial, ou impérialiste) elle est difficile à combattre. Comment sortir du discours humanitaire sur l'autre, sur celui qui est vulnérable? En effet, cette stigmatisation est plus subtile. La résistance du peuple à cette catégorisation est difficile et ne pourra se faire sans aide. Mais il est plus que jamais nécessaire qu'il fasse entendre sa voix. Et qu'il ait un espace où exprimer ses besoins, avec son histoire et ses croyances.

À ce titre, il y a beaucoup à apprendre des agriculteurs qui ont dénoncé le don de 475 tonnes de semences hybrides de Monsanto à Haïti pour l'aider à relancer son économie dévastée. Plusieurs agriculteurs haïtiens qui craignent une

perte de souveraineté alimentaire et un contrôle du géant américain spécialisé dans les biotechnologies végétales ont participé à des manifestations organisées en juin 2010. Le leader de ce mouvement accuse le gouvernement haïtien de profiter du tremblement de terre pour vendre le pays aux forces impérialistes et aux sociétés transnationales. À l'appel du Mouvement Paysan de Papay (MPP), plusieurs milliers de paysannes et de paysans ont marché puis ont brûlé des semences de maïs hybride. A la fin de la manifestation, des semences de maïs créole ont été distribuées à tous les participants. Cela donne espoir pour la résurgence d'une société civile dont la survie dépend de la fin de l'intervention humanitaire. Car sinon, comment une population qui subit une telle domination thérapeutique pourra-t-elle échapper à un contrôle aussi subtil qu'efficace, ou du moins y « résister » et même développer un comportement autonome?

Bibliographie

Livres

Ahmed, Shamina et Potter, David (2006). *NGOs in International Politics*. Kumarian Press.

Bendana, Alejandro (2007). ONG et mouvements sociaux. Dans *Genre, mouvements populaires urbains et environnement, Cahiers Genre et développement* 6. Paris, L'Harmattan.

Bellegarde, Dantès (1929). *L'occupation américaine. Ses conséquences morales et économiques*. Pétion-Ville, Haïti. Éditions Lumière.

Buteau, Pierre et al. (2010). *Refonder Haïti, essai*. Montréal, Éditions Mémoires d'encrier.

Castor, Suzy (1987). *L'occupation américaine d'Haïti*. Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps.

David Charles-Philippe, Balthazar Louis, Vaïsse Justin (2008). *La politique étrangère des États-Unis : fondements, acteurs, formulation*. Paris, Presses de Science Po.

Étienne, Sauveur Pierre (2007). *L'énigme haïtienne : Échec de l'État moderne en Haïti*. Montréal. Presses de l'Université de Montréal.

Étienne, Sauveur Pierre (1997). *Haïti: l'invasion des ONG*. Montréal, Québec: CIDIHCA.

Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir: naissance de la prison* Cours au Collège de France I. Paris, éditions Gallimard.

Girard, Philippe (2010). *Haiti : The tumultuous history – from pearl of the Caribbean to broken nation*. Grande-Bretagne : Palgrave Macmillan.

Kapoor Ilan (2008) Chapitre 8 : « *Foreign aid as a G(r)ift* », *Postcolonial politics of development*, Éditeurs Taylor & Francis Ltd..

Laudun, Max (2008). *To set the record straight: From slavery – independence – revolution to The United States of America Intervention and Occupation (1915-1934)*. Victoria, Colombie Britannique. Éditions Trafford.

Malfan, Henri (1981). *Cinq décennies d'histoire du mouvement étudiant haïtien*. Montréal, Québec : Jeune Clarté

Paquin, Lyonel (1988). *Les haïtiens. Politique de classe et de couleur* (adapté par). Port-au-Prince, Haïti : Multi-type.

Robinson, Randall (2007). *L'insupportable souffrance* (adapté par Jean-Paul Bertrand). France : Alphée

Schmidt, Hans (1971; 1995). *The United States occupation of Haiti*. New Jersey, États-Unis : Rutgers University Press.

Tardif, Francine (1997). *Regard sur l'humanitaire: une analyse de l'expérience haïtienne dans le secteur santé entre 1991 et 1994 (Trois ans de crise. Trois ans de sanctions. Trois ans d'assistance humanitaire)*. Montréal, Québec : Harmattan

Veyne, Paul (2008). *Foucault, sa pensée, sa personne*. Paris, France : Albin Michel

Wargny, Christophe (2004). *Haïti n'existe pas. 1804-2004 : deux cents ans de solitude*. Paris, France : Autrement Frontières.

Rapports et documents

Amnistie Internationale (publié 2011) « *On ne peut pas tuer la vérité : le dossier Jean-Claude Duvalier*. Repéré à <http://amnesty.org/en/library/asset/AMR36/007/2011/en/e976f442-a0c1-4474-a13a-b09d1b4f70bf/amr360072011fr.pdf>

Bolton, Matthew (2011). Rapport de recherche « *Human Security After State Collapse: Global governance in post-earthquake Haiti* ». LSE Global Governance.

Bureau des Avocats Internationaux (novembre 2011). Demande de réparation. Repéré à <http://ijdh.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/11/frenchredactionpdf.pdf>

Cravioto A, Lanata CF, Lantagne DS, Nair GB. *Final report of the independent panel of experts on the cholera outbreak in Haiti*. Repéré à <http://www.un.org/News/dh/infocus/haiti/UN-cholera-report-final.pdf>

François Grünewald (Groupe URD); Andrea Binder (GPPi) Avec la collaboration d'Yvio Georges (Consultant national) (2010). *Evaluation en temps réel en Haïti: 3 mois après le tremblement de terre*. Repéré à http://ochanet.unocha.org/p/Documents/Haiti_ETR_Rapport_Francais_Final.pdf

Gouvernement de la République d'Haïti. *Carte de Pauvreté d'Haïti*. Repéré sur le site du Ministère de la planification et de la coopération externe <http://www.mpce.gouv.ht/cartepauvrete.pdf>

Gouvernement de la République d'Haïti. (2010). *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, Gouvernement de la république d'Haïti*. Repéré à http://www.haiticonference.org/PLAN_D_ACTION_HAITI.pdf

Refugees International (2010). *Haiti: Still trapped in the emergency phase*. Repéré à http://www.refugeesinternational.org/sites/default/files/100710_haiti_still_trapped.pdf

Articles

Benthall, Jonathan (1991). Le sans-frontiérisme. *Anthropology Today* 7 (no. 6) : 1-3

Dauvin, Pascal et Siméant, Johanna (2001) L'humanitaire en discours. Mots : les langages du politique (no 65) : 9 - 23.

Douglas, Paul H. (1927). The American Occupation of Haiti I. *Political Science Quarterly* 42 (no. 2) : 228-258.

Douglas, Paul H. (1927). The American Occupation of Haiti II. *Political Science Quarterly* 42 (no. 3) : 368-396

Duffield, Mark (2005). Getting savages to fight barbarians: development, security and the colonial present. *Conflict, Security & Development* 5 (no. 2) : 121-159.

Duffield, Mark (2011). Total war as environmental terror. Linking liberalism, resilience and the bunker. *South Atlantic Quarterly* 110 (no. 3) : 770-779.

Friedmann, Wolfgang (1968). Interventionism, Liberalism, and Power-Politics: The Unfinished Revolution in International Thinking . *Political Science Quarterly* 83 (no. 2) : 169-189

Harvey, David (2007). Neoliberalism as Creative Destruction. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 610 (NAFTA and Beyond: Alternative Perspectives in the Study of Global Trade and Development) : 22-44

Hattori, Tomohisa (2001). Reconceptualizing Foreign Aid. *Review of International Political Economy* 8 (no. 4) : 633-660

Kamat, Sangeeta (2004). The Privatization of Public Interest: Theorizing NGO Discourse in a Neoliberal Era. *Review of International Political Economy* 11 (no. 1) : 155-176

MacCorkle, William A. (1914). The Monroe Doctrine and Its Application to Haiti. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 54 (International Relations of the United States) : 28-56

McFalls, Laurence (2008). Les fondements rationnels et sociaux des passions politiques. *Anthropologie et Sociétés* 32 (no. 3) : 155-172.

McFalls, Laurence (2010). Benevolent Dictatorship: The formal logic of humanitarian government. *Contemporary States of Emergency*, pp. 218-230.

Mintz, Sidney W. (1995). Can Haiti Change? *Foreign Affairs* 74 (no. 1) : 73-86

Pandolfi, Mariella (2002). 'Moral entrepreneurs', souverainetés mouvantes et barbelés: le bio-politique dans les Balkans postcommunistes. *Anthropologie et Sociétés* 26 (no. 1) : 29-51.

Pandolfi, Mariella (2006). La zone grise des guerres humanitaires. *Anthropologica* 48 (no. 1), War and peace / La guerre et la paix : 43-58

Parekh, Bhikhu (1997). Rethinking Humanitarian. The Dilemmas of Humanitarian Intervention. *International Political Science Review* 18 (no 1) : 49-69

Président Obama B. (2010, janvier). *Why Haiti Matters*, essai paru dans le journal Newsweek. Repéré à

Reynolds, P. A. (1979). Non-State Actors and International Outcomes. *British Journal of International Studies* 5 (no. 2) : 91-111

Schuller, Mark (2007). Haiti's 200-Year Ménage-à-Trois: Globalization, the State, and Civil Society. *Caribbean Studies* 35 (no. 1) : pp. 141-179

Sites internet

Alphonse, R. (21 juillet 2011). Clinton, décoré et remis en selle, article pour Le Nouvelliste. Repéré à <http://www.lenouvelliste.com/articles.print/1/95236>

O'Connor, M. (7 janvier 2011). Does International aid keeps Haiti poor? Repéré à http://www.slate.com/articles/news_and_politics/dispatches/features/2011/does_international_aid_keep_haiti_poor/the_un_cluster_system_is_as_bad_as_it_sounds.html

Radio-Canada (17 janvier 2010). Plusieurs villes détruites. Repéré à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/01/16/004-ONU-Haiti-historique.shtml>

Ayiti Kale Je, observatoire citoyen d'Haïti sur la reconstruction (2012). Le Système "Cluster" en Haïti. Repéré à <http://www.ayitikaleje.org/FRDossier1Story4>

CARE (2012). CARE's work. Repéré à <http://www.care.org/careswork/index.asp>

Catholic Relief Services (2012). How we serve. Repéré à <http://crs.org/how/>

CHF (2012). Haiti earthquake. Repéré à <http://www.chfinternational.org/node/33879>

Food for the Poor (2012). About us. Repéré à <http://www.foodforthe poor.org/about/>

MINUSTAH (2012). Faits et chiffres. Repéré à <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/facts.shtml>

Plan International (2012). Plan Haïti. Repéré à <https://plan-international.org/where-we-work/americas/haiti/>

Save the Children (2012). Haiti. Repéré à <http://www.savethechildren.ca/page.aspx?pid=417>

USAID (2012). About. Repéré à <http://haiti.usaid.gov/about/index.php>

UMCOR (2012). Our values. Repéré à <http://new.gbgm-umc.org/umcor/about/our-values/>

World Vision International (2012). Nos valeurs fondamentales. Repéré à <http://www.visionmondiale.ca/wvmondiale/Qui-nous-sommes/Pages/Nos-valeurs-fondamentales.aspx>

Discours

Président Obama, B. (2010, janvier). Remark with the Former President Bill Clinton, and Former President George W. Bush on the Recovery and Rebuilding Effort in Haiti. Discours présenté à la Maison Blanche, à Washington.

Président Clinton, W. J. (1994, septembre). Address to the nation reporting the situation in Haiti. Discours présenté à la Maison Blanche, à Washington.